

STATISTIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

*Statistique de l'aide et  
des soins à domicile (Spitex)  
2003*

**BSV /  
OFAS /  
UFAS /**

*Bundesamt für Sozialversicherung  
Office fédéral des assurances sociales  
Ufficio federale delle assicurazioni sociali  
Uffizi federal da las assicuranzas socialas*





Bundesamt für Sozialversicherung  
Office fédéral des assurances sociales  
Ufficio federale delle assicurazioni sociali  
Uffizi federal da las assicuranzas socialas

***Statistique de l'aide et  
des soins à domicile (Spitex)  
2003***

***Office fédéral des assurances sociales  
Secteur statistique***

### Liste des abréviations

AD	Aide à domicile
art.	article
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
LAMal	Loi sur l'assurance-maladie
LAVS	Loi sur l'assurance-vieillesse et survivants
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
Spitex	Aide et soins à domicile (soins hors hôpital)

### Liste des signes

0 ou 0.0	Faible valeur qui, une fois arrondie, est égale à zéro.
–	N'a aucune incidence.

Arrondissements : Les différences d'arrondissement n'ont pas été corrigées. Le total des sous-groupes ne correspond pas toujours exactement au total indiqué.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>L'essentiel en bref</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Explications générales</b>	<b>2</b>
2.1	Informations sur « Spitex »	2
2.2	Remarques concernant cette statistique	3
<b>3</b>	<b>Forme juridique</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>Offre de prestations</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Personnel et postes à plein temps</b>	<b>9</b>
5.1	Selon la qualification	9
5.2	Selon la fonction	11
5.3	Densité des soins	12
<b>6</b>	<b>Clientèle et heures de travail</b>	<b>13</b>
6.1	Selon la classe d'âge et le sexe	13
6.2	Selon le type de prestations	15
6.3	Repas	17
<b>7</b>	<b>Finances</b>	<b>18</b>
7.1	Recettes	18
7.2	Dépenses	20
7.3	Fortune	21
<b>8</b>	<b>Chiffres significatifs</b>	<b>22</b>
8.1	Coûts par heure facturée	23
8.2	Coûts par poste à plein temps	24
8.3	Coûts par client	25
8.4	Coûts globaux par habitant	26
8.5	Recettes par heure	27
8.6	Recettes par client	28
8.7	Heures par client	29
8.8	Densité de l'offre de soins	30
8.9	Taux de soins	31
8.10	Taux d'aide à domicile	32
<b>9</b>	<b>Comparaison 1998 – 2003</b>	<b>33</b>
9.1	Evolution générale	33
9.2	Forme juridique	34
9.3	Offre de prestations	34
9.4	Personnel et postes à plein temps	35
9.5	Clientèle et heures de travail	38
9.6	Recettes	39
9.7	Dépenses	39
9.8	Chiffres significatifs	40
<b>10</b>	<b>Tableaux</b>	<b>41</b>
<b>A</b>	<b>Annexe</b>	<b>74</b>
	Bases juridiques	74
	Statistique de 1991/1992 sur l'art. 101bis LAVS	75
	Catalogue du Spitex	76
	Elaboration du catalogue des données	76
	Relevé de 2003	76
	Formulaire statistique 2003	76



## 1 L'essentiel en bref

La présente statistique Spitex 2003 est le huitième relevé effectué à l'échelle de la Suisse dans le secteur ambulatoire et la septième statistique Spitex portant aussi bien sur les organisations Spitex « de droit privé à but non lucratif » que sur les organisations « de droit public »<sup>1</sup>. En 2003, 27'500 personnes se sont consacrées en Suisse aux soins et à l'aide de 195'700 clients (dont 137'200 femmes), ce qui correspond à 10'600 postes à plein temps répartis entre 719 organisations. Parmi ces postes, 29 % étaient occupés par du personnel soignant diplômé. 73 % de la clientèle avait atteint l'âge de la retraite. Les 11 millions d'heures facturées ont été utilisées à raison de 45 % pour les « prestations d'aide à domicile » (AD), 54 % pour les « prestations de soins » (OPAS) et 1 % pour les « autres prestations ». Dans le cadre des « services de repas à domicile », plus de 2.3 millions de repas ont été servis à 22'800 personnes. 1 milliard de francs ont été dépensés pour ces prestations Spitex, ce qui correspond à environ 2 % des coûts de la santé. La moitié des recettes provenait de subventions, versées à hauteur d'environ 17 % du total (171 millions de francs) par l'AVS dans le cadre de l'encouragement de l'aide à la vieillesse en milieu ouvert (art. 101bis LAVS), les communes contribuaient également à hauteur de 17 % et les cantons à hauteur de 16 % (soit 338 millions de francs pour les deux). L'autre moitié a été financée par les organisations Spitex elles-mêmes, qui ont facturé les prestations de soins et d'assistance, et par d'autres recettes (cotisations des membres, dons, revenus des capitaux, etc.). Les prestations Spitex sont cofinancées par les assurances sociales. 319 millions de francs correspondent ainsi aux prestations de soins payées par les assureurs-maladie<sup>2</sup>. Du côté des dépenses, ce sont les frais de personnel qui dominent avec un pourcentage de 87 %. Après une période (1999-2001), où les recettes ne couvraient pas les dépenses, on enregistre, cette année comme l'année dernière, la situation inverse : l'exercice s'est terminé avec un supplément de recettes de 23 millions de francs. L'évolution de 1998 à 2003 peut être illustrée par les chiffres suivants :

Tableau 1 Indicateurs choisis 1998–2003

Coûts (en fr.)	1998	2000	2001	2002	2003 <sup>1</sup>
Coûts globaux/heure facturée	72	80	86	87	91
Frais de personnel/heure facturée	61	69	74	76	80
Coûts globaux/poste à plein temps	82'605	86'435	90'482	93'195	94'738
Frais de personnel/poste à plein temps	70'223	74'309	78'010	81'595	82'624
Coûts globaux/client	3'874	4'278	4'674	4'891	5'152
Frais de personnel/client	3'294	3'678	4'029	4'282	4'493
Recettes					
Recettes prestations OPAS/heure OPAS	46	49	50	51	54
Recettes prestations AD/heure AD	18	20	21	22	23
Recettes prestations OPAS/client OPAS	1'702	1'814	1'921	2'058	2'228
Recettes prestations AD/client AD	1'032	988	998	1'013	1'076
Nombre d'heures					
Heures OPAS/client OPAS	37	37	38	40	41
Heures AD/client AD	57	50	48	47	46

1 Voir tableaux « Chiffres significatifs » p. 64 – 73.

1 La première publication de «Förderung der offenen Altershilfe Spitex, Statistik der Beiträge nach AHVG, Art. 101bis» (en allemand uniquement) date de 1993. Cette statistique recensant les données de l'année 1992 ne prenait en compte que des organisations de droit privé qui recevaient des subventions selon l'art. 101bis LAVS.

2 Il n'est pas possible de savoir, à partir des données des organisations Spitex, dans quelle mesure les clients paient eux-mêmes ces factures (franchise, limitation de prise en charge pour les prestations Spitex).

## 2 Explications générales

### 2.1 Informations sur « Spitex »

Le terme de **Spitex** (abréviation de « spitalexterne Hilfe und Pflege », aide et soins extra-hospitaliers) désigne depuis longtemps, en Suisse alémanique, l'aide et les soins à domicile. Les organisations Spitex encouragent, soutiennent et permettent, par leurs prestations de services, le maintien et la vie à domicile de personnes de tous les groupes d'âge qui ont besoin d'aide, de soins, d'encadrement, d'accompagnement et de conseils ; elles participent activement à la promotion de la santé. Les prestations Spitex constituent un élément essentiel du système suisse de santé et d'assurance sociale.

Les **prestations Spitex** se divisent en offres remboursées par l'assurance obligatoire des soins et en offres non remboursées. Les assureurs-maladie prennent en charge les coûts des examens, des traitements et des soins à domicile lorsqu'ils sont effectués sur prescription ou sur mandat médical. Les prestations remboursées comprennent, outre les traitements et les soins, l'évaluation des soins requis, les instructions et les conseils, ainsi que les soins de base. Les prestations des assureurs-maladie se fondent sur les tarifs horaires négociés chaque année avec les associations Spitex cantonales. Ce tarif horaire ne couvre pas les coûts, d'où la nécessité d'un financement complémentaire important par les pouvoirs publics. Une personne recourant aux prestations Spitex prises en charge par l'assurance obligatoire est remboursée par les assureurs-maladie (déduction faite de la quote-part). Les prestations non remboursées sont les prestations d'aide à domicile (ménage, lessive, courses, etc.), dont les tarifs sont fixés par les organisations Spitex. Ces prestations doivent être payées par la clientèle si elles ne sont pas couvertes par une assurance complémentaire.

Le Spitex présente de nombreux **aspects positifs** :

- il favorise l'autonomie et l'indépendance de ses clients ;
- il fait participer les proches et l'environnement social proche aux soins et à l'aide, ce qui accroît le bien-être des personnes ayant besoin d'aide et diminue les coûts ;
- il travaille en fonction des besoins, c'est-à-dire qu'il ne fournit des prestations que si elles sont vraiment nécessaires pour les clients (ce ne sont pas des prestations de luxe) ;
- il est en règle générale plus économique que des séjours hospitaliers.



## 2.2 Remarques concernant cette statistique

### Contenu

La présente statistique est le produit d'une **étroite collaboration** entre la Confédération et les cantons. Afin d'éviter aux organisations Spitex de procéder à un double relevé, l'OFAS et les responsables cantonaux de ces organisations ont créé un catalogue de données de base pouvant être utilisé pour l'ensemble de la Suisse<sup>3</sup>. La présente publication donne une vue d'ensemble sur l'organisation, l'offre de prestations, le personnel, la clientèle et les finances des organisations Spitex. La statistique est subdivisée en trois parties : dans la première, les résultats de l'ensemble du pays sont présentés et commentés ; la deuxième rassemble les principaux résultats sous forme de tableaux pour les différents cantons ; dans la troisième, les chapitres et les tableaux suivent l'ordre dans lequel les questions apparaissent sur la feuille de statistique, publiée dans l'annexe.

### Forme juridique

La statistique comprend les organisations Spitex suisses aussi bien de « **droit privé à but non lucratif** » que de « **droit public** ». La participation à la statistique est obligatoire pour toutes les organisations Spitex qui touchent des subventions de l'AVS. Cependant, presque toutes les organisations de droit privé à but non lucratif ainsi que celles de droit public qui ne touchent pas ces subventions ont également participé à la collecte des données. Outre ces deux groupes, on trouve aussi des sociétés organisées selon le droit privé. Mais comme aucun texte légal n'oblige les **organisations de droit privé à but lucratif** à participer à la statistique, elles n'ont pas été prises en compte<sup>4</sup>.

### Offre de prestations

L'offre de prestations des organisations Spitex, très diversifiée, se subdivise en « **prestations de base** » et en « **autres prestations** ». On entend par « prestations de base » toutes les « prestations de soins » selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), pour lesquelles il existe une obligation de prise en charge par les assureurs-maladie dans le cadre de l'assurance de base, ainsi que les « prestations d'aide à domicile » (AD), pour lesquelles il n'existe pas d'obligation de prise en charge. Le service de repas à domicile constitue pour certaines organisations l'essentiel de leurs prestations, pour d'autres une prestation complémentaire et pour d'autres encore uniquement un travail d'intermédiaire ; dans la présente statistique, l'organisation ou la fonction d'intermédiaire compte comme prestation de base. Les « autres prestations » comprennent d'une part les « autres prestations Spitex », terme qui regroupe les prestations fournies par une organisation indépendamment ou en complément des prestations de base (conseil aux mères et aux pères, transports, prêt de mobilier, etc.) et, d'autre part, les « autres services », c'est-à-dire les offres ne faisant pas partie du domaine Spitex, telles que les foyers de jour, les homes et les hôpitaux.

---

3 Voir annexe p. 76.

4 Selon la base de donnée de santésuisse, 961 organisations Spitex ont, en 2002, établi des factures à la charge de l'assurance-maladie obligatoire. La statistique du Spitex 2002 couvre 740 organisations. Le total brut des prestations facturées permet de constater que, avec 97%, la couverture de la présente statistique est avant tout très bonne pour les grandes organisations (total des prestations supérieur à 100'000 francs).

### Personnel et postes à plein temps

Le personnel comprend l'ensemble des personnes employées et salariées par les organisations Spitex qui touchent un salaire mensuel ou horaire. Les personnes exerçant une activité à titre honorifique (membres du comité de direction par exemple) ne sont pas comptées dans l'effectif. Il a été demandé à ces personnes quel était le diplôme le plus élevé qu'elles avaient obtenu et, en accord avec l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, ces diplômes ont été répartis entre les groupes suivants : « soins », « assistance pour les soins », « cours d'aide et de soins », « travail social et thérapeutique », « autre formation » (commerce p.ex.), « pas de formation »<sup>5</sup>.

### Clientèle et heures de travail

On entend par **clientèle** l'ensemble des personnes qui font appel à des prestations pour elles-mêmes ou qui obtiennent une aide du personnel Spitex pour les membres de leur ménage en raison d'une maternité, d'une maladie, d'un repos, etc., et qui ont bénéficié d'au moins une prestation durant l'année considérée. En cas de maternité, c'est, suivant les cantons, l'enfant ou la mère qui est considéré comme client. Il est expressément précisé que les personnes bénéficiant de prestations telles que des renseignements téléphoniques, des vaccinations ou autres ne font partie de la clientèle. L'expression « **heures de travail facturées** » désigne exclusivement les heures de travail pour lesquelles une facture a été établie.

Les clients peuvent, dans le cours de l'année, demander des prestations pour diverses raisons et bénéficier de plusieurs offres (« prestations de soins », « prestations d'aide à domicile » ou « autres prestations »). L'addition de ces différentes prestations donne une somme de clients comprenant des doubles imputations, dénommée « **cas** ». Afin de pouvoir calculer pour ces cas le nombre réel de clients, la feuille de statistique contient également des questions portant sur les clients sans les doubles imputations. Malheureusement, toutes les organisations ne sont pas à même de calculer ce chiffre de la manière désirée.

En vertu de l'art. 101bis LAVS, il est nécessaire de connaître le pourcentage des rentiers de l'AVS. Pour la statistique, la limite des class d'âge a été placée entre 64 et 65 ans, parce que c'est cette limite qui est également employée dans les statistiques générales de la population.

La feuille de statistique posait également une question sur les enfants de moins de cinq ans ; les soins et l'aide fournis dans le cadre de la maternité ont été classés dans cette catégorie. On peut regretter que de nombreuses organisations Spitex ne puissent toujours pas répondre à cette question car leurs documents statistiques ne recensent que les mères. Il n'est donc pas possible d'analyser les prestations fournies aux enfants.

### Finances

Environ 14 % des organisations n'ont pas indiqué de fortune dans le formulaire. Ainsi, la fortune effective devrait être un peu plus élevée que ne le montre la statistique. Lors de la fixation de la subvention, la fortune est contrôlée sur la base du bilan et dans tout les cas prise en compte.

---

5 Regroupement des formations, voir p. 46 et 48.

**Chiffres significatifs**

Les chiffres absolus n'ont, pour la comparaison entre les différents cantons et l'évolution dans le temps, qu'une signification relativement réduite ; ils ne sont donc présentés dans les chapitres correspondants que sous forme de chiffres caractéristiques. Ceux-ci nécessitent une interprétation. Pour les estimer à leur juste valeur, il faut tenir compte non seulement des différences de structures et de modèles organisationnels entre les cantons, mais aussi du fait que la totalité de l'offre Spitex n'a pas été intégrée à la statistique pour chaque canton<sup>6</sup>. Le canton de ZG a fourni pour la première fois des chiffres pour deux organisations actives presque exclusivement dans le domaine de l'aide à domicile. Cela a des conséquences sur certains indicateurs.

**Comparaison 1998 – 2003**

Bien que les différentes séries de chiffres doivent être comparées avec prudence en raison de changements structurels intervenus dans le domaine Spitex, le présent rapport contient une comparaison entre les années 1998 et 2003.

---

<sup>6</sup> Voir p. 3 « Forme juridique ».

### 3 Forme juridique

La forme juridique la plus courante des organisations Spitex est l'association

Graphique 3 Forme juridique des organisations en pourcentage

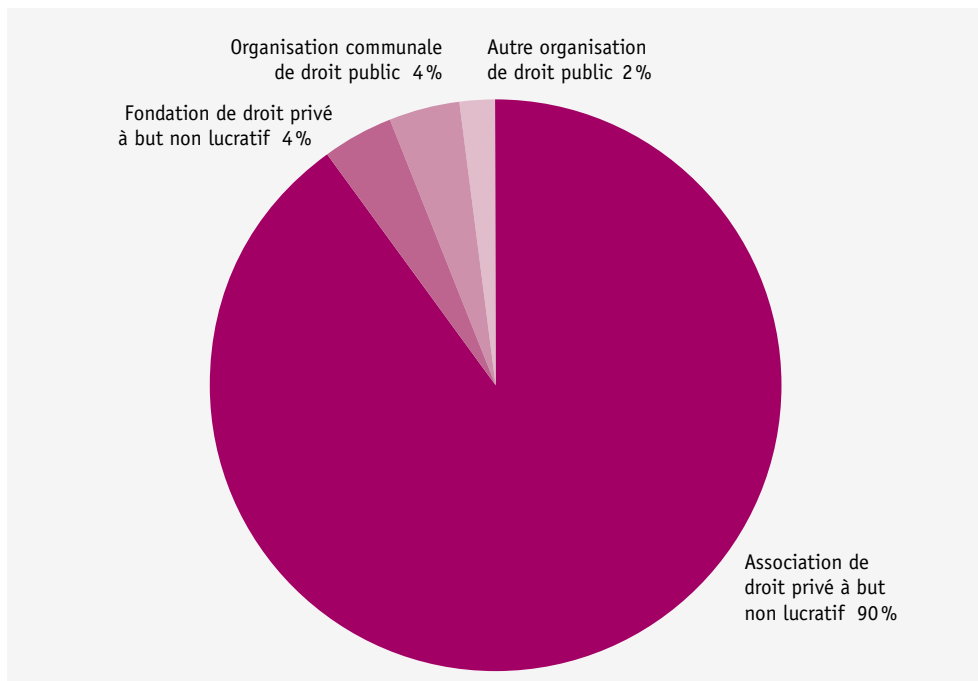


Tableau 3 Forme juridique des organisations Spitex, en nombre et en pourcentage

	Nombre	En %
Association de droit privé à but non lucratif	647	90 %
Fondation de droit privé à but non lucratif	29	4 %
Organisation communale de droit public	32	4 %
Autre organisation de droit public	11	2 %
Total	719	100 %

90% des organisations Spitex ont choisi comme forme juridique l'« **association** » ; 4% sont organisées en « **fondations** » également de droit privé à but non lucratif. Les 6% restants ont un statut de droit public ; 4% d'entre elles sont des « **organisations communales de droit public** », les autres des organisations de droit public (syndicats intercommunaux, associations paroissiales et fondations).

## 4 Offre de prestations

Il s'agit en premier lieu de prestations de base

Graphique 4.1 Offre de prestations des organisations Spitex en pourcentage

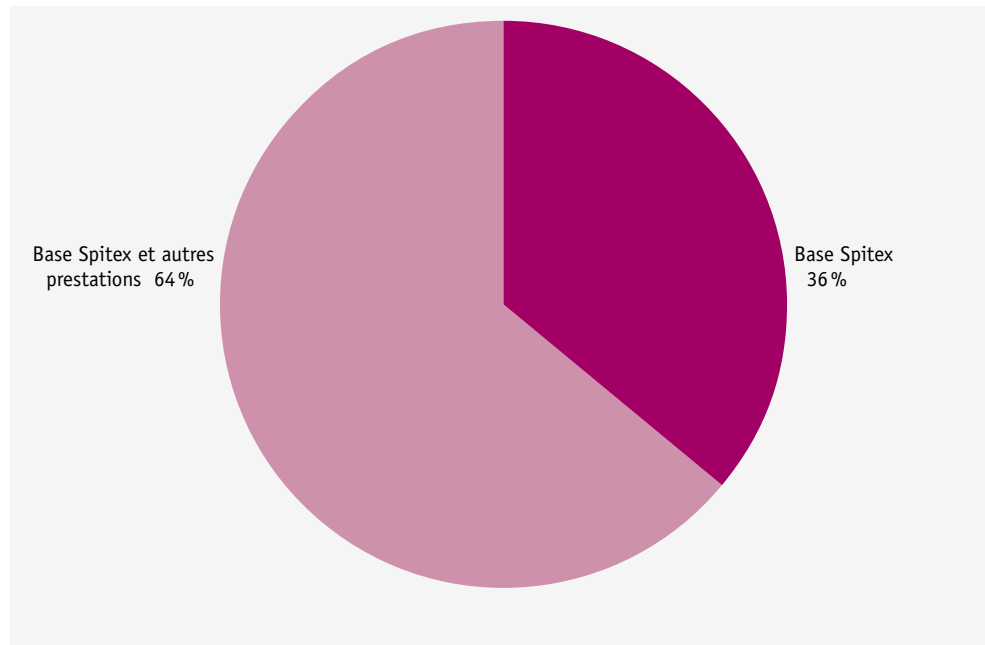


Tableau 4.1 Offre de prestations des organisations Spitex, en nombre et en pourcentage

	Nombre	En %
Base Spitex (seulement)	261	36 %
Base Spitex et autres prestations	458	64 %
Total	719	100 %

Les 719 organisations étudiées proposent toutes des « **prestations de base** ». 36 % d'entre elles ne proposent que ce type de prestations, 64 % proposent d'« **autres prestations** ». Cette dernière catégorie, très diversifiée, regroupe notamment les transports (173 organisations), la location de mobilier pour malades (223), le conseil aux parents (53), un système d'alarme (35) et des services sociaux (21). Au total, plus de 59% des organisations fournissent, à côté des prestations de base, d'autres prestations. En 1998, il ne s'agissait que de 48% des organisations. Cette extension des prestations découle entre autres du regroupement des organisations Spitex relativement petites en unités plus importantes.

Graphique 4.2 Offre de prestations (prestations de base)

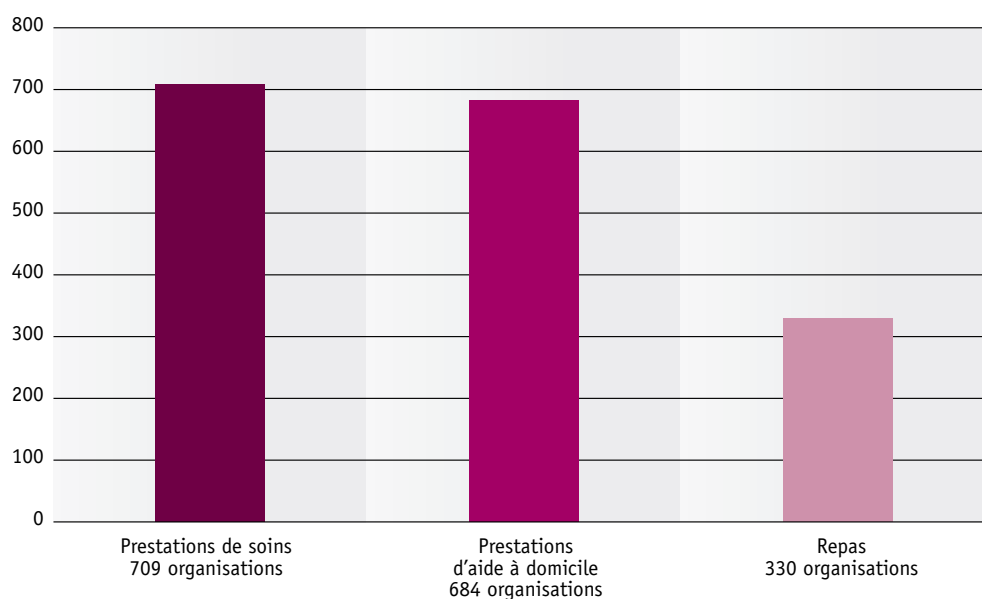


Tableau 4.2 Offre de prestations (prestations de base)

740 organisations au total avec	Nombre	En %
Prestations de soins	709	99 %
Prestations d'aide à domicile	684	95 %
Repas	330	46 %

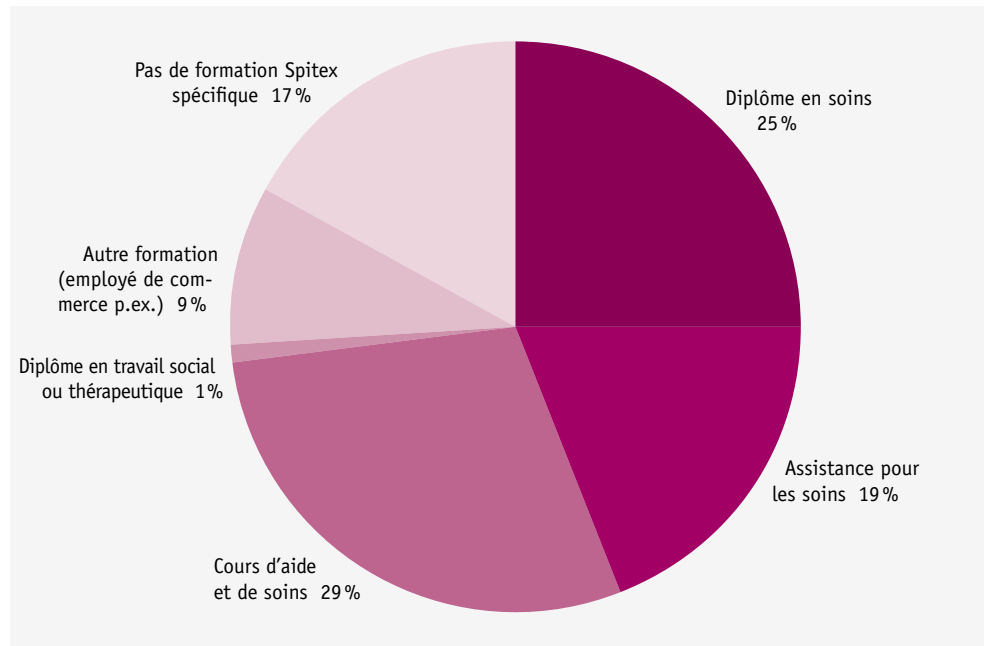
99 % des organisations proposent des « prestations de soins » et 95 % des « prestations d'aide à domicile ». 46 % organisent en outre un « service de repas » à domicile ou servent d'intermédiaire pour ce service. Ces chiffres montrent l'importance des soins aux malades dans le cadre du Spitex. Pour les organisations proposant des prestations de base sans les soins, ces derniers services sont généralement fournis par d'autres organisations Spitex.

## 5 Personnel et postes à plein temps<sup>7</sup>

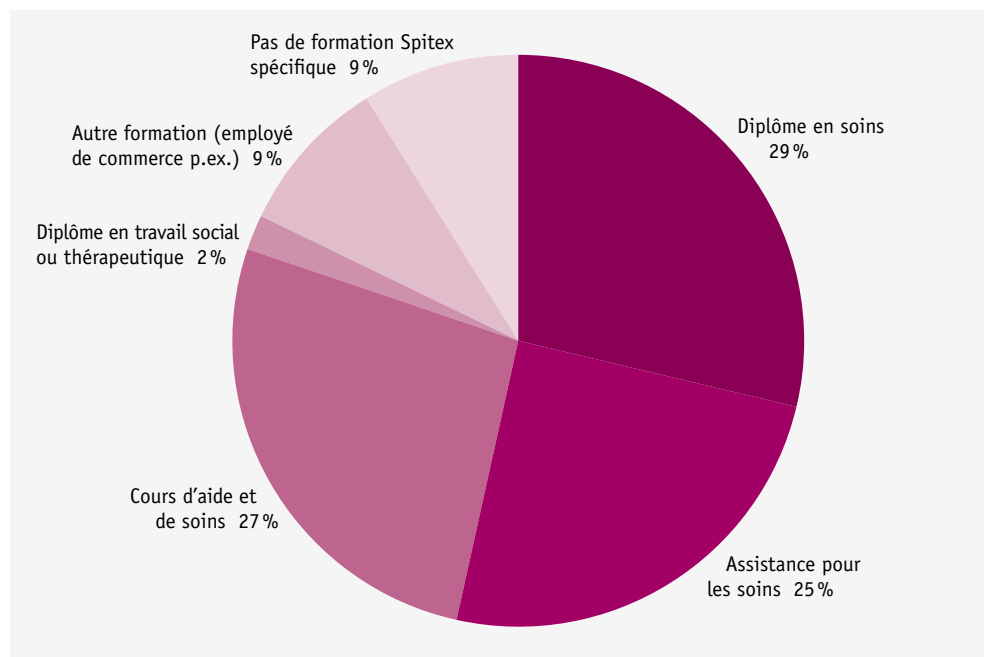
### 5.1 Personnel et postes à plein temps selon la qualification

Plus d'un quart des postes à plein temps sont occupés par du personnel soignant diplômé

Graphique 5.1 Personnel selon la qualification



Graphique 5.2 Personnel selon les postes à plein temps

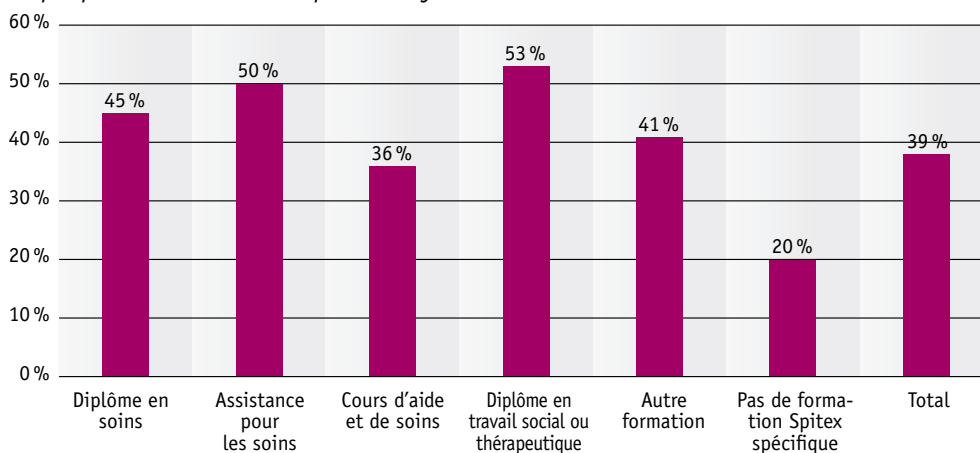


<sup>7</sup> On entend par « poste à plein temps » un taux d'occupation de 100% pendant 12 mois.

Tableau 5.1 *Personnel et postes à plein temps selon la qualification*<sup>8</sup>

	Personnes		Postes	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Diplôme en soins	6'800	25 %	3'100	29 %
Assistance pour les soins	5'300	19 %	2'600	25 %
Cours d'aide et de soins	8'000	29 %	2'800	27 %
Diplôme en travail soc. ou thérapeut.	400	1 %	200	2 %
Autre formation (commerce p.ex.)	2'400	9 %	1'000	9 %
Pas de formation Spitex spécifique	4'600	17 %	900	9 %
Total	27'500	100 %	10'600	100 %

Environ 27'500 **personnes** (6 % des actifs dans l'ensemble du système de santé et du système social en Suisse)<sup>9</sup> se partagent 10'600 **postes à plein temps**. Un quart environ d'entre elles a suivi un cours d'aide et de soins, un deuxième quart a passé un diplôme en soins et un troisième quart a fait une formation d'assistance pour les soins. Les 27 % restants possèdent un diplôme en travail social ou thérapeutique, ont une autre formation ou n'ont aucune formation Spitex spécifique. La répartition est similaire pour les postes à plein temps, hormis le fait que le pourcentage des postes occupés par des personnes sans aucune formation n'est que de 9 % (contre 17 % pour les personnes).

Graphique 5.3 *Taux d'occupation moyen*

De nombreuses personnes **travaillant à temps partiel**, le taux d'occupation moyen est de 39 %<sup>10</sup>. C'est dans les catégories les plus représentées que l'on trouve les taux d'occupation les plus élevés : les personnes possédant un diplôme en soins sont occupées en moyenne à 45 % et celles ayant fait une formation d'assistance pour les soins à 50 %. Les personnes ayant suivi un « cours d'aide et de soins » et une « autre formation » ont un taux d'occupation moyen (36 et 41 % respectivement). Enfin, celles sans formation Spitex spécifique ont un taux d'occupation inférieur à la moyenne : 20 %, soit légèrement plus de la moitié de la moyenne générale. C'est parmi les personnes en possession d'un diplôme en travail social ou thérapeutique que le taux d'occupation est le plus élevé (53 %). Cette distribution montre, une fois de plus, que **l'essentiel des prestations Spitex** se situe dans le domaine des **soins**.

8 Regroupement des formations, voir p. 46 et 48.

9 Annuaire statistique de la Suisse 2004, Zurich: tableau T3.2.1.5, Actifs selon la branche économique en milieu d'année 2003.

10 Il ne faut pas oublier qu'avec le calcul en postes à plein temps sur l'ensemble de l'année, mentionné sous 2.2, une collaboratrice qui, par exemple, ne travaille que 3 mois mais à 100% est comptée comme une salariée à 25 %.



## 5.2 Personnel et postes à plein temps selon la fonction

88% du personnel travaillent dans le domaine de l'aide et des soins

Graphique 5.4 Personnel selon la fonction

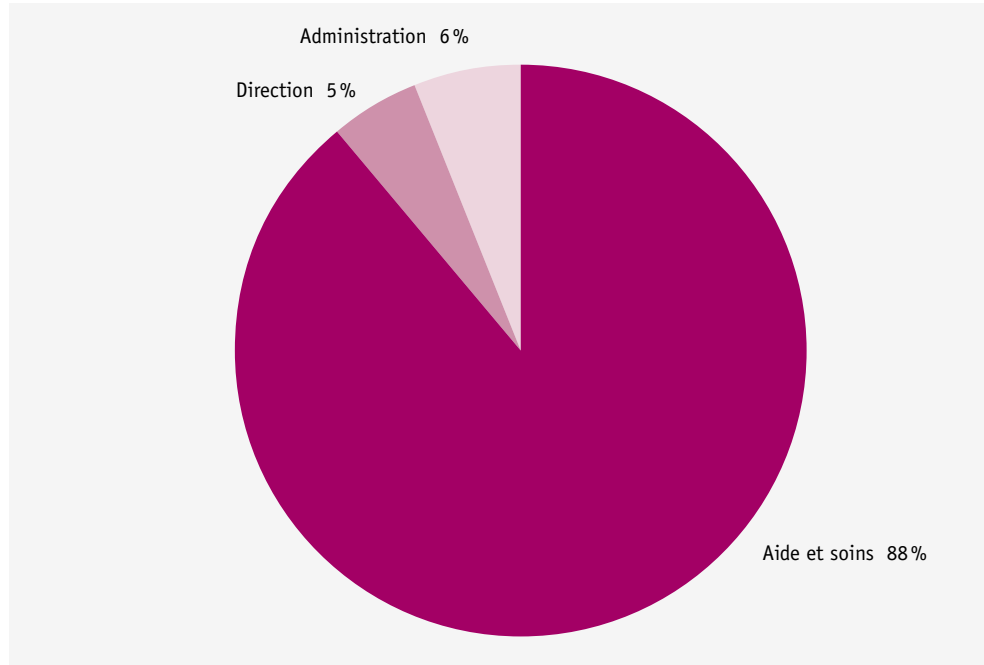


Tableau 5.2 Personnel et postes à plein temps selon la fonction

	Personnel		Postes à plein temps	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Aide et soins	24'000	88 %	9'100	86 %
Direction <sup>1</sup>	1'500	5 %	800	8 %
Administration <sup>2</sup>	1'800	6 %	700	7 %
Total	27'500	100 %	10'600	100 %

1 Direction opérationnelle d'un service, responsabilité de l'engagement des ressources, encadrement etc.

2 Caissier rémunéré, conseiller/-ère en organisation, statisticien/-ne, personnel du secrétariat, téléphonistes etc.

Une répartition par **fonction** ne donne que de minimes différences entre la distribution en pourcentage selon les personnes et selon les postes à plein temps : 88 % et 86 % respectivement correspondent à « aide et soins ». Le reste est réparti entre les tâches de direction et d'administration.

### 5.3 Densité des soins

La densité des soins varie beaucoup selon les cantons

Graphique 5.5 Postes à plein temps pour 1'000 habitants, par canton<sup>11</sup>

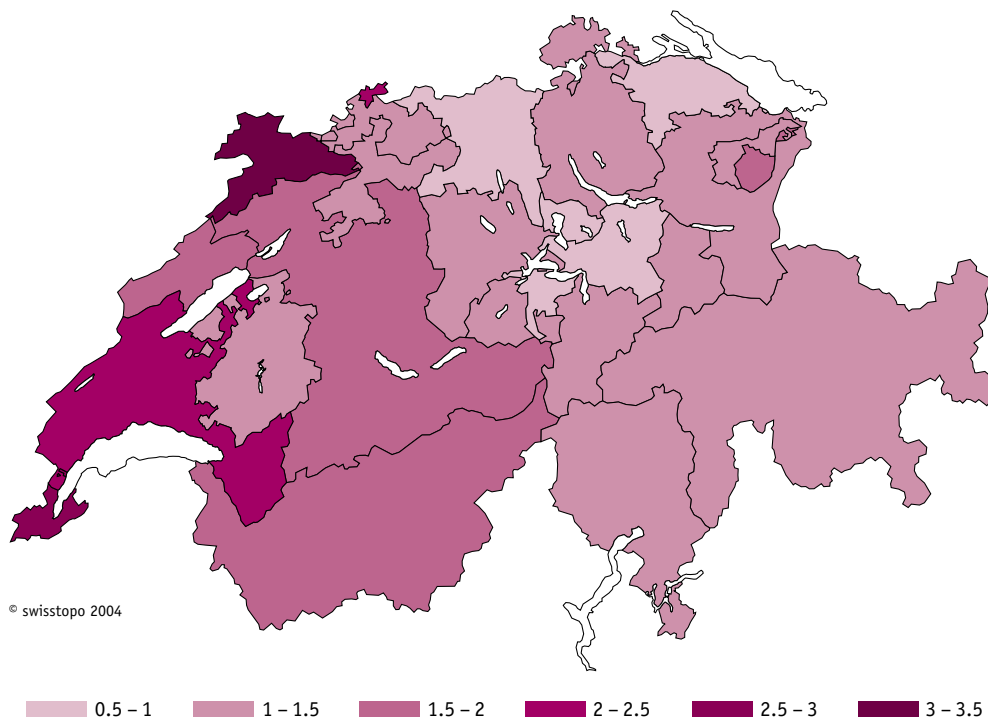


Tableau 5.3 Postes à plein temps pour 1'000 habitants, par canton<sup>11</sup>

Kanton	Postes à plein temps pour 1'000 habitants		Postes à plein temps pour 1'000 habitants
Zurich	1.10	Appenzell R.E.	1.10
Berne	1.60	Appenzell R.I.	1.50
Lucerne	1.00	Saint-Gall	1.10
Uri	1.20	Grisons	1.40
Schwyz	0.80	Argovie	0.80
Obwald	1.20	Thurgovie	0.90
Nidwald	0.90	Tessin	1.20
Glaris	1.00	Vaud	2.40
Zoug	1.10	Valais	1.60
Fribourg	1.10	Neuchâtel	1.50
Soleure	1.30	Genève	2.90
Bâle-Ville	2.10	Jura	3.40
Bâle-Campagne	1.30	<b>Suisse, 2003</b>	<b>1.50</b>
Schaffhouse	1.20	Suisse, 2002	1.41

En moyenne suisse, il y a 1.50 poste Spitex à plein temps au service de 1'000 habitants. La majorité des cantons (65%) offrent entre 1 et 2 postes à plein temps pour 1'000 habitants ; Les deux extrêmes sont représentés par d'un côté les cantons AG et SZ (0.8 postes à plein temps pour 1000 habitants) et le canton du Jura (3.4 postes à plein temps). La croissance relativement élevée de la moyenne suisse est due aux deux nouvelles organisations dans le canton de Zoug (voir page 5 « Chiffres significatifs »).

<sup>11</sup> OFS : Population résidente permanente en milieu d'année, 2003.

## 6 Clientèle et heures de travail

### 6.1 Clientèle et heures de travail selon la classe d'âge et le sexe

Environ les trois quarts de la clientèle ont atteint l'âge de la retraite

Graphique 6.1 Clientèle et heures facturées selon la classe d'âge

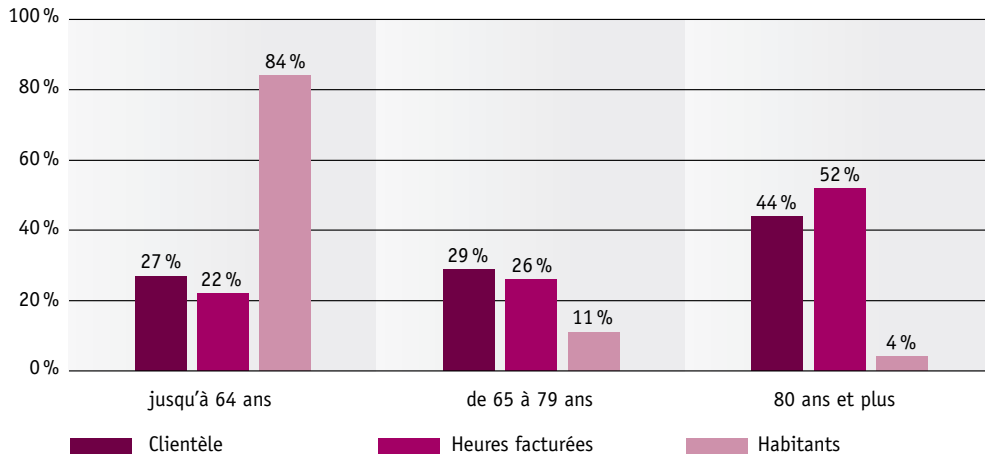


Tableau 6.1 Clientèle et heures facturées selon la classe d'âge

Classe d'âge	Cas <sup>1</sup>		Heures facturées		Heures pour cas	Habitants	
	Nombre	En %	Nombre	En %		Nombre	En %
0 – 64 ans	74'000	27 %	2'386'700	22 %	32	6'191'300	84 %
65 – 79 ans	77'900	29 %	2'920'900	26 %	38	832'600	11 %
80+ ans	117'500	44 %	5'741'200	52 %	49	315'100	4 %
Total	269'400	100 %	11'048'800	100 %	41	7'339'000	100 %

1 Une personne qui bénéficie de plusieurs genres de prestations est comptée plusieurs fois.

La répartition des **cas** (269'400) et des **heures de travail** (11.0 millions) met en évidence l'importance du Spitex pour **les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite** : près de trois quarts des clients appartiennent à cette catégorie d'âge et plus de trois quarts des heures facturées leur sont consacrées. La moitié des heures de travail est consacrée aux clients de plus de 80 ans. Un quart seulement des heures de travail est passé auprès des clients en âge actif et des enfants. Le nombre d'heures de prise en charge par client et par classe d'âge confirme cette tendance. 41 heures par année en moyenne ont été consacrées à chaque personne prise en charge. Les personnes de moins de 65 ans ont bénéficié de 32 heures de soins et d'aide, celles de 65 à 79 ans de 38 heures et celles de plus de 80 ans de 49 heures. Par rapport à la population générale aussi, le nombre d'heures facturées selon la classe d'âge montre que le besoin en prestations Spitex augmente nettement avec l'âge.

Graphique 6.2 Clientèle selon le sexe

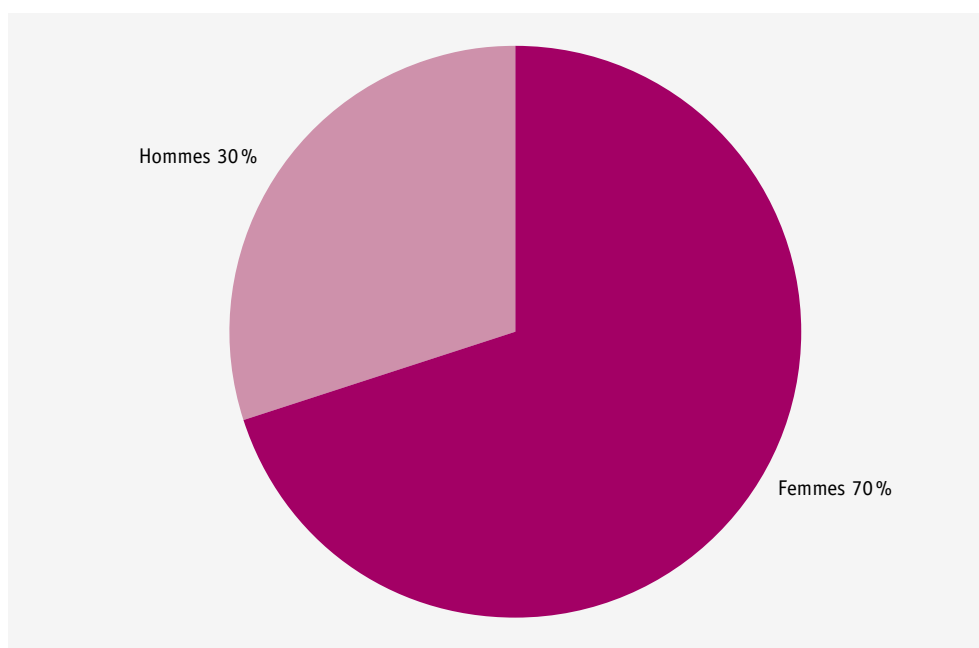


Tableau 6.2 Clientèle selon le sexe

	Nombre	En %
Femmes	137'200	70 %
Hommes	58'500	30 %
Total	195'700	100 %

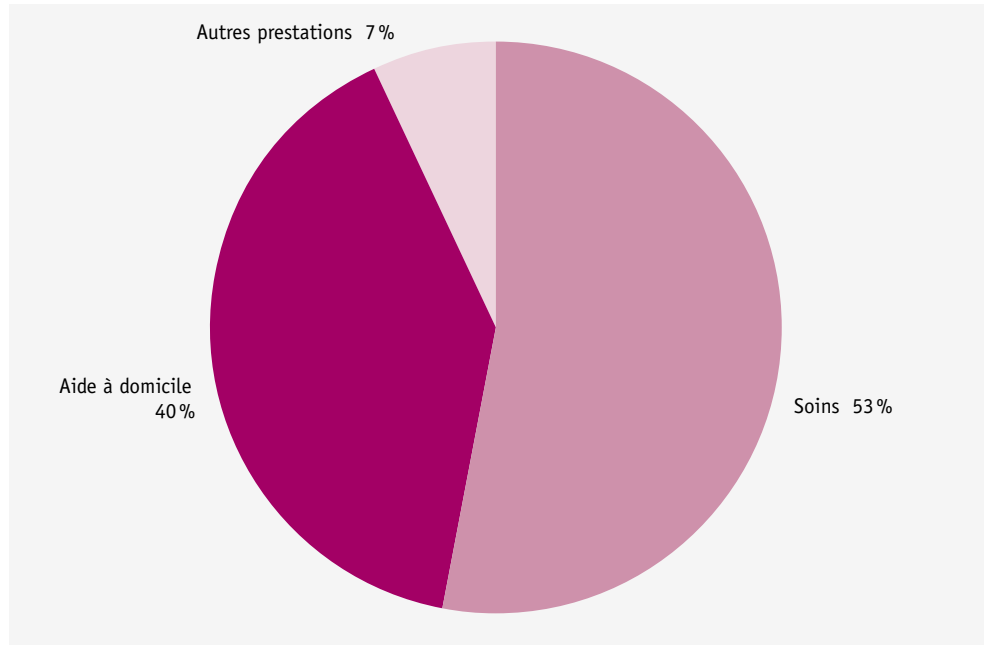
La distribution de la clientèle par sexe est un reflet de la pyramide des âges. Les **femmes** représentent près de trois quarts de la clientèle : leur espérance de vie est en effet supérieure à celle des hommes. Le pourcentage total des femmes est de 70 %. Ce taux dépasse même celui des femmes au sein de la population de plus de 80 ans, qui n'est que de 67 %<sup>12</sup>.

12 Annuaire statistique de la Suisse 2004, Zurich : Tableau T1.2.2.4, p. 74, Population résidente en fin d'année 2002.

## 6.2 Clientèle et heures de travail selon le type de prestations

Plus de la moitié des personnes et des heures facturées sont en rapport avec les soins

Graphique 6.3 Offre de prestations selon les personnes (cas<sup>1</sup>)



1 Y compris double comptage (une personne qui bénéficie de plusieurs genres de prestations est comptée plusieurs fois).

Graphique 6.4 Offre de prestations selon les heures facturées

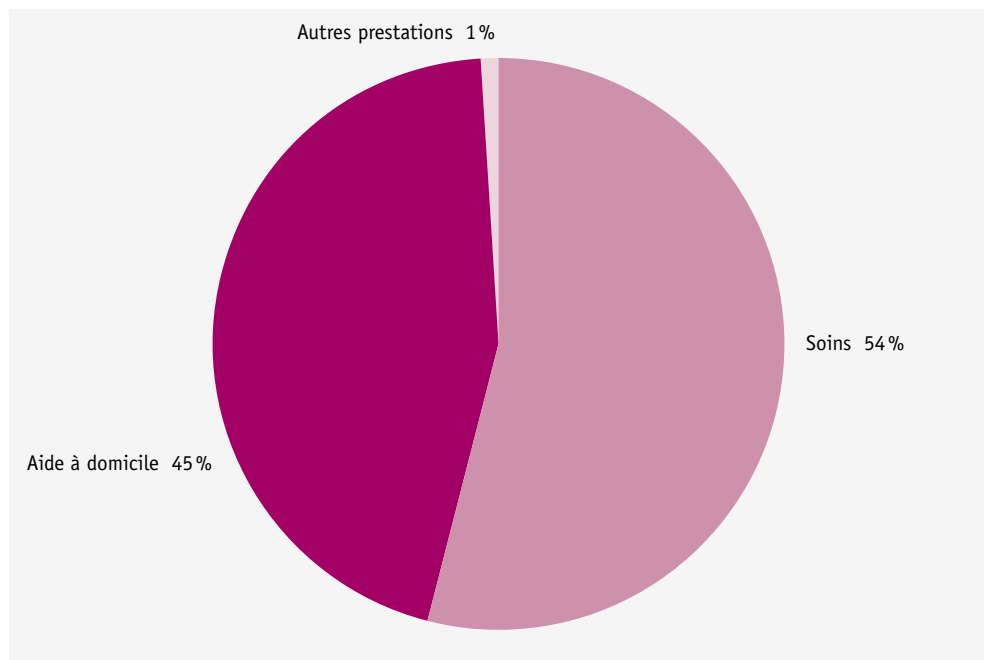


Tableau 6.3 Offre de prestations selon la clientèle et les heures

	Clients (cas <sup>2</sup> )		Heures		Heures par cas
	Nombre	En %	Nombre	En %	
Prestations OPAS	143'300	53 %	5'932'900	54 %	41
Prestations AD	108'500	40 %	5'001'500	45 %	46
Autres prestations <sup>1</sup>	17'700	7 %	114'400	1 %	6
Total	269'400	100 %	11'048'800	100 %	41

1 Souvent, dans la feuille de statistique, seul le nombre de clients est indiqué pour les « autres prestations », sans le nombre d'heures correspondant. Ce dernier est donc souvent plus élevé en réalité.

2 Une personne bénéficiant de plusieurs prestations en même temps est comptée plusieurs fois.

La distribution des cas et des heures en fonction de **l'offre de prestations** montre que le pourcentage le plus élevé (plus de la moitié) est celui des « prestations de soins ». Les « prestations d'aide à domicile » représentent 40 % des cas et 45 % des heures. En moyenne sur l'année, par client, 41 heures ont été consacrées aux « prestations de soins » et 46 heures aux « prestations d'aide à domicile ». La distribution des domaines de prestations en fonction des classes d'âge se présente comme suit :

Tableau 6.4 Distribution des clients (cas) selon les prestations

Classe d'âge	Prestations OPAS	Prestations AD	Autres prestations	Total	Part prestations OPAS
0 – 64 ans	31'800	34'300	8'000	74'100	43 %
65 – 79 ans	43'900	29'600	4'400	77'900	56 %
80+ ans	67'500	44'600	5'300	117'400	57 %
Total	143'300	108'500	17'700	269'400	53 %

Tableau 6.5 Distribution des heures selon les prestations

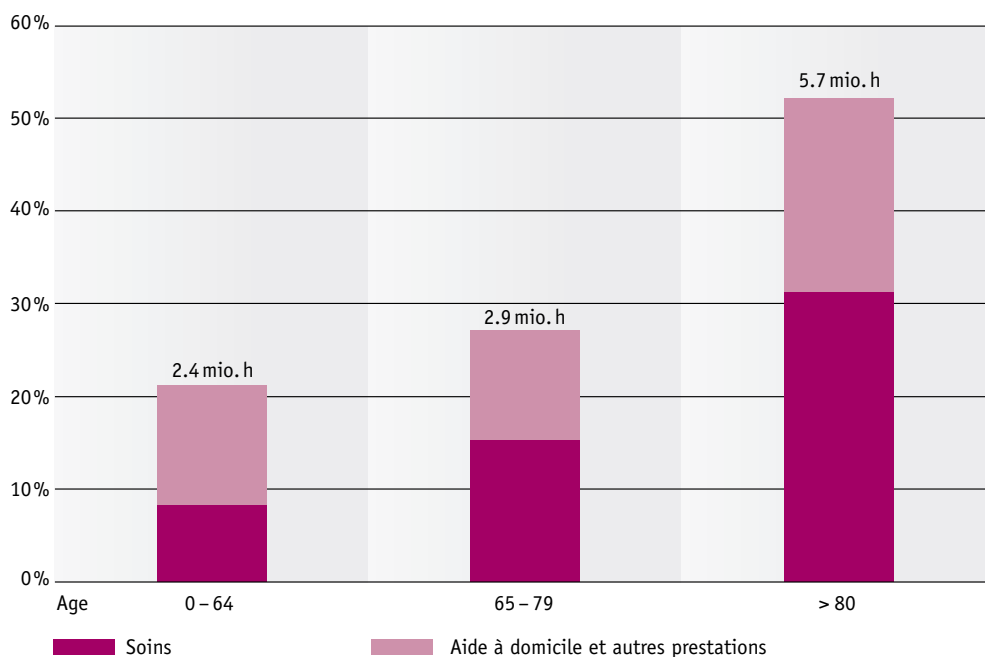
Classe d'âge	Prestations OPAS	Prestations AD	Autres prestations	Total	Part prestations OPAS
0 – 64 ans	912'300	1'422'900	51'500	2'386'700	38 %
65 – 79 ans	1'605'200	1'299'400	16'400	2'921'000	55 %
80+ ans	3'415'500	2'279'200	46'500	5'741'200	59 %
Total	5'932'900	5'001'500	114'400	11'048'800	54 %

Les tableaux 6.4 et 6.5 montrent clairement qu'avec l'âge, le nombre de « prestations de soins » augmente plus vite que celui des « prestations d'aide à domicile » et des « autres prestations ». En 2003, les soins ne représentent chez les « moins de 65 ans » que 38 % du total des heures effectuées pour cette catégorie d'âge, tandis qu'ils représentent plus de la moitié chez les rentiers AVS.

Une comparaison avec l'année 2002 montre que le pourcentage des « prestations de soins » en 2003 a augmenté, selon la classe d'âge de la clientèle, de 0 à 2 points pourcent et, pour les heures, de 1 à 3 points pourcent. Les « prestations d'aide à domicile » sont par contre en recul dans toutes les classes d'âge, ceci aussi bien pour les heures facturées que pour la clientèle (entre 1–5 %).

L'augmentation des « prestations de soins » avec l'âge est également mise en évidence par le graphique 6.5 « Heures facturées selon la classe d'âge et le type de prestation fournie ». Ce graphique montre en même temps que moins du quart des heures facturées sont destinées à des personnes de moins de 65 ans.

Graphique 6.5 Heures facturées selon la classe d'âge et le type de prestation fournie



### 6.3 Repas

2.3 millions de repas ont été servis à 22'800 personnes

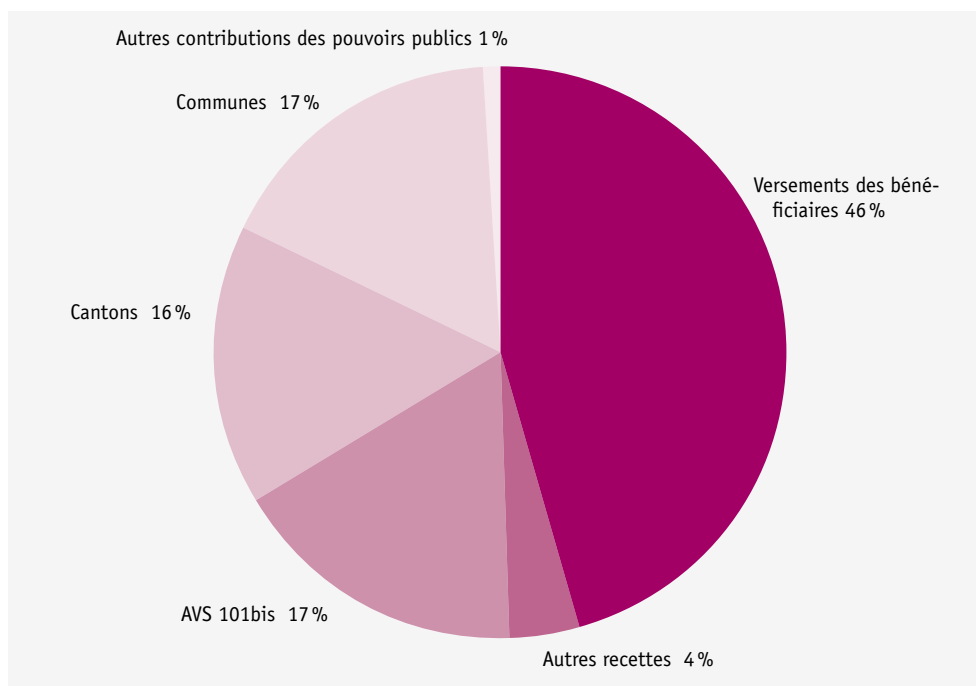
Plus de 2.3 millions de **repas** ont été livrés à plus de 22'800 personnes, ce qui équivaut à 102 repas en moyenne par personne. Selon les feuilles de statistique qui ont été renvoyées, les recettes provenant du service de repas à domicile s'élevaient à 25.5 millions de francs. Mais comme le nombre de repas et de personnes est indiqué même lorsque l'organisation confie ce service à d'autres organisations ou institutions, il est possible qu'une partie des recettes liées au service des repas manque ; ces recettes sont donc certainement plus élevées.

## 7 Finances

### 7.1 Recettes

Un sixième des recettes provient de l'AVS

Graphique 7.1 Origine des recettes



Les **recettes** des organisations Spitex proviennent pour la moitié des entrées liées aux offres de prestations (46 %) et des « autres recettes » (4 %). Les recettes liées aux prestations proviennent du domaine « prestations de soins » (319.1 millions de francs correspondent à des **prestations relevant des assureurs-maladie**) et du domaine « prestations d'aide à domicile, service de repas à domicile et autres prestations » (154.0 millions de francs). Dans ce second domaine, les **coûts** sont assumés par la clientèle. Les subventions représentent l'autre moitié des recettes. Elles se répartissent de manière à peu près égales entre contributions des communes, des cantons et de la LAVS (selon l'article 101bis LAVS).

Dans le tableau 7.1, les recettes provenant de l'offre de prestations sont réparties entre prestations prises en charge par les assureurs-maladie (soins) et paiements directs des bénéficiaires de prestations (prestations d'aide à domicile, service de repas à domicile et autres prestations).



Tableau 7.1 Origine des recettes

	Recettes	
	En mio. de francs	En %
Versements des bénéficiaires :	473.1	46 %
– dont soins <sup>1</sup>	319.1	31 %
– dont aide à domicile, repas et autres prestations	154.0	15 %
Autres recettes <sup>2</sup>	41.0	4 %
AVS 101bis <sup>3</sup>	171.4	17 %
Cantons	165.5	16 %
Communes	172.7	17 %
Autres contributions des pouvoirs publics	7.5	1 %
Total	1'031.2	100 %

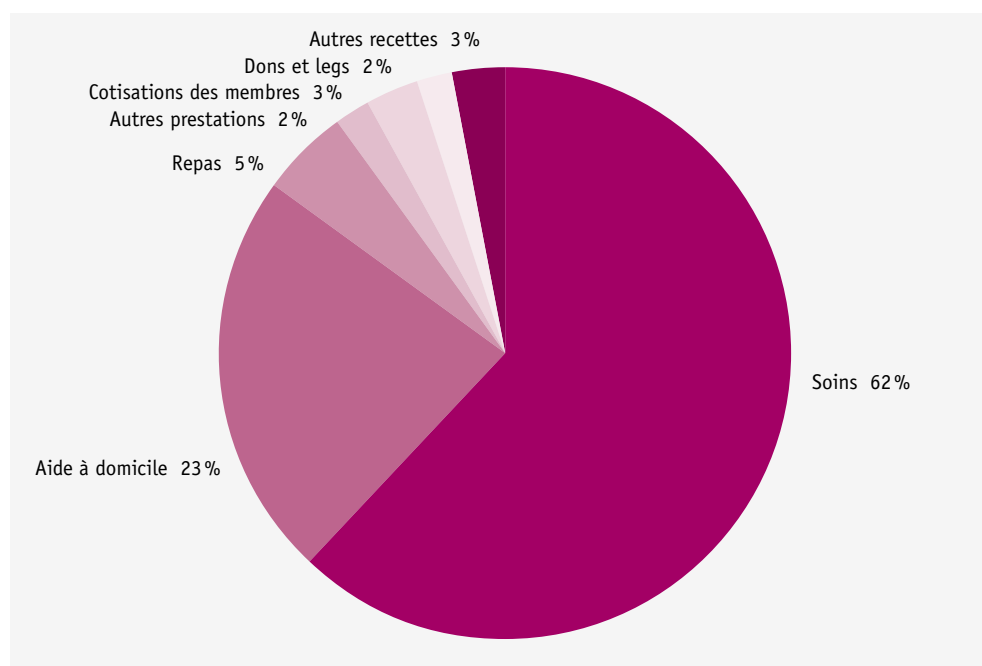
1 Il s'agit de prestations à la charge des assureurs-maladie. La mesure dans laquelle ces factures sont effectivement couvertes par ces derniers est inconnue (franchise inconnue, limitation de la prise en charge des prestations Spitex).

2 Cotisations, dons, autres recettes.

3 Les montants mentionnés ici diffèrent de ceux des comptes AVS. Voir le tableau 10.6.1 p. 58.

Une comparaison avec la structure des recettes des organisations Spitex qui avaient reçu en 1992 une subvention de l'AVS montre que durant ces onze dernières années, rien n'a fondamentalement changé hormis la subvention de l'AVS, dont la part dans les recettes a diminué de manière régulière<sup>13</sup>. A l'époque déjà, 51 % des recettes de ces organisations provenaient des prestations de services et des « autres recettes » ; l'AVS (21 %), les communes y compris les associations paroissiales (20 %) et les cantons (8 %) versaient la différence. Le changement dans la participation des différentes instances aux subventions est lié principalement au fait que les organisations de droit public sont également prises en compte dans la présente statistique.

Graphique 7.2 Recettes provenant des prestations propres



13 Förderung der offenen Altershilfe Spitex, Statistik der Beiträge nach AHVG, Art. 101bis, 1993 p. 10 ss. (publication en allemand).

Tableau 7.2 Recettes provenant des prestations propres

	Recettes	
	En mio. de francs	En %
Prestations de base	461.3	90 %
– dont soins	319.1	62 %
– dont aide à domicile	116.7	23 %
– dont repas	25.5	5 %
Autres prestations	11.8	2 %
Cotisations des membres	14.9	3 %
Dons et legs	11.2	2 %
Autres recettes	14.9	3 %
Total	514.1	100 %

La majorité (90%) des recettes encaissées par les organisations Spitex proviennent de leurs **prestations propres** dans le domaine des **prestations de base**. Celles-ci sont constituées pour 62% de « prestations de soins », pour 23% de « prestations d'aide à domicile » et pour 5% de « services de repas à domicile ». Le reste provient pour 3% de recettes d'« autres prestations » et des « cotisations des membres » ainsi que pour 2% de « dons et legs » ainsi que de sources diverses.

## 7.2 Dépenses

Les charges salariales viennent en tête

Graphique 7.3 Dépenses

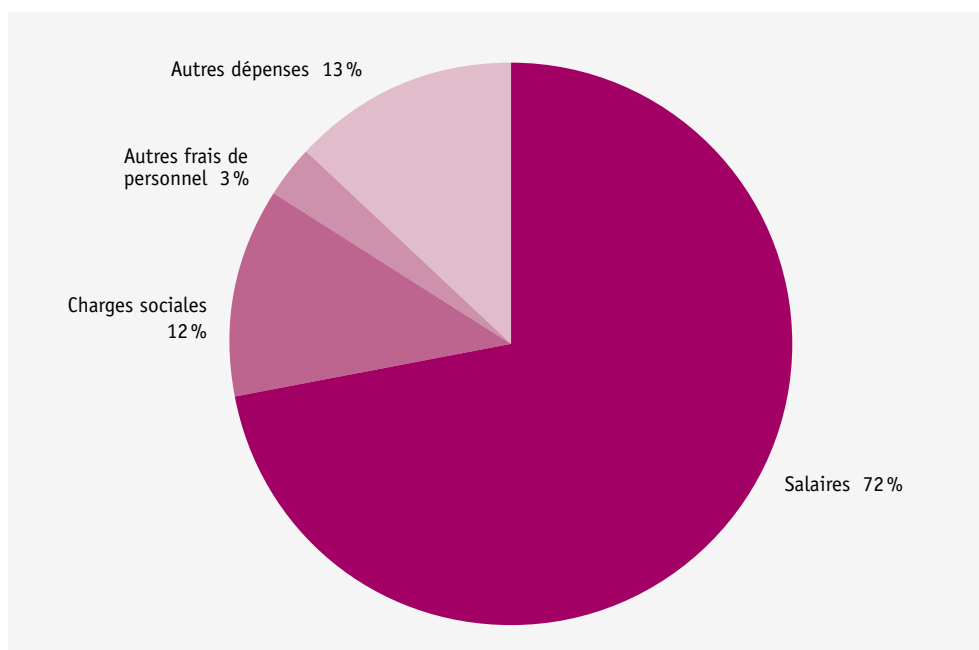


Tableau 7.3 Dépenses

	Dépenses	
	En mio. de francs	En %
Salaires	730.0	72 %
Charges sociales	121.4	12 %
Autres frais de personnel	28.0	3 %
Autres dépenses	128.9	13 %
Total	1'008.3	100 %

L'aide et les soins à domicile **nécessitent beaucoup de personnel** : les frais de personnel s'élevaient à 87 % (879.4 millions de francs) du total des dépenses (72 % pour les salaires soumis à l'AVS, 12 % pour les charges sociales, plus 3 % pour les autres frais de personnel). Le reste, soit 13 % (128.9 millions de francs), est constitué d'autres dépenses telles que les frais de location, de véhicule et d'administration.

### 7.3 Fortune

Les recettes sont supérieures aux dépenses

Tableau 7.4 Recettes, dépenses et fortune

	En mio. de francs	En %
Recettes	1'031.2	102 %
Dépense	1'008.3	100 %
Solde	22.9	-2 %
Fortune au 31. 12. 2003	149.1	15 %

Les recettes des organisations Spitex se sont élevées à 1.031 milliard de francs et les dépenses à 1.008 milliard de francs. Comme l'année dernière, on enregistre un **solde positif** après une période de résultats négatifs (1999-2001). En 2003 ce bénéfice a atteint 22.9 millions de francs, soit environ 2 % des dépenses. La fortune qui figure dans la statistique s'élève à 149.1 millions de francs, ce qui représente environ 15 % des dépenses. 14 % des organisations Spitex de droit privé n'ayant pas fourni de données relatives à la fortune, la fortune effective des organisations Spitex est certainement supérieure à ce montant.

## 8 Chiffres significatifs

Les pages qui suivent contiennent des graphiques présentant certains indicateurs significatifs par canton. La moyenne nationale (CH) figure également dans ces graphiques sous forme de colonne foncée. Les données des cantons sont classées par ordre décroissant. Pour définir les chiffres significatifs, les numérateurs et les dénominateurs suivants ont été choisis :

Tableau 8.1 Chiffres significatifs : numérateurs et dénominateurs

### 8.1 Coûts par heure facturée

Graphique	8.1	$\frac{\text{coûts globaux}}{\text{heures facturées}}$	8.2	$\frac{\text{frais de personnel}}{\text{heures facturées}}$
-----------	-----	--	-----	---

### 8.2 Coûts par poste à plein temps

Graphique	8.3	$\frac{\text{coûts globaux}}{\text{postes à plein temps}}$	8.4	$\frac{\text{frais de personnel}}{\text{postes à plein temps}}$
-----------	-----	--	-----	---

### 8.3 Coûts par client

Graphique	8.5	$\frac{\text{coûts globaux}}{\text{clientèle}}$	8.6	$\frac{\text{frais de personnel}}{\text{clientèle}}$
-----------	-----	---	-----	--

### 8.4 Coûts par habitant

Graphique	8.7	$\frac{\text{coûts globaux}}{\text{habitants (population totale)}}$	8.8	$\frac{\text{coûts globaux}}{\text{personnes âgées (plus de 65 ans)}}$
-----------	-----	---	-----	--

### 8.5 Recettes par heure

Graphique	8.9	$\frac{\text{recettes provenant des prest. OPAS}}{\text{heures OPAS}}$	8.10	$\frac{\text{recettes provenant des prest. AD}}{\text{heures AD}}$
-----------	-----	--	------	--

### 8.6 Recettes par client

Graphique	8.11	$\frac{\text{recettes provenant des prest. OPAS}}{\text{clientèle OPAS}}$	8.12	$\frac{\text{recettes provenant des prest. AD}}{\text{clientèle AD}}$
-----------	------	---	------	---

### 8.7 Heures par client

Graphique	8.13	$\frac{\text{heures OPAS}}{\text{clientèle OPAS}}$	8.14	$\frac{\text{heures AD}}{\text{clientèle AD}}$
-----------	------	--	------	--

### 8.8 Densité de l'offre de soins

Graphique	8.15	$\frac{\text{postes à plein temps} \times 1'000}{\text{habitants (population totale)}}$	8.16	$\frac{\text{postes à plein temps} \times 1'000}{\text{personnes âgées (plus de 65 ans)}}$
-----------	------	---	------	--

### 8.9 Taux de soins

Graphique	8.17	$\frac{\text{clientèle OPAS} \times 1'000}{\text{habitants (population totale)}}$	8.18	$\frac{\text{heures de soins}}{\text{habitants (population totale)}}$
-----------	------	---	------	---

### 8.10 Taux d'aide à domicile

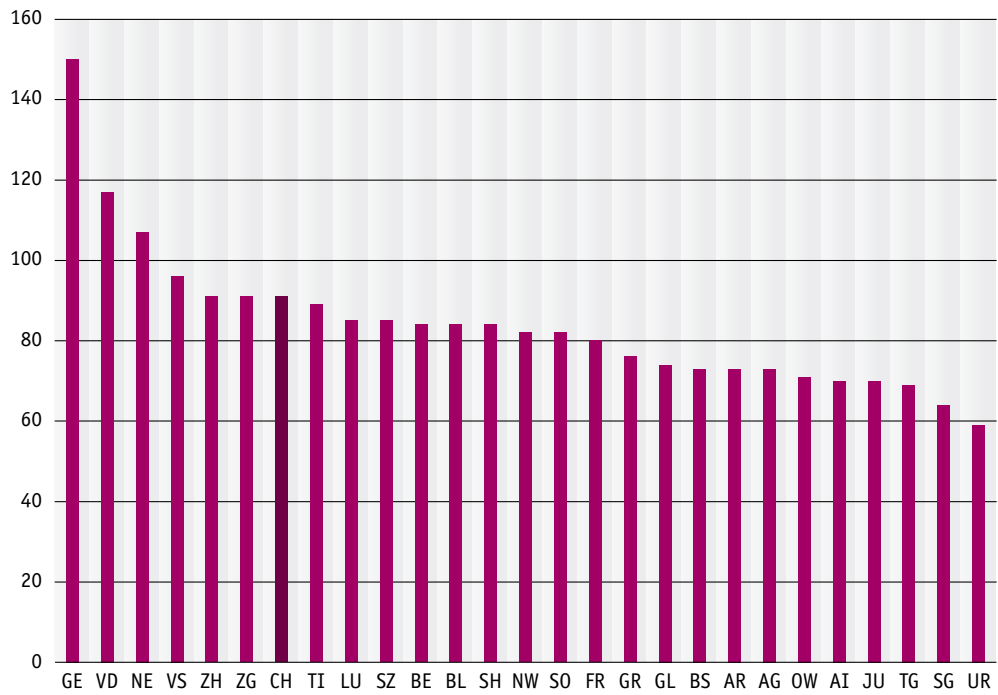
Graphique	8.19	$\frac{\text{clientèle AD} \times 1'000}{\text{habitants (population totale)}}$	8.20	$\frac{\text{heures AD}}{\text{habitants (population totale)}}$
-----------	------	---	------	---

Nous ne pouvons et ne voulons pas interpréter les résultats obtenus. Beaucoup de raisons peuvent être avancées pour expliquer pourquoi tel canton présente des chiffres supérieurs ou inférieurs à tel autre. Notre objectif est de donner une vue d'ensemble permettant en particulier aux différentes organisations d'évaluer leur propre situation à l'aide de leur questionnaire et de se situer<sup>14</sup>. Le classement n'a donc aucunement valeur de jugement. En comparant ces chiffres significatifs avec ceux des années précédentes, il faut prendre en compte le fait que le canton ZG a fourni pour la première fois des données sur deux organisations actives presque exclusivement dans le secteur de l'aide à domicile.

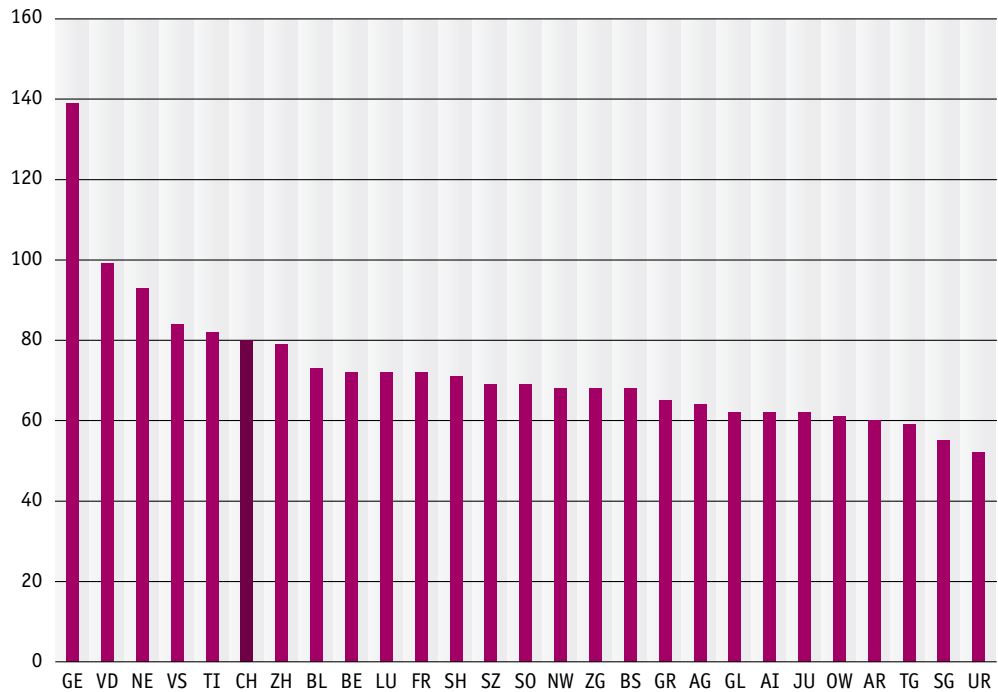
<sup>14</sup> Voir tableaux « Chiffres significatifs » p. 64 – 73.

## 8.1 Coûts par heure facturée

Graphique 8.1 Coûts globaux par heure facturée (en francs)

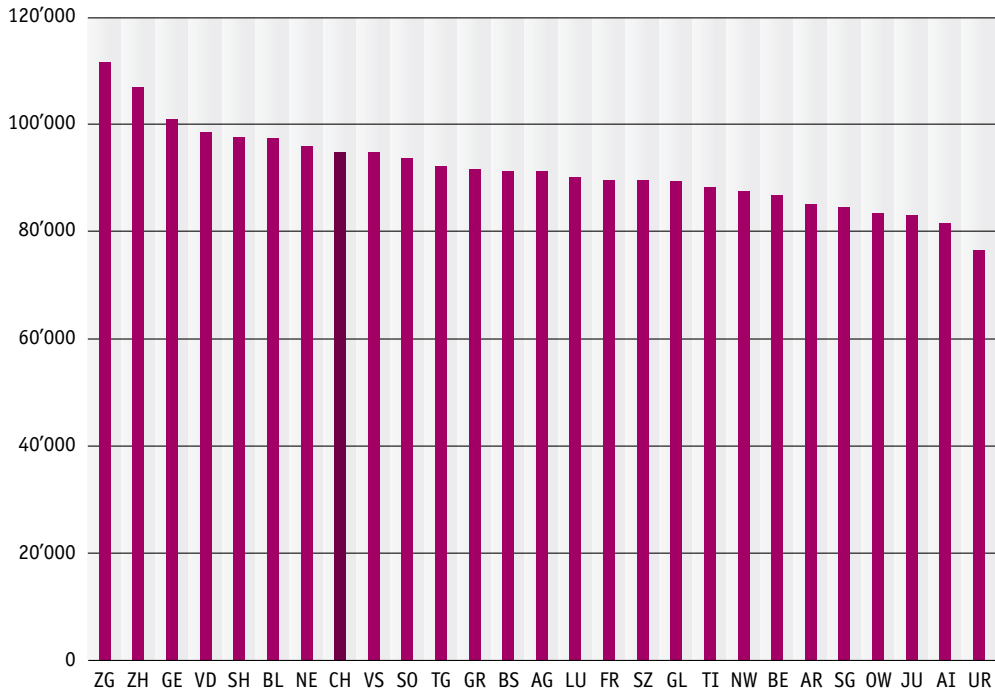


Graphique 8.2 Frais de personnel par heure facturée (en francs)

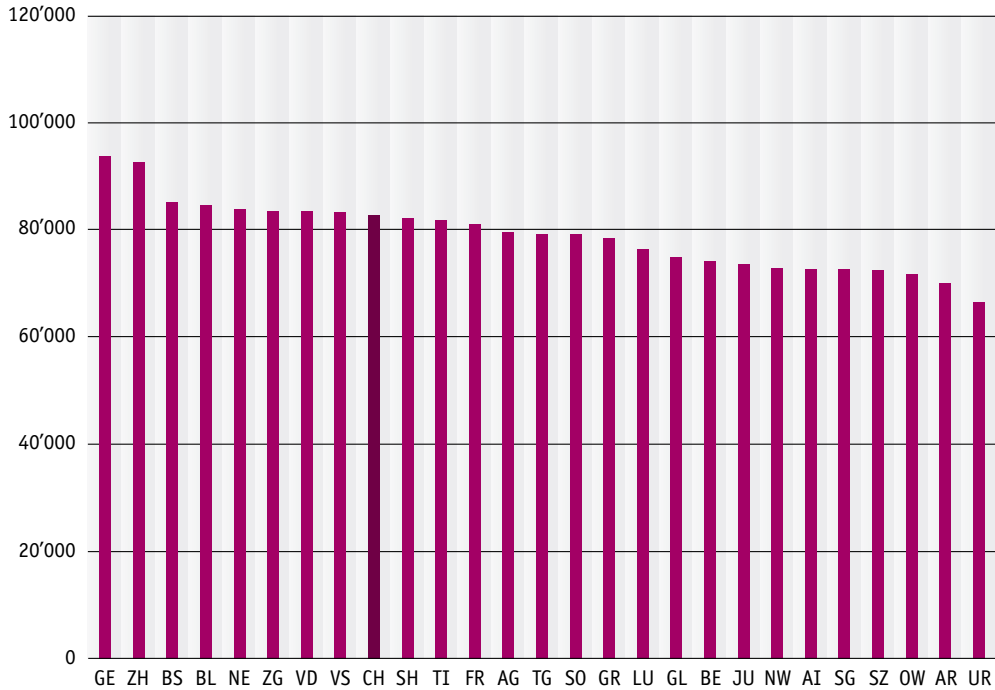


## 8.2 Coûts par poste à pleine temps

Graphique 8.3 Coûts globaux par poste à plein temps (en francs)

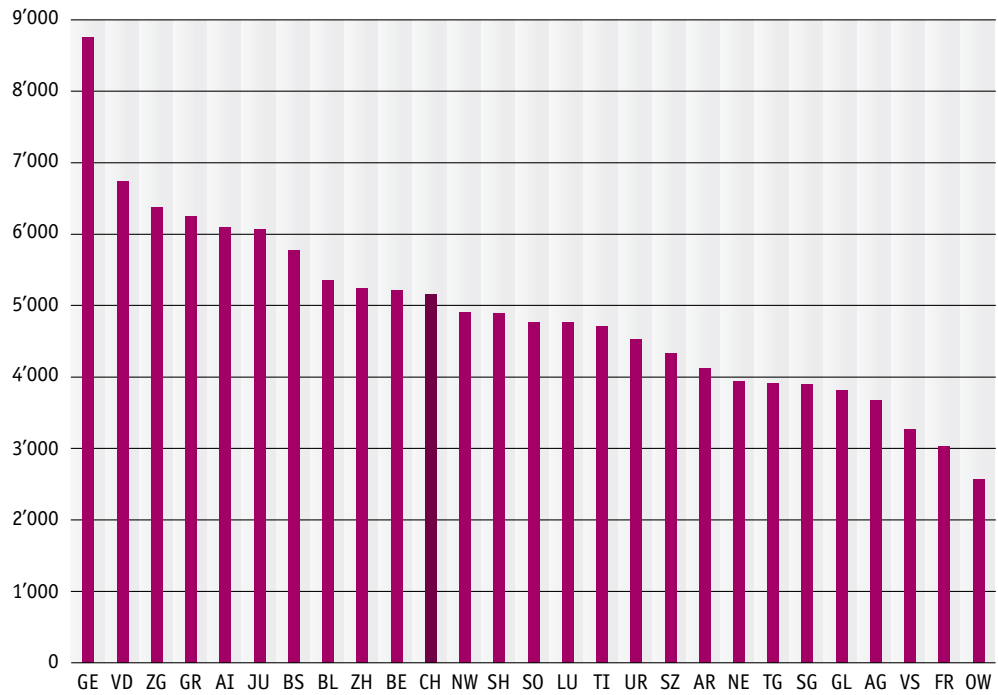


Graphique 8.4 Frais de personnel par poste à plein temps (en francs)

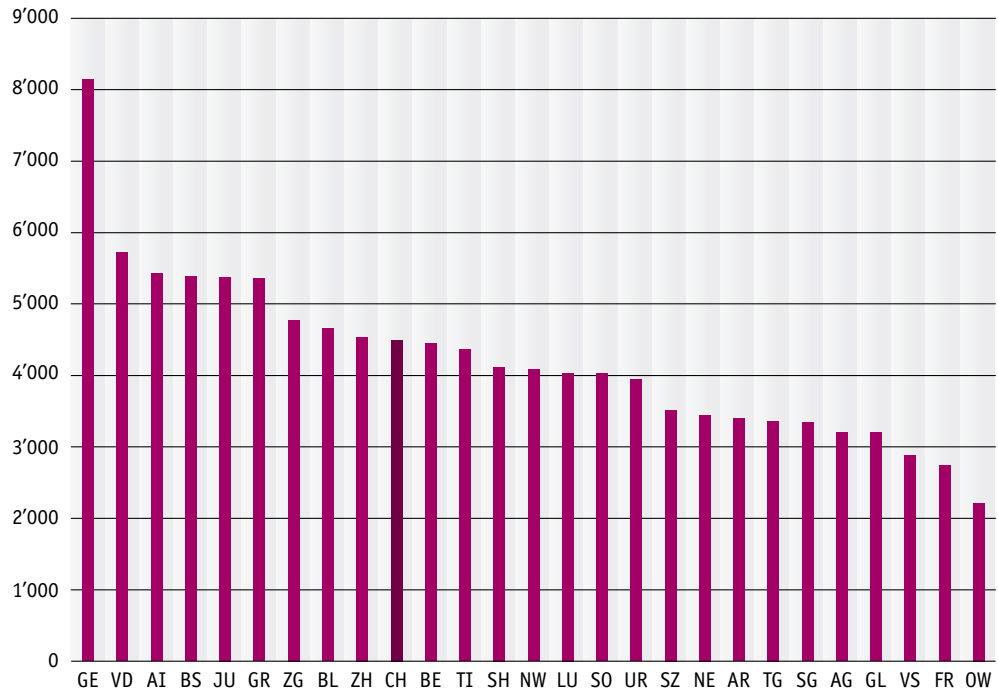


### 8.3 Coûts par client

Graphique 8.5 Coûts globaux par client (en francs)

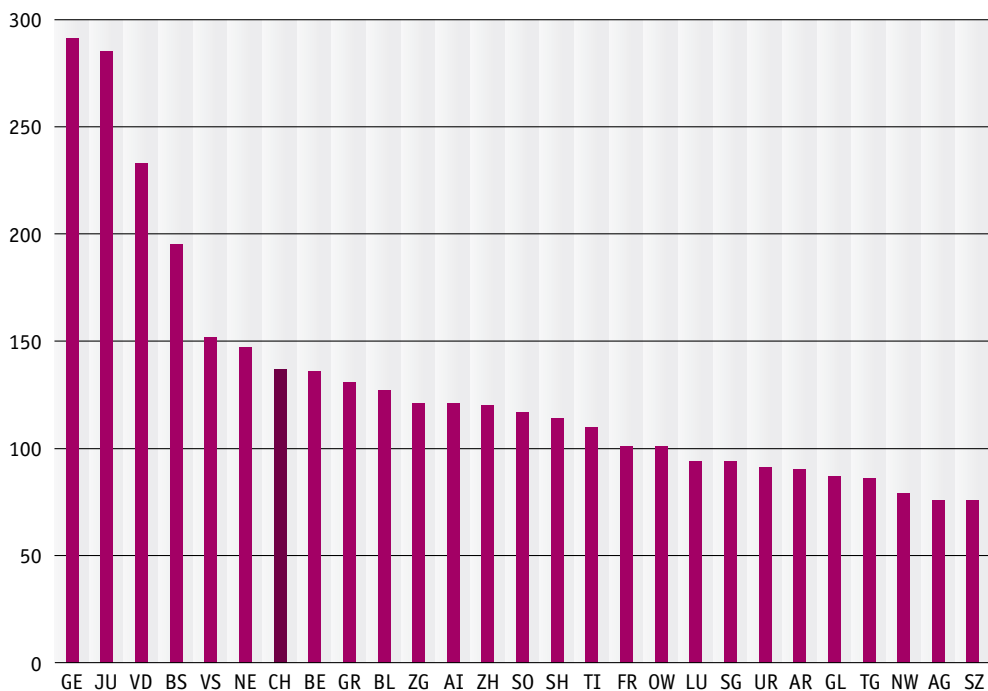


Graphique 8.6 Frais de personnel par client (en francs)

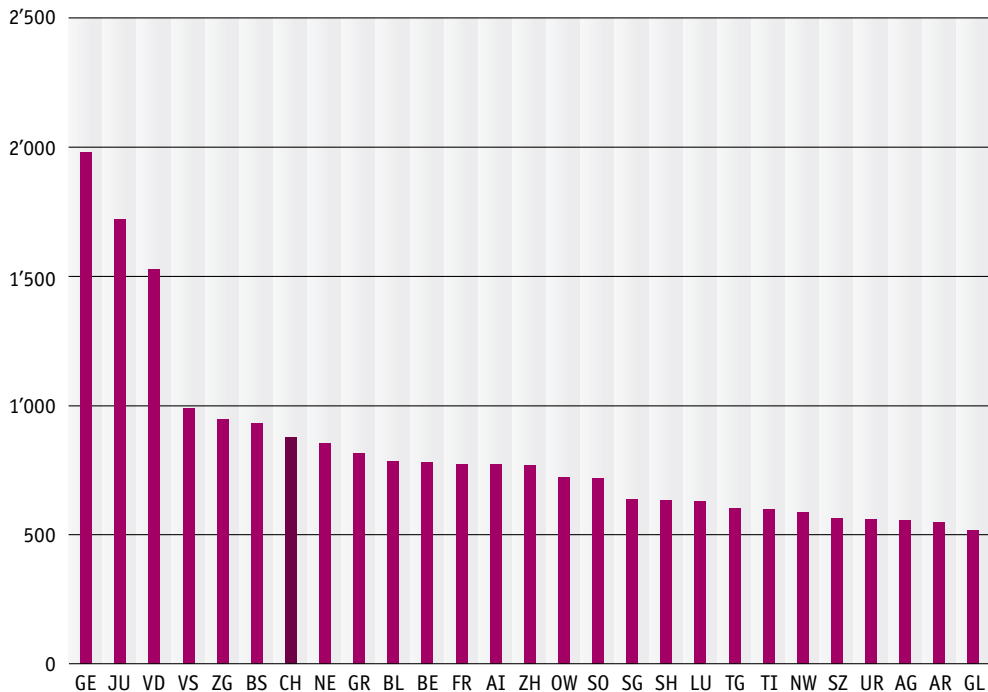


### 8.4 Coûts globaux par habitant

Graphique 8.7 Coûts globaux par habitant<sup>15</sup> (en francs)



Graphique 8.8 Coûts globaux par personne âgée<sup>15,16</sup> (en francs)



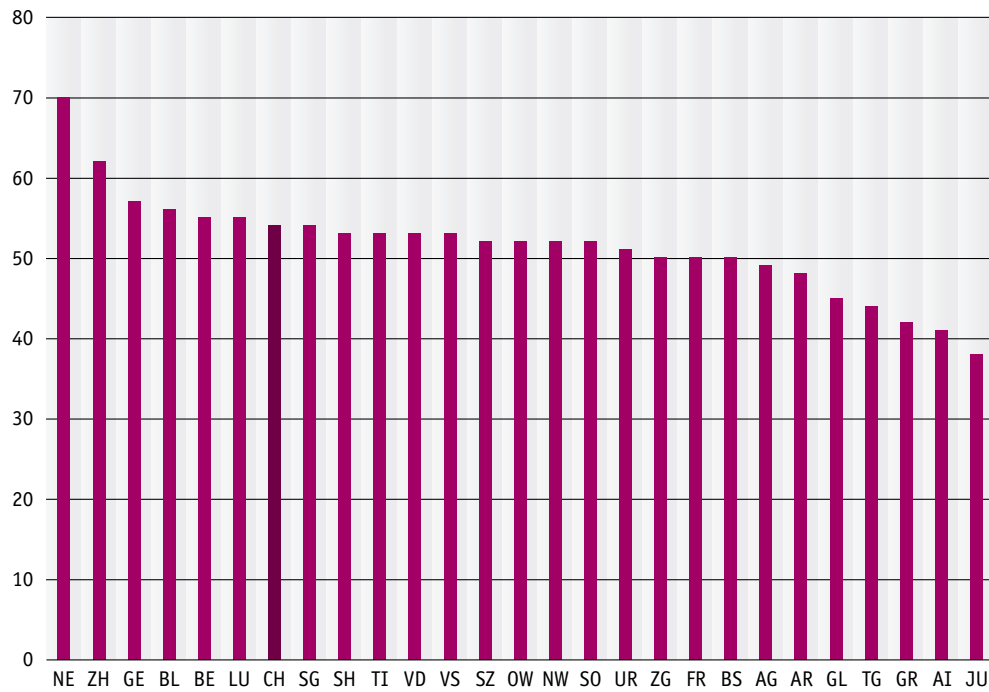
15 OFS : Population résidante permanente en milieu d'année, 2003.

16 OFS : Population de 65 ans ou plus, 2003.

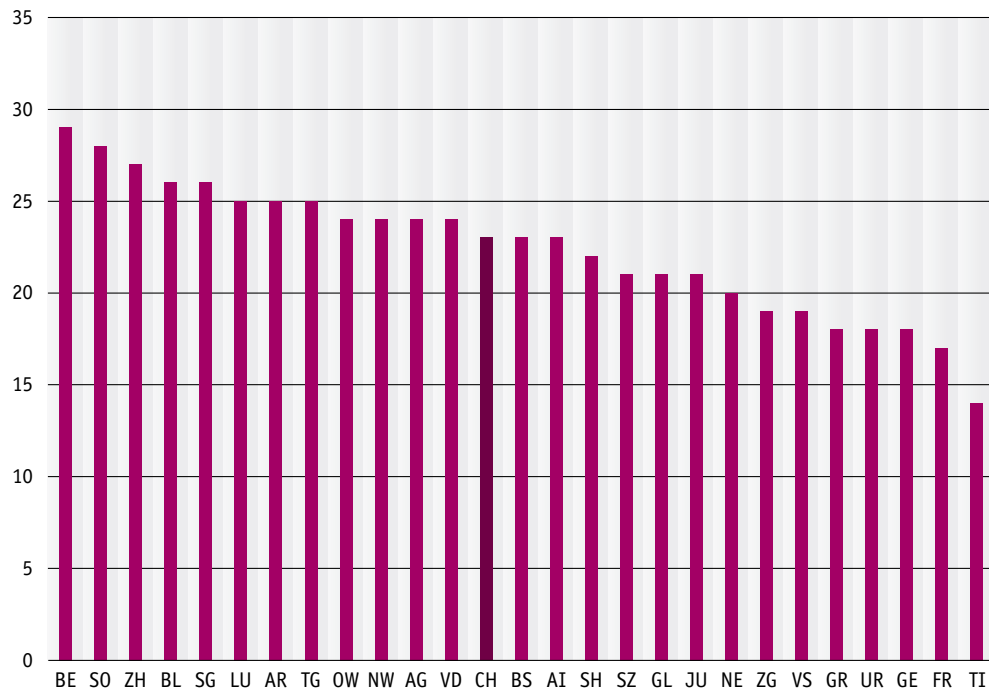


## 8.5 Recettes par heure

Graphique 8.9 Prestations OPAS : recettes par heure (en francs)

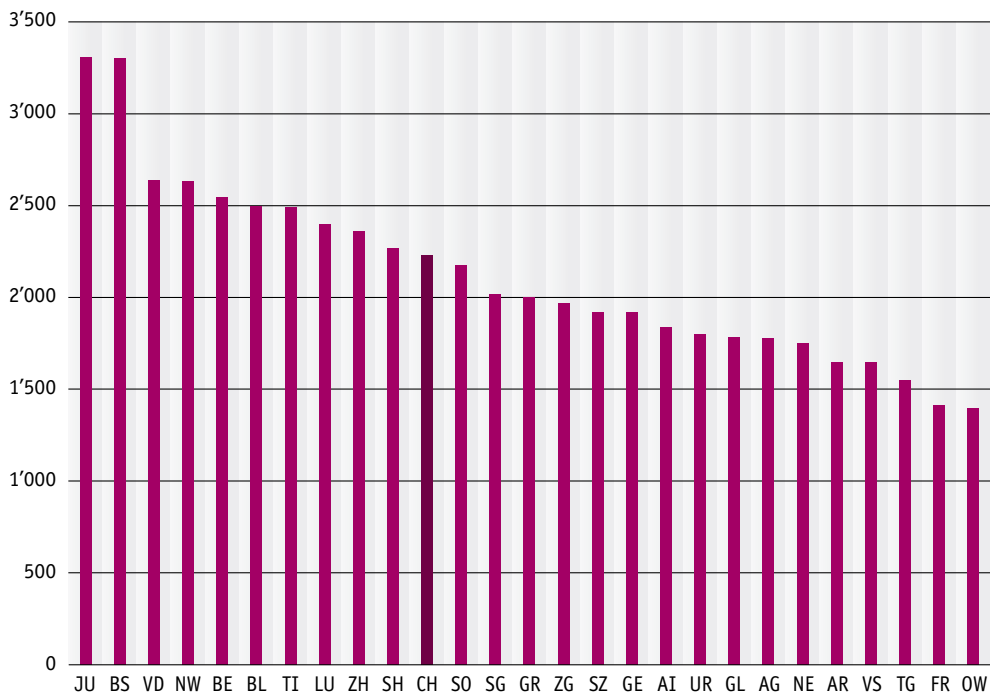


Graphique 8.10 Prestations AD : recettes par heure (en francs)

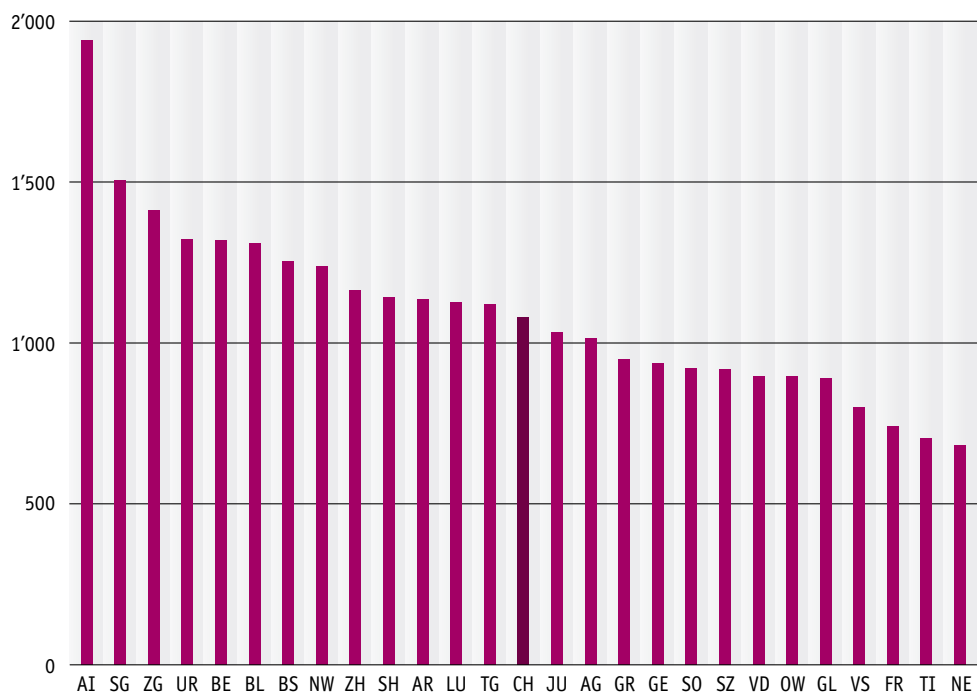


## 8.6 Recettes par client

Graphique 8.11 Prestations OPAS : recettes par client (en francs)

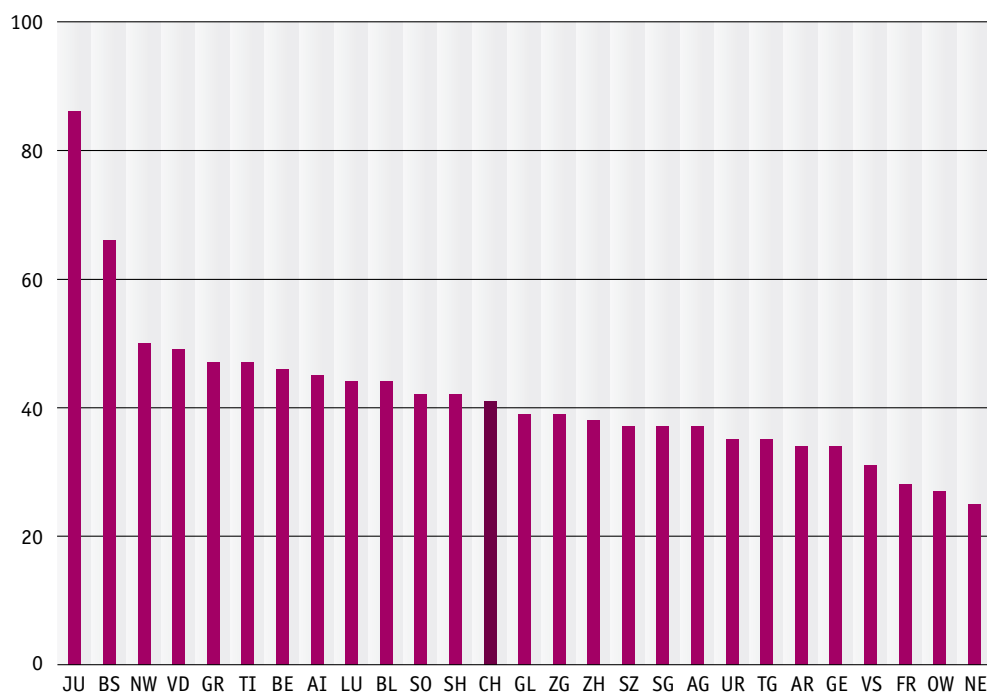


Graphique 8.12 Prestations AD : recettes par client (en francs)

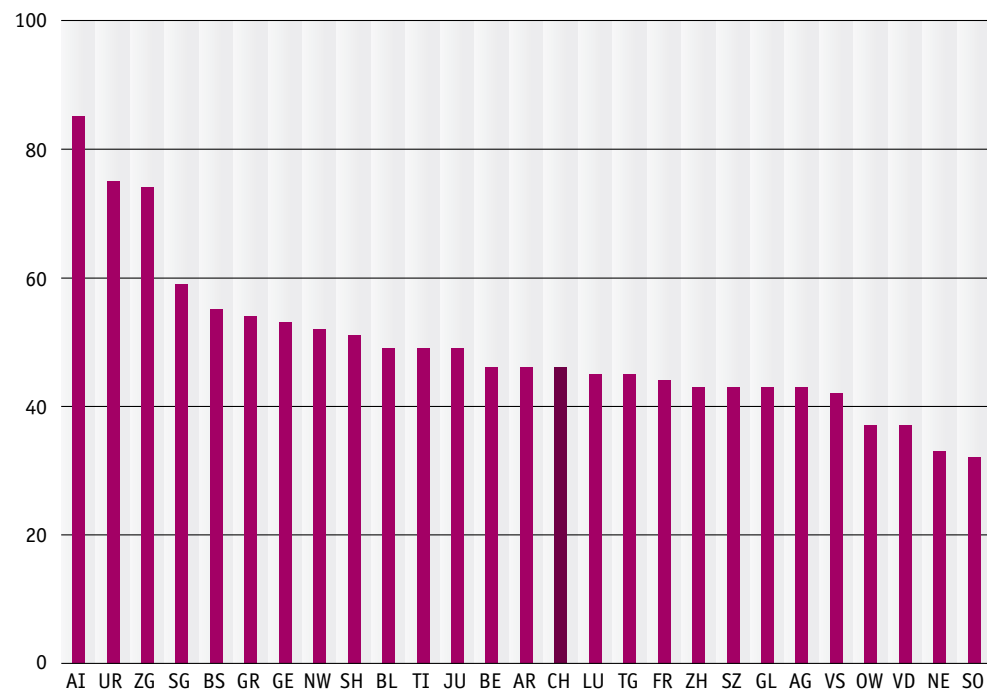


## 8.7 Heures par client

Graphique 8.13 Prestations OPAS : heures par client

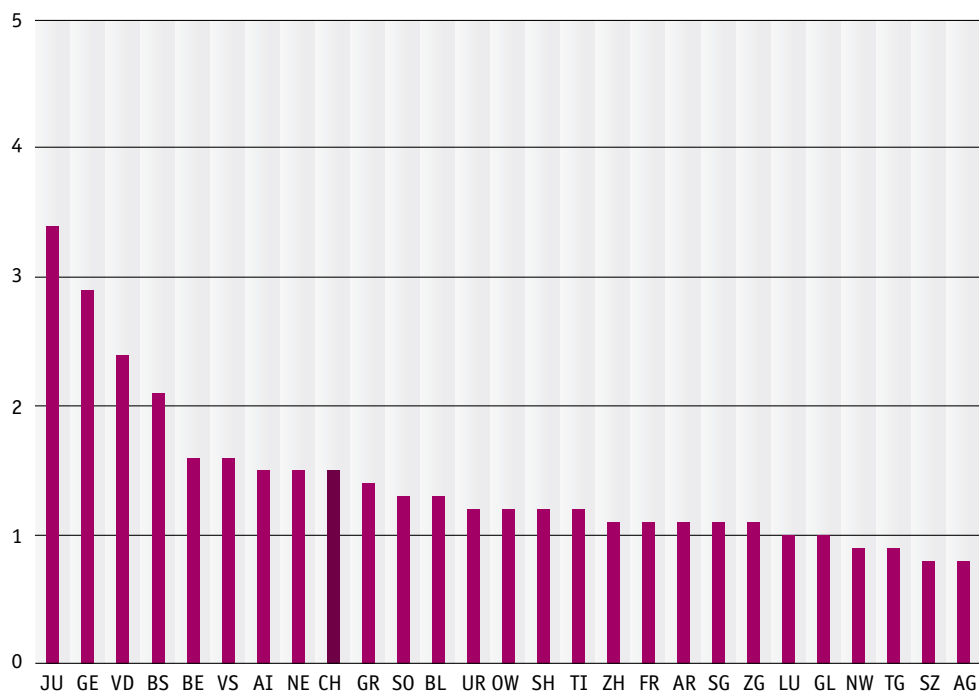


Graphique 8.14 Prestations AD : heures par client

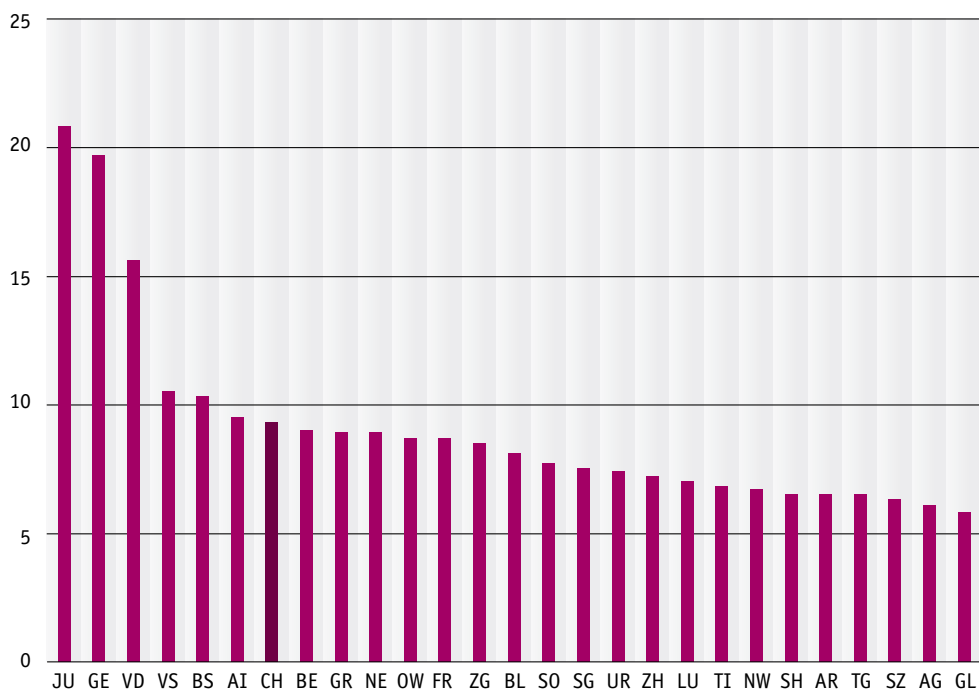


## 8.8 Densité de l'offre de soins

Graphique 8.15 Postes à plein temps pour 1'000 habitants<sup>17</sup>



Graphique 8.16 Postes à plein temps pour 1'000 personnes âgées<sup>17,18</sup>

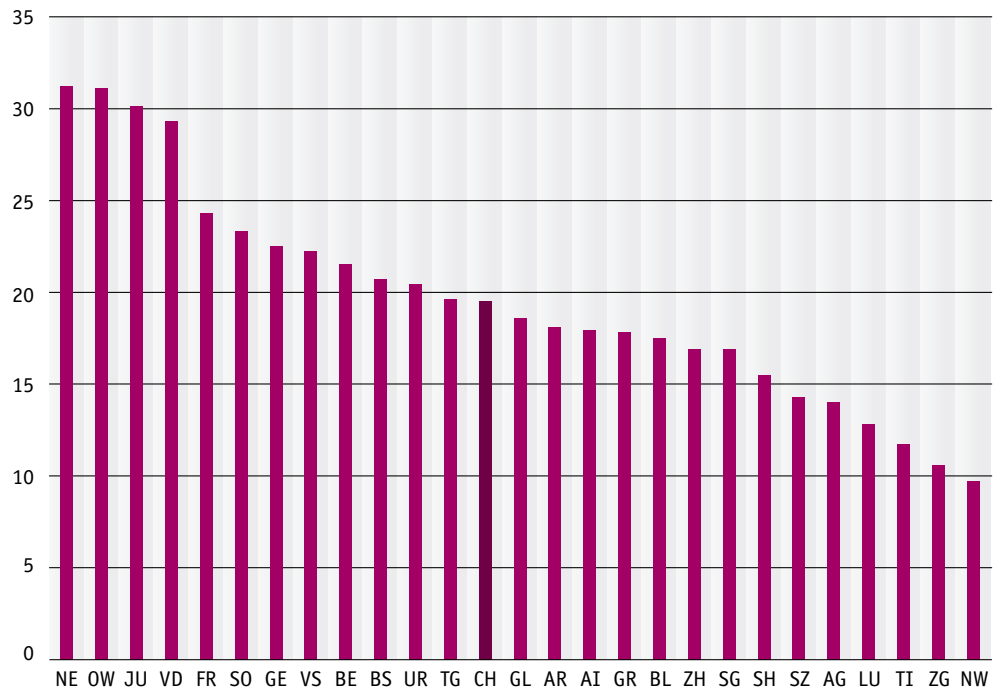


17 OFS : Population résidante permanente en milieu d'année, 2003.

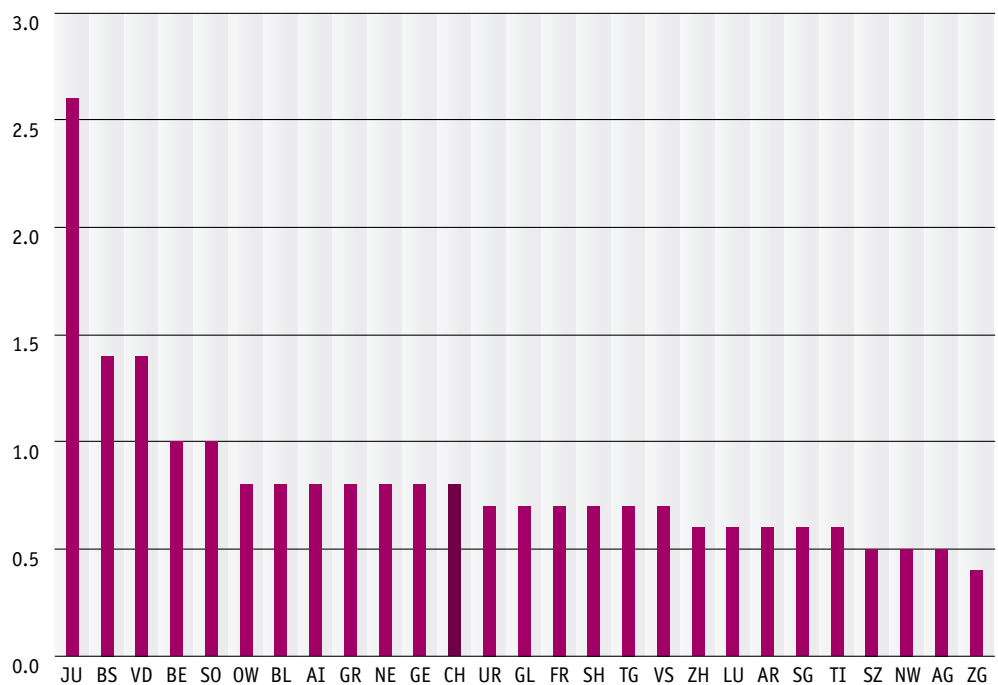
18 OFS : Population de 65 ans ou plus, 2003.

## 8.9 Taux de soins

Graphique 8.17 Clientèle OPAS pour 1'000 habitants<sup>19</sup>



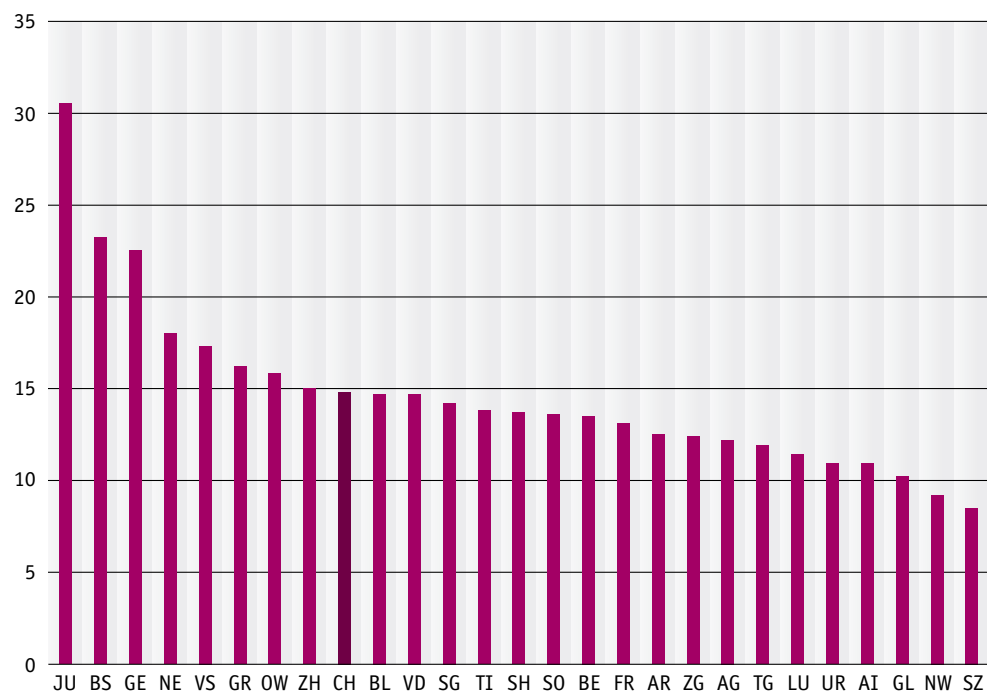
Graphique 8.18 Heures OPAS par habitant<sup>19</sup>



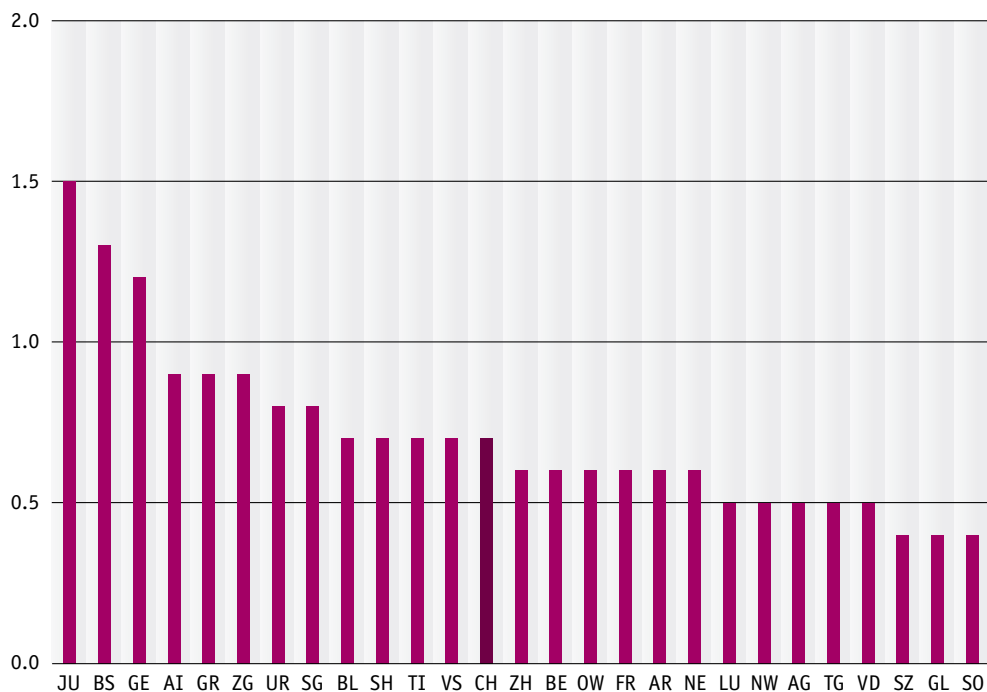
19 OFS : Population résidante permanente en milieu d'année, 2003.

## 8.10 Taux d'aide à domicile

Graphique 8.19 Clientèle AD pour 1'000 habitants<sup>20</sup>



Graphique 8.20 Heures AD par habitant<sup>20</sup>



<sup>20</sup> OFS : Population résidente permanente en milieu d'année, 2003.

## 9 Comparaison 1998 – 2003

### 9.1 Evolution générale

Les plus grands changements s'observent dans l'organisation et les finances

Le nombre des organisations Spitex a diminué de 18 % depuis 1998. L'une des raisons en est l'élimination des cas où, par exemple, plusieurs organisations travaillent dans un même secteur, évolution que l'OFAS a soutenue par le biais des subventions au sens de l'art. 101bis LAVS<sup>21</sup>. En revanche, la proportion d'organisations bénéficiant desdites subventions a augmenté, passant de 79 % à 87 %. En effet, des organisations communales qui n'avaient pas droit à des subventions parce qu'elles relevaient du droit public se sont transformées en organisations privées d'utilité publique et y ont donc désormais droit<sup>22</sup>.

Le nombre de clients bénéficiant d'une aide a peu évolué, tandis que le nombre d'heures facturées a augmenté de près de 5 % ; le nombre de cas a augmenté d'environ 11 %. Cette évolution laisse supposer que le nombre d'heures consacrées à chaque client augmente et que de plus en plus de clients font appel à plus d'une prestation. L'état du personnel a augmenté de près de 2 % alors que celui des postes à plein temps a crû de 16 %. Ces changements ont conduit à une élévation du taux d'occupation moyen qui a passé de 34 % à 39 %. L'évolution du nombre de postes à plein temps par rapport au nombre de cas et/ou d'heures facturées a pour conséquence une diminution de la « productivité du travail » (de 1'149 à 1'038 heures facturées par poste à plein temps) et de « l'intensité du travail » (de 43 à 41 heures facturées par cas). Ce sont les recettes (+35 %) et les dépenses (+33 %) qui ont connu les plus grandes variations.

Tableau 9.1 Evolution 1998 – 2003

	1998	2003	Variation
Organisations	881	719	-18.4 %
– dont subv. art. 101bis LAVS	692	629	-9.1 %
Personnel	27'100	27'500	1.6 %
Postes à pleine temps	9'200	10'600	16.0 %
Cas <sup>1,2</sup>	242'900	269'400	10.9 %
Clients <sup>2</sup>	195'600	195'700	0.1 %
Heures facturées	10.5 Mio.	11.0 Mio.	4.9 %
Recettes	761.6 Mio.	1'031.2 Mio.	35.4 %
Dépenses	757.9 Mio.	1'008.3 Mio.	33.0 %

1 Une personne bénéficiant de plusieurs prestations en même temps est comptée plusieurs fois.

2 Voir les explications au chapitre 2.2 « Clientèle et heures de travail ».

21 OFAS, Circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée à la vieillesse et sur les subventions aux organisations Spitex.

22 Art. 101bis Subventions pour l'aide à la vieillesse (voir p. 75).

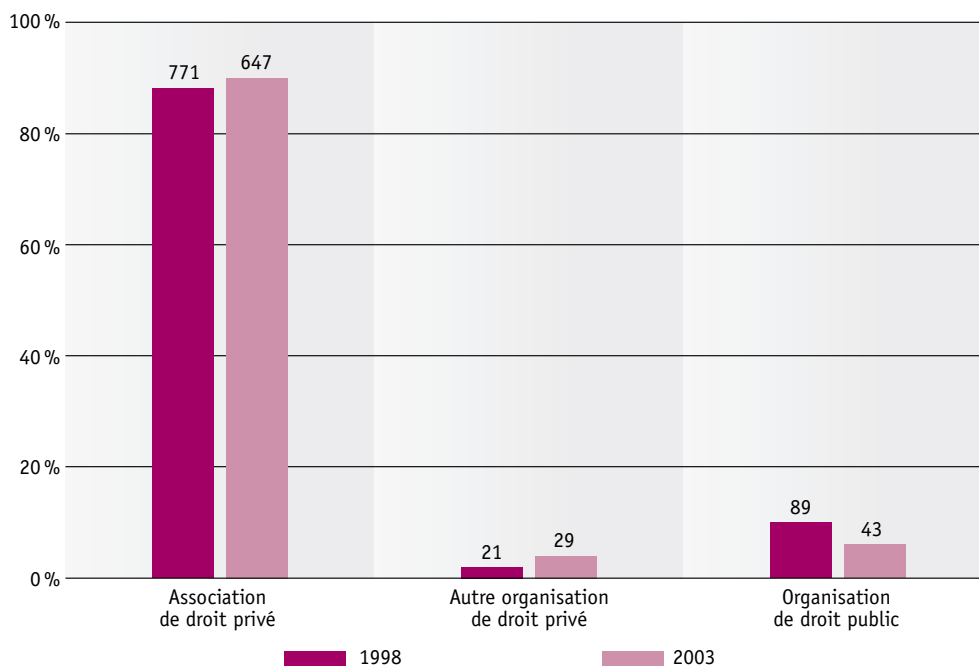
## 9.2 Forme juridique

Entre 1998 et 2003, le nombre d'organisations a diminué de 18 % par suite de fusions

Dans la publication de 2003, 719 organisations Spitex ont été prises en compte, ce qui représente 162 de moins qu'en 1998 et 21 de moins que par rapport à l'année précédente. Cette diminution est due, d'une part, aux fusions entre service communal de soins et service de ménage et d'aide domestique et, d'autre part, à la réunion de plusieurs petites organisations en unités plus importantes.

La distribution des formes juridiques montre une tendance au passage des organisations « de droit public » aux « associations de droit privé ». En 1998, les premières représentaient encore 10 % des organisations, contre 6 % seulement en 2003. Cette évolution est la conséquence directe des subventions selon l'art. 101bis LAVS, qui ne sont accordées qu'aux organisations de droit privé à but non lucratif, de sorte que les organisations de droit public choisissent de passer au droit privé.

Graphique 9.1 Formes juridiques 1998 / 2003 : nombre et pourcentage



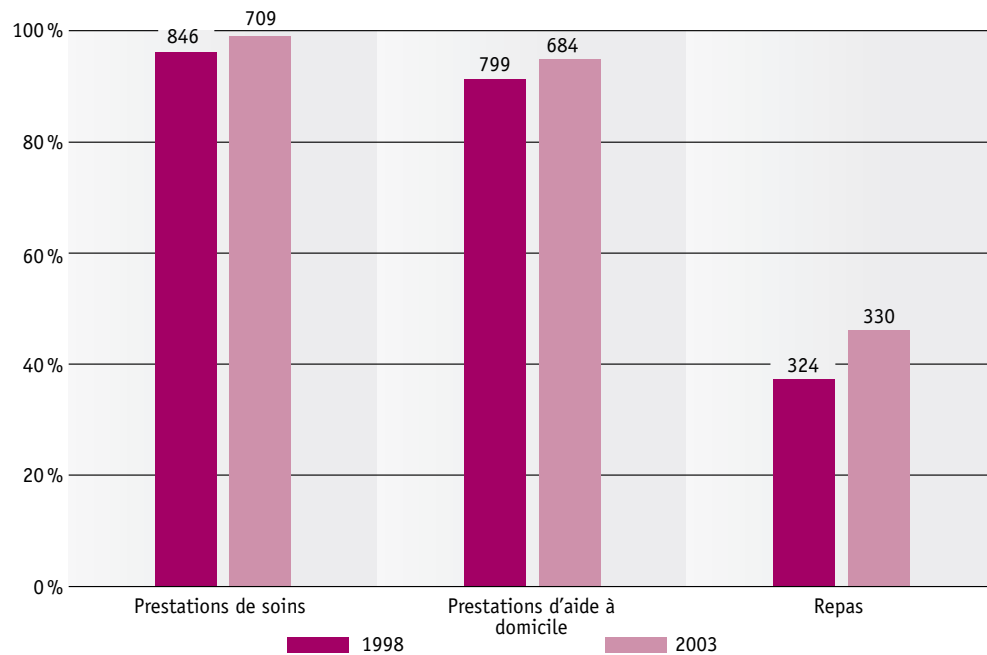
## 9.3 Offre de prestations

La tendance est à élargir l'offre de prestations

Si le nombre d'organisations a diminué, leur offre n'a cessé de croître et de se diversifier. Par rapport à 1998, on observe une diminution de 9 à 4 % (77 contre 31) du nombre d'organisations qui proposent uniquement des « prestations de soins » ; il en est de même pour celles qui ne proposent que des « prestations d'aide à domicile », dont le pourcentage est passé de 3 % en 1998 à 1 % en 2003 (30 contre 8). Dans les trois catégories de prestations de base, le pourcentage des organisations proposant ces services a augmenté, bien que le nombre total d'organisations ait diminué (voir graphique 9.2).



Graphique 9.2 Offre de prestations 1998/2003 : nombre et pourcentage



#### 9.4 Personnel et postes à plein temps

La période considérée se caractérise par de légers changements pour le personnel et par une augmentation assez nette pour les postes à plein temps. Le tableau 9.2 montre l'évolution en fonction de la formation. L'augmentation la plus importante s'observe pour les personnes et les postes à plein temps dans le domaine de formation « diplôme en soins » et « diplôme d'assistance pour les soins », ainsi que pour les personnes sans formations spécifiques au Spitex. La situation est sensiblement identique à celle de 1998 dans le domaine « travail social et thérapeutique » ; les personnes et les postes à plein temps ont diminué dans le domaine « cours d'aide et de soins » et dans celui des « autres formations ». Une répartition par fonction (tableau 9.3) montre qu'en 2003, par rapport à 1998, la situation est stable au niveau du personnel, sauf dans l'« administration », où l'augmentation (16 %) est forte. Pour les postes à plein temps, l'augmentation est moyenne dans les « soins et l'aide » (15 %) et la « direction » (16 %), tandis qu'elle est importante dans l'« administration » (un tiers de plus environ).

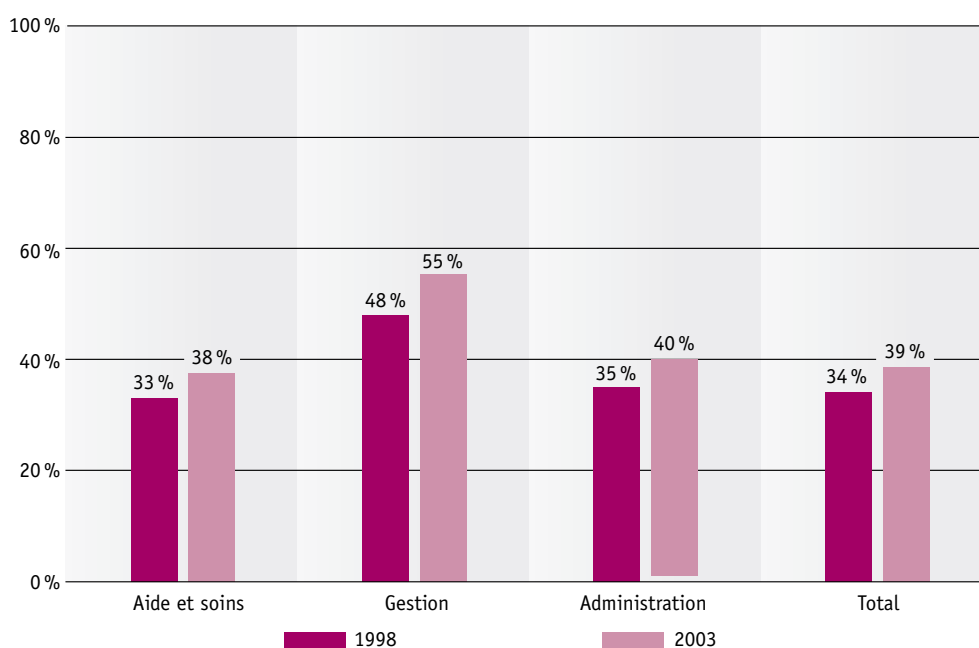
Tableau 9.2 Personnel et postes à plein temps selon la formation, 1998/2003

	Personnel			Postes à plein temps		
	1998	2003	Variation	1998	2003	Variation
Diplôme en soins	5'500	6'800	23.7%	2'400	3'100	30.0%
Assistance pour les soins	4'700	5'300	11.4%	2'200	2'600	20.2%
Cours d'aide et de soins	9'100	8'000	-12.3%	2'800	2'800	2.9%
Diplôme de travail social ou thérap.	400	400	-9.0%	200	200	-0.5%
Autre formation (commerce p.ex.)	2'900	2'400	-16.3%	1'000	1'000	0.0%
Pas de formation SpiteX spécifique	4'400	4'600	4.7%	700	900	34.6%
Total	27'100	27'500	1.6%	9'200	10'600	16.0%

Tableau 9.3 *Personnel et postes à plein temps selon la fonction, 1998 / 2003*

	Personnel			Postes à plein temps		
	1998	2003	Variation	1998	2003	Variation
Aide et soins	24'100	24'200	0.7%	7'900	9'100	14.9%
Direction	1'500	1'500	1.0%	700	800	15.8%
Administration	1'500	1'800	15.8%	500	700	32.3%
Total	27'100	27'500	1.6%	9'200	10'600	16.0%

Comme les postes à plein temps ont augmenté davantage que les effectifs employés dans toutes les fonctions principales, le taux d'occupation a également augmenté dans les trois domaines.

Graphique 9.3 *Taux d'occupation 1998 / 2003*

Entre 1998 et 2003, le nombre des postes à plein temps a augmenté de 16 % alors que celui des cas (nombre de clients, y compris doubles comptages) a crû de 11 %. Cela a conduit à une diminution de 4 % du nombre de cas par postes à plein temps. Durant la même période, le nombre d'heures facturées a augmenté de 5 %. Le nombre d'heures facturées par poste à plein temps (productivité du travail) a au total diminué de 10 % et le nombre d'heures facturées par cas traité (intensité du travail) s'est réduit de 5 %.

Tableau 9.4 Postes à plein temps, cas et heures facturées, 1998 / 2003

	1998	2003	Variation
Postes à plein temps	9'200	10'600	16.0 %
Cas <sup>1</sup>	242'900	269'400	10.9 %
Heures facturées	10'537'200	11'048'800	4.9 %
Cas par poste à plein temps	26.5	25.3	-4.4 %
Productivité du travail <sup>2</sup>	1'148.5	1'038.1	-9.6 %
Intensité du travail <sup>3</sup>	43.4	41.0	-5.4 %

1 Y compris les doubles imputations : les clients faisant appel à plusieurs services sont comptés plusieurs fois.

2 Heures facturées par poste à plein temps.

3 Heures facturées par cas.

La diminution de la « productivité du travail » et de l'« intensité du travail » montre que, durant la période considérée, le nombre d'heures facturées productives par cas a diminué et la charge administrative augmenté. Le tableau 9.3 confirme cette tendance en montrant que les postes à plein temps ont augmenté de 16 % respectivement d'un tiers dans le domaine « administration ».

Les responsables des organisations Spitex expliquent cette tendance par le professionnalisme croissant dans le domaine Spitex, qui a pour conséquence un surcroît de travail qui ne peut pas être facturé à la clientèle. Les raisons avancées pour cette évolution sont les suivantes :

- exigences croissantes en matière de qualité des prestations Spitex, entraînant une augmentation du travail lié à la documentation relative aux prestations ainsi qu'à l'examen des besoins, l'établissement de statistiques à différents niveaux, la tenue de dossiers pour les soins, la garantie de la qualité, la tenue d'une comptabilité analytique, etc. ;
- souhait durable d'augmenter la transparence des coûts et donc de définir et de délimiter plus précisément les différentes prestations, volonté de garantir la qualité ;
- plus grandes difficultés à négocier avec les assureurs-maladie pour la prise en charge des prestations ;
- raccourcissement de la durée des interventions pour chaque client mais multiplication de leur nombre, d'où multiplication des tâches administratives (et du temps de trajet) ;
- diminution temporaire de la productivité à la suite de travaux de développement organisationnel rendus nécessaires par les fusions (voir la diminution du nombre d'organisations par suite de fusions, chapitre 9.2) ;
- multiplication des tâches administratives, des travaux préparatoires et des travaux de suivi entraînés par les interventions de soins : celles-ci nécessitent davantage d'heures non productives que les interventions d'aide à domicile (voir augmentation des « prestations de soins », chapitre 9.5).

Une comparaison avec les valeurs de 2002 montre que la tendance d'une diminution de la « productivité du travail » se poursuit (nombre d'heures facturées par poste à plein temps diminuant de 1'072 à 1'038 heures). Au contraire, l'évolution de la « productivité du travail » s'est stabilisée (passage de 40.5 à 41 heures facturées par cas).

## 9.5 Clientèle et heures de travail

Durant la période 1998 – 2003, le nombre de clients (cas) a augmenté dans les trois domaines, « prestations de soins », « prestations d'aide à domicile » et « autres prestations ». Par contre, le nombre d'heures facturées dans le domaine des « prestations d'aide à domicile » a tendance à diminuer. Les changements dans le secteur des « autres prestations » sont à interpréter avec prudence, car dans ces domaines les indications ne sont parfois pas suffisamment précises.

Tableau 9.5 Offre de prestations selon les clients et les heures, 1998 / 2003

	1998	Clients 2003	Variation	1998	Heures 2003	Variation
Prestations OPAS	122'800	143'300	16.6 %	4'511'000	5'932'900	31.5 %
Prestations AD	103'900	108'500	4.4 %	5'917'100	5'001'500	-15.5 %
Autres prestations	16'200	17'700	8.8 %	109'200	114'400	4.8 %
Total des cas <sup>1</sup>	242'900	269'400	10.9 %	10'537'200	11'048'800	4.9 %

1 Une personne bénéficiant de plusieurs prestations en même temps est comptée plusieurs fois.

Le calcul des heures facturées par client montre à l'évidence que le nombre de clients et celui des heures facturées évoluent différemment, et parfois de manière opposée, selon les domaines. Ainsi, les dépenses moyennes par client ont augmenté de manière régulière dans le secteur des prestations de soins alors qu'elles ont diminué dans ceux des prestations d'aide à domicile et des autres prestations.

Tableau 9.6 Heures par client, 1998/2003

	1998	2003	Variation
Prestations OPAS	36.7	41.4	12.8 %
Prestations AD	57.0	46.1	-19.1 %
Autres prestations	6.7	6.5	-3.7 %
Total des cas <sup>1</sup>	43.4	41.0	-5.4 %

1 Une personne bénéficiant de plusieurs prestations en même temps est comptée plusieurs fois.

## 9.6 Recettes

On n'observe guère de modifications depuis 1998 dans la structure des financements du Spitex. Le pourcentage des prestations OPAS<sup>23</sup> est passé de 27 à 31 %, tandis que celui des autres prestations a légèrement diminué, passant de 18 à 15 %. La part des « autres prestations » s'est réduite aussi de deux points pourcent. S'agissant des subventions, la subvention « 101bis LAVS » a diminué de 3 %, celle des cantons a légèrement diminué et celle des communes a augmenté de 4 %.

Tableau 9.7 Recettes des prestations propres et des subventions 1998 / 2003

	Millions de francs		En %		Variation en points %
	1998	2003	1998	2003	
Offre de prestations	344.1	473.1	45.2 %	45.9 %	0.7 %
– dont prestations OPAS	209.0	319.1	27.4 %	30.9 %	3.5 %
– dont prestations AD <sup>1</sup>	135.1	154.0	17.7 %	14.9 %	-2.8 %
Autres recettes <sup>2</sup>	42.3	41.0	5.6 %	4.0 %	-1.6 %
101bis LAVS	146.6	171.4	19.2 %	16.6 %	-2.6 %
Cantons	124.0	165.5	16.3 %	16.0 %	-0.2 %
Communes	98.4	172.7	12.9 %	16.7 %	3.8 %
Autres contrib. des pouvoirs publics	6.2	7.5	0.8 %	0.7 %	-0.1 %
Total des recettes	761.6	1'031.2	100.0 %	100.0 %	–

1 Y compris le service des repas et d'autres prestations.

2 Cotisations des membres, dons, autres recettes.

## 9.7 Dépenses

La structure des dépenses n'a pratiquement pas changé. Dans presque tous les domaines, la différence entre l'année 2003 et l'année de référence, 1998, est au maximum de 1.5 point pourcent. La diminution est légèrement supérieure à 2 points pourcent uniquement pour les « autres dépenses ». Le solde recettes/dépenses était positif en 1998 et en 2003, alors que de 1999 à 2001, les recettes ne parvenaient plus à couvrir les dépenses.

Tableau 9.8 Dépenses 1998 / 2003

	Millions de francs		En %		Variation en points %
	1998	2003	1998	2003	
Salaires	537.3	730.0	70.9 %	72.4 %	1.5 %
Charges sociales	86.8	121.4	11.5 %	12.0 %	0.6 %
Autres frais de personnel	20.2	28.0	2.7 %	2.8 %	0.1 %
Autres dépenses	113.6	128.9	15.0 %	12.8 %	-2.2 %
Total des dépenses	757.9	1'008.3	100.0 %	100.0 %	–
Total des recettes	761.6	1'031.2	100.5 %	102.3 %	–
Solde	3.7	22.9	0.5 %	2.3 %	–

23 Il s'agit de prestations à la charge des assureurs-maladie dans le cadre de l'assurance de base. La mesure dans laquelle ces factures sont effectivement payées par les assureurs est inconnue, les assurés devant en assumer une partie (franchise, participation).

## 9.8 Chiffres significatifs

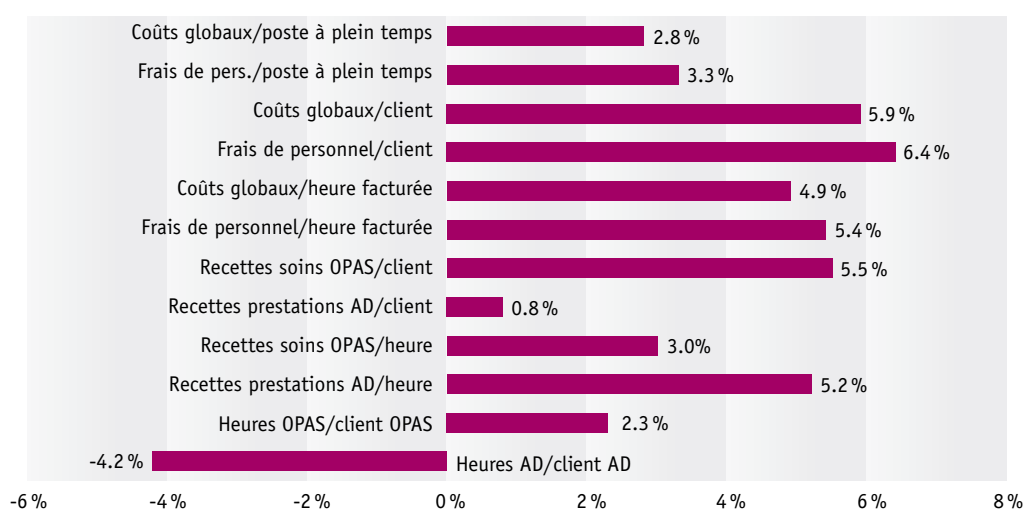
L'augmentation des coûts pour le Spitex correspond à celle observée dans l'ensemble du système de santé suisse

Hormis les soins à domicile par client, on constate dans tous les domaines une augmentation des coûts. Les frais de personnel ont relativement plus augmenté que les coûts globaux. Ces augmentations sont à comparer avec les indicateurs valables pour le reste de la santé publique. Les prestations de l'assurance-maladie obligatoire par personne assurée, par exemple, ont augmenté entre 1998 et 2002 de 4.7 % et les prestations ambulatoires de 5.8 % par an<sup>24</sup>. Les frais de personnel par poste à plein temps (+ 3.8 % par an) ont augmenté plus fortement que la moyenne des salaires suisses (1,5 % par an<sup>25</sup>).

Tableau 9.9 Chiffres significatifs 1998 / 2003

	1998	2003	Variation par an
Coûts globaux/poste à plein temps	82'605	94'738	2.8 %
Frais de personnel/poste à plein temps	70'223	82'624	3.3 %
Coûts globaux/client	3'874	5'152	5.9 %
Frais de personnel/client	3'294	4'493	6.4 %
Coûts globaux/heure facturée	72	91	4.9 %
Frais de personnel/heure facturée	61	80	5.4 %
Recettes soins OPAS/client	1'702	2'228	5.5 %
Recettes prestations AD/client	1'032	1'076	0.8 %
Recettes soins OPAS/heure	46	54	3.0 %
Recettes prestations AD/heure	18	23	5.2 %
Heures OPAS/client OPAS	37	41	2.3 %
Heures AD/client AD	57	46	-4.2 %

Graphique 9.4 Variation des chiffres significatifs par année, 1998 / 2003



24 OFAS, Statistique de l'assurance-maladie 2002, Tableau 1.17.

25 OFAS, Statistiques des assurances sociales suisses 2003, p. 236.

## 10 Tableaux

### Aperçu

10.1	Tableau général	43
------	-----------------	----

### Forme juridique

10.2	Forme juridique des organisations	44
------	-----------------------------------	----

### Offre de prestations

10.3	Offre des prestations (prestations de base) des organisations	45
------	---	----

### Personnel et poste à plein temps

10.4.1	Personnel selon la qualification : personnes	46
10.4.2	Personnel selon la qualification : personnes, en pourcentage	47
10.4.3	Personnel selon la qualification : postes à plein temps	48
10.4.4	Personnel selon la qualification : postes à plein temps, en pourcentage	49
10.4.5	Personnel et postes à plein temps selon la fonction	50
10.4.6	Personnel et postes à plein temps selon la fonction, en pourcentage	51

### Clientèle et heures de travail

10.5.1	Clientèle selon la classe d'âge : personnes	52
10.5.2	Clientèle selon la classe d'âge : personnes, en pourcentage	53
10.5.3	Clientèle selon la classe d'âge : heures	54
10.5.4	Clientèle selon la classe d'âge : heures, en pourcentage	55
10.5.5	Offre de prestations : clientèle et heures	56
10.5.6	Offre de prestations : clientèle et heures, en pourcentage	57

### Finances

10.6.1	Recettes provenant de prestations propres et de subv., en Mio. de francs	58
10.6.2	Recettes provenant de prestations propres et de subv., en pourcentage	59
10.6.3	Recettes provenant de prestations propres (sans subv.), en Mio. de francs	60
10.6.4	Recettes provenant de prestations propres (sans subv.), en pourcentage	61
10.6.5	Dépenses et fortune en millions de francs	62
10.6.6	Dépenses en pourcentage	63

### Chiffres significatifs

10.7.1	Coûts par heure facturée	64
10.7.2	Coûts par poste à plein temps	65
10.7.3	Coûts par client	66
10.7.4	Coûts globaux par habitant	67
10.7.5	Recettes par heure	68
10.7.6	Recettes par client	69
10.7.7	Heures par client	70
10.7.8	Densité de l'offre de soins	71
10.7.9	Taux de soins	72
10.7.10	Taux d'aide à domicile	73





**Tableau 10.1** Tableau général

Canton	Nombre d'organisations	dont LAVS 101bis	Clients	Personnel	Postes à plein temps	Recettes (en mio. de francs)	Dépenses (en mio. de francs)
ZH	131	99	28'494	3'995	1'396	149.3	149.1
BE	127	121	24'930	3'858	1'495	131.2	129.7
LU	44	41	6'940	1'139	366	33.0	33.0
UR	1	1	707	93	42	3.3	3.2
SZ	14	14	2'334	319	113	9.7	10.1
OW	6	6	1'295	120	40	3.3	3.3
NW	1	1	623	95	35	3.1	3.1
GL	13	13	873	171	37	3.2	3.3
ZG	11	10	1'961	387	112	11.1	12.5
FR	14	12	8'212	620	277	25.0	24.8
SO	46	39	6'062	1'055	308	29.1	28.9
BS	3	3	6'298	975	398	36.3	36.3
BL	33	28	6'258	1'096	344	34.1	33.5
SH	21	7	1'729	327	87	8.6	8.4
AR	10	9	1'152	200	56	4.5	4.7
AI	1	1	297	80	22	1.8	1.8
SG	67	60	10'982	2'067	505	42.1	42.7
GR	21	21	3'908	788	267	24.5	24.4
AG	81	71	11'595	1'478	467	42.7	42.6
TG	36	34	5'070	698	215	20.0	19.8
TI	7	7	7'373	694	393	35.2	34.7
VD	9	9	22'003	3'422	1'505	147.1	148.3
VS	18	18	13'137	945	454	43.0	43.0
NE	1	1	6'217	505	256	24.4	24.5
GE	1	1	14'016	1'900	1'216	146.0	122.7
JU	2	2	3'255	461	238	19.8	19.7
CH	719	629	195'721	27'488	10'643	1'031.2	1'008.3

**Tableau 10.2** Forme juridique des organisations

Canton	Statut de droit privé à but non lucratif		Statut de droit public		Total
	Association	Fondation	Commune	Autre	
ZH	98	10	16	7	131
BE	124	-	1	2	127
LU	43	-	1	-	44
UR	1	-	-	-	1
SZ	14	-	-	-	14
OW	6	-	-	-	6
NW	1	-	-	-	1
GL	12	-	1	-	13
ZG	9	2	-	-	11
FR	12	-	1	1	14
SO	42	1	3	-	46
BS	1	2	-	-	3
BL	32	-	1	-	33
SH	19	1	1	-	21
AR	10	-	-	-	10
AI	1	-	-	-	1
SG	57	7	2	1	67
GR	18	-	3	-	21
AG	79	1	1	-	81
TG	35	-	1	-	36
TI	7	-	-	-	7
VD	7	2	-	-	9
VS	18	-	-	-	18
NE	-	1	-	-	1
GE	-	1	-	-	1
JU	1	1	-	-	2
CH	647	29	32	11	719

**Tableau 10.3 Offre des prestations (prestations de base) des organisations**

Canton	Soins	Soins et aide à domicile	Soins, aide à domicile et repas	Soins et repas	Aide à domicile	Aide à domicile et repas	Repas	Total
ZH	5	72	51	–	3	–	–	131
BE	1	55	71	–	–	–	–	127
LU	–	15	28	–	1	–	–	44
UR	–	1	–	–	–	–	–	1
SZ	3	3	8	–	–	–	–	14
OW	–	5	1	–	–	–	–	6
NW	–	1	–	–	–	–	–	1
GL	–	9	4	–	–	–	–	13
ZG	–	3	7	1	–	–	–	11
FR	–	9	5	–	–	–	–	14
SO	3	12	31	–	–	–	–	46
BS	1	2	–	–	–	–	–	3
BL	2	15	15	–	–	1	–	33
SH	7	9	2	1	2	–	–	21
AR	–	1	9	–	–	–	–	10
AI	–	1	–	–	–	–	–	1
SG	7	28	30	1	1	–	–	67
GR	–	4	17	–	–	–	–	21
AG	1	67	12	–	1	–	–	81
TG	1	24	11	–	–	–	–	36
TI	–	7	–	–	–	–	–	7
VD	–	2	7	–	–	–	–	9
VS	–	3	15	–	–	–	–	18
NE	–	1	–	–	–	–	–	1
GE	–	–	1	–	–	–	–	1
JU	–	1	–	–	–	–	1	2
CH	31	350	325	3	8	1	1	719

**Tableau 10.4.1 Personnel selon la qualification<sup>1</sup> : personnes**

Canton	Diplôme en soins	Assistance pour les soins	Cours dans le dom. de l'aide et des soins	Dipl. en trav. social ou thérapeut.	Autre formation (commerce)	Pas de formation Spitex	Total
ZH	1'080	733	1'172	23	287	700	3'995
BE	895	907	1'148	15	311	582	3'858
LU	333	225	257	11	209	104	1'139
UR	16	20	22	–	6	29	93
SZ	78	78	68	1	27	67	319
OW	40	21	24	1	9	25	120
NW	23	12	37	–	5	18	95
GL	42	19	35	–	19	56	171
ZG	82	40	84	–	22	159	387
FR	150	137	226	3	62	42	620
SO	308	195	258	1	99	194	1'055
BS	256	209	229	–	69	212	975
BL	260	133	342	4	77	280	1'096
SH	89	43	75	–	14	106	327
AR	48	25	38	–	7	82	200
AI	17	8	17	–	2	36	80
SG	349	269	839	30	197	383	2'067
GR	206	132	315	4	47	84	788
AG	504	311	149	1	127	386	1'478
TG	153	131	153	3	56	202	698
TI	166	257	81	1	25	164	694
VD	803	241	1'274	191	428	485	3'422
VS	284	244	198	65	68	86	945
NE	122	163	96	14	61	49	505
GE	445	605	660	26	152	12	1'900
JU	82	113	187	2	21	56	461
CH	6'831	5'271	7'984	396	2'407	4'599	27'488

1 En accord avec l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile les niveaux de formation ont été établis ainsi:

Tableau	Questionnaire voir page 77ss: 5.1 Qualification des collaborateurs/rices employé(e)s
Diplôme en soins	Diplôme: infirmiers/-ères diplômé(e)s SG/GKP/HMP/MP/PSY, sage-femme Spécialisation: infirmiers/-ères en santé publique Spécialisation: conseillers/-ères en puériculture Diplôme: infirmiers/-ères niveau I et niveau II
Formation en tant qu'assistant pour les soins	Certificat: infirmiers/-ères-assistant(e)s (CC CRS) Aides familiales diplômé(e)s Aides familiales CC OFIAMT Autres formations du domaine de l'aide et des soins (aide soignant, aide en gériatrie)
Cours dans le domaine de l'aide et des soins	Stagiaires Autres, cours dans le domaine de l'aide et des soins
Diplôme en travail social ou thérapeutique	Diplômé(e)s en travail social, en pédagogie sociale Autres professionnels diplômés de la santé (ergothérapeutes et physiothérapeutes, etc.)
Autre formation (p.ex. commerce)	Formation dans le domaine commercial ou administratif
Pas de formation Spitex spécifique	Pas de formation spécifique dans le domaine de l'aide et des soins à domicile

**Tableau 10.4.2 Personnel selon la qualification : personnes, en pourcentage**

Canton	Diplôme en soins	Assistance pour les soins	Cours dans le dom. de l'aide et des soins	Dipl. en trav. social ou thérapeut.	Autre formation (commerce)	Pas de formation Spitex	Total
ZH	27.0	18.3	29.3	0.6	7.2	17.5	100.0
BE	23.2	23.5	29.8	0.4	8.1	15.1	100.0
LU	29.2	19.8	22.6	1.0	18.3	9.1	100.0
UR	17.2	21.5	23.7	–	6.5	31.2	100.0
SZ	24.5	24.5	21.3	0.3	8.5	21.0	100.0
OW	33.3	17.5	20.0	0.8	7.5	20.8	100.0
NW	24.2	12.6	38.9	–	5.3	18.9	100.0
GL	24.6	11.1	20.5	–	11.1	32.7	100.0
ZG	21.2	10.3	21.7	–	5.7	41.1	100.0
FR	24.2	22.1	36.5	0.5	10.0	6.8	100.0
SO	29.2	18.5	24.5	0.1	9.4	18.4	100.0
BS	26.3	21.4	23.5	–	7.1	21.7	100.0
BL	23.7	12.1	31.2	0.4	7.0	25.5	100.0
SH	27.2	13.1	22.9	–	4.3	32.4	100.0
AR	24.0	12.5	19.0	–	3.5	41.0	100.0
AI	21.3	10.0	21.3	–	2.5	45.0	100.0
SG	16.9	13.0	40.6	1.5	9.5	18.5	100.0
GR	26.1	16.8	40.0	0.5	6.0	10.7	100.0
AG	34.1	21.0	10.1	0.1	8.6	26.1	100.0
TG	21.9	18.8	21.9	0.4	8.0	28.9	100.0
TI	23.9	37.0	11.7	0.1	3.6	23.6	100.0
VD	23.5	7.0	37.2	5.6	12.5	14.2	100.0
VS	30.1	25.8	21.0	6.9	7.2	9.1	100.0
NE	24.2	32.3	19.0	2.8	12.1	9.7	100.0
GE	23.4	31.8	34.7	1.4	8.0	0.6	100.0
JU	17.8	24.5	40.6	0.4	4.6	12.1	100.0
CH	24.9	19.2	29.0	1.4	8.8	16.7	100.0

**Tableau 10.4.3 Personnel selon la qualification<sup>1</sup> : postes à plein temps**

Canton	Diplôme en soins	Assistance pour les soins	Cours dans le dom. de l'aide et des soins	Dipl. en trav. social ou thérapeut.	Autre formation (commerce)	Pas de formation Spitex	Total
ZH	434	345	371	11	115	119	1'396
BE	400	455	429	5	124	82	1'495
LU	130	91	72	6	49	18	366
UR	9	12	12	–	4	4	42
SZ	35	37	21	0	11	10	113
OW	15	10	7	0	3	4	40
NW	12	6	10	–	3	4	35
GL	14	7	7	–	4	6	37
ZG	34	19	21	–	12	26	112
FR	75	67	101	2	26	7	277
SO	106	75	80	1	23	24	308
BS	92	95	105	–	37	69	398
BL	107	59	104	1	30	43	344
SH	33	14	18	–	3	18	87
AR	22	12	10	–	3	9	56
AI	8	5	4	–	2	4	22
SG	151	104	144	9	45	53	505
GR	79	58	93	1	21	15	267
AG	174	130	45	0	37	81	467
TG	64	60	46	1	19	25	215
TI	103	151	34	0	16	89	393
VD	391	113	520	102	239	140	1'505
VS	141	138	67	42	38	28	454
NE	64	82	48	7	33	23	256
GE	331	401	374	19	81	11	1'216
JU	46	67	95	0	10	20	238
CH	3'069	2'613	2'835	208	988	929	10'643

1 En accord avec l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile les niveaux de formation ont été établis ainsi :

Tableau	Questionnaire voir page 77ss: 5.1 Qualification des collaborateurs/rices employé(e)s
Diplôme en soins	Diplôme: infirmiers/-ères diplômé(e)s SG/GKP/HMP/MP/PSY, sage-femme Spécialisation: infirmiers/-ères en santé publique Spécialisation: conseillers/-ères en puériculture Diplôme: infirmiers/-ères niveau I et niveau II
Formation en tant qu'assistant pour les soins	Certificat: infirmiers/-ères-assistant(e)s (CC CRS) Aides familiales diplômé(e)s Aides familiales CC OFIAMT Autres formations du domaine de l'aide et des soins (aide soignant, aide en gériatrie)
Cours dans le domaine de l'aide et des soins	Stagiaires Autres, cours dans le domaine de l'aide et des soins
Diplôme en travail social ou thérapeutique	Diplômé(e)s en travail social, en pédagogie sociale Autres professionnels diplômés de la santé (ergothérapeutes et physiothérapeutes, etc.)
Autre formation (p.ex. commerce)	Formation dans le domaine commercial ou administratif
Pas de formation Spitex spécifique	Pas de formation spécifique dans le domaine de l'aide et des soins à domicile

**Tableau 10.4.4 Personnel selon la qualification : postes à plein temps, en pourcentage**

Canton	Diplôme en soins	Assistance pour les soins	Cours dans le dom. de l'aide et des soins	Dipl. en trav. social ou thérapeut.	Autre formation (commerce)	Pas de formation Spitex	Total
ZH	31.1	24.7	26.6	0.8	8.3	8.5	100.0
BE	26.7	30.4	28.7	0.4	8.3	5.5	100.0
LU	35.5	24.9	19.8	1.6	13.4	4.8	100.0
UR	21.7	28.4	29.1	-	10.5	10.3	100.0
SZ	30.9	33.1	18.3	0.0	9.3	8.5	100.0
OW	38.7	25.1	16.9	1.1	8.1	10.2	100.0
NW	33.5	16.6	29.2	-	8.9	11.7	100.0
GL	37.4	18.7	17.5	-	10.7	15.8	100.0
ZG	30.2	17.0	18.8	-	10.4	23.5	100.0
FR	27.0	24.2	36.3	0.6	9.6	2.3	100.0
SO	34.3	24.2	25.9	0.2	7.5	7.9	100.0
BS	23.1	24.0	26.3	-	9.3	17.3	100.0
BL	31.1	17.2	30.2	0.3	8.8	12.4	100.0
SH	38.6	16.4	20.7	-	3.8	20.5	100.0
AR	39.0	21.3	18.4	-	5.5	15.8	100.0
AI	36.9	23.9	16.2	-	6.8	16.2	100.0
SG	30.0	20.6	28.4	1.8	8.9	10.4	100.0
GR	29.5	21.6	34.9	0.5	7.7	5.7	100.0
AG	37.3	27.9	9.6	0.1	7.9	17.3	100.0
TG	29.7	27.8	21.6	0.5	8.7	11.6	100.0
TI	26.2	38.4	8.8	0.1	4.0	22.6	100.0
VD	26.0	7.5	34.5	6.8	15.9	9.3	100.0
VS	31.0	30.5	14.9	9.2	8.3	6.1	100.0
NE	24.9	32.1	18.6	2.6	13.0	8.9	100.0
GE	27.2	32.9	30.7	1.6	6.6	0.9	100.0
JU	19.3	28.0	40.0	0.1	4.2	8.4	100.0
CH	28.8	24.6	26.6	2.0	9.3	8.7	100.0

**Tableau 10.4.5 Personnel et postes à plein temps selon la fonction**

Canton	Personnel				Postes			
	Soins	Direction	Admi- nistration	Total	Soins	Direction	Admi- nistration	Total
ZH	3'521	258	216	3'995	1'178	147	71	1'396
BE	3'375	243	240	3'858	1'282	134	79	1'495
LU	1'012	40	87	1'139	320	15	31	366
UR	87	4	2	93	38	3	1	42
SZ	274	21	24	319	95	11	8	113
OW	107	8	5	120	34	5	1	40
NW	87	4	4	95	30	3	2	35
GL	145	15	11	171	32	3	2	37
ZG	330	37	20	387	91	15	6	112
FR	550	24	46	620	245	12	21	277
SO	885	77	93	1'055	256	33	20	308
BS	853	77	45	975	338	41	19	398
BL	952	73	71	1'096	284	39	21	344
SH	292	23	12	327	76	9	2	87
AR	182	10	8	200	48	5	3	56
AI	75	3	2	80	20	1	2	22
SG	1'884	93	90	2'067	429	50	26	505
GR	681	70	37	788	217	35	14	267
AG	1'294	97	87	1'478	407	39	21	467
TG	613	48	37	698	183	19	12	215
TI	643	31	20	694	356	25	12	393
VD	2'921	109	392	3'422	1'222	86	198	1'505
VS	862	26	57	945	409	13	33	454
NE	465	11	29	505	232	7	16	256
GE	1'741	60	99	1'900	1'086	57	74	1'216
JU	413	20	28	461	212	16	10	238
CH	24'244	1'482	1'762	27'488	9'117	821	705	10'643



**Tableau 10.4.6 Personnel et postes à plein temps selon la fonction, en pourcentage**

Canton	Personnel en %				Postes en %			
	Soins	Direction	Admi- nistration	Total	Soins	Direction	Admi- nistration	Total
ZH	88.1	6.5	5.4	100.0	84.4	10.5	5.1	100.0
BE	87.5	6.3	6.2	100.0	85.8	8.9	5.3	100.0
LU	88.8	3.5	7.6	100.0	87.4	4.0	8.6	100.0
UR	93.5	4.3	2.2	100.0	89.5	7.9	2.6	100.0
SZ	85.9	6.6	7.5	100.0	83.6	9.4	7.0	100.0
OW	89.2	6.7	4.2	100.0	84.2	12.1	3.6	100.0
NW	91.6	4.2	4.2	100.0	87.1	7.2	5.7	100.0
GL	84.8	8.8	6.4	100.0	86.1	8.8	5.1	100.0
ZG	85.3	9.6	5.2	100.0	81.1	13.7	5.1	100.0
FR	88.7	3.9	7.4	100.0	88.3	4.2	7.5	100.0
SO	83.9	7.3	8.8	100.0	83.0	10.6	6.4	100.0
BS	87.5	7.9	4.6	100.0	84.9	10.4	4.7	100.0
BL	86.9	6.7	6.5	100.0	82.5	11.3	6.2	100.0
SH	89.3	7.0	3.7	100.0	87.3	9.9	2.8	100.0
AR	91.0	5.0	4.0	100.0	85.3	8.5	6.2	100.0
AI	93.8	3.8	2.5	100.0	87.8	5.4	6.8	100.0
SG	91.1	4.5	4.4	100.0	84.8	10.0	5.2	100.0
GR	86.4	8.9	4.7	100.0	81.3	13.2	5.4	100.0
AG	87.5	6.6	5.9	100.0	87.1	8.4	4.4	100.0
TG	87.9	6.8	5.3	100.0	85.4	8.8	5.8	100.0
TI	92.7	4.5	2.9	100.0	90.4	6.4	3.2	100.0
VD	85.4	3.2	11.5	100.0	81.2	5.7	13.2	100.0
VS	91.2	2.8	6.0	100.0	90.1	2.8	7.2	100.0
NE	92.1	2.2	5.7	100.0	90.9	2.9	6.2	100.0
GE	91.6	3.2	5.2	100.0	89.3	4.6	6.0	100.0
JU	89.6	4.3	6.1	100.0	89.3	6.6	4.1	100.0
CH	88.2	5.4	6.4	100.0	85.7	7.7	6.6	100.0

**Tableau 10.5.1 Clientèle selon la classe d'âge : personnes**

Canton	Personnes selon classe d'âge <sup>1</sup>					Total	Clients		
	0 – 4	5 – 19	20 – 64	65 – 79	80+		Sans doubles comptages	Femmes	Hommes
ZH	149	387	11'368	14'392	20'735	47'031	20'703	7'791	28'494
BE	82	192	7'313	9'993	16'159	33'739	17'118	7'812	24'930
LU	526	56	2'162	2'454	3'407	8'605	4'638	2'302	6'940
UR	2	20	292	302	486	1'102	490	217	707
SZ	19	21	1'182	794	1'048	3'064	1'686	648	2'334
OW	4	11	349	502	719	1'585	929	366	1'295
NW	5	12	271	163	284	735	456	167	623
GL	3	16	272	371	474	1'136	607	266	873
ZG	7	10	921	601	833	2'372	1'467	494	1'961
FR	23	50	2'671	2'696	3'717	9'157	5'717	2'495	8'212
SO	85	79	1'807	2'649	4'791	9'411	4'289	1'773	6'062
BS	21	18	1'417	2'251	4'500	8'207	4'738	1'560	6'298
BL	53	30	2'046	2'778	4'172	9'079	4'497	1'761	6'258
SH	3	11	525	697	932	2'168	1'264	465	1'729
AR	20	6	457	564	738	1'785	833	319	1'152
AI	-	4	135	126	168	433	214	83	297
SG	20	72	3'737	4'040	7'025	14'894	7'752	3'230	10'982
GR	9	42	1'416	1'813	3'171	6'451	2'832	1'076	3'908
AG	104	119	4'446	4'480	5'823	14'972	8'341	3'254	11'595
TG	4	46	2'042	2'019	3'434	7'545	3'568	1'502	5'070
TI	879	19	1'483	2'806	3'758	8'945	5'147	2'226	7'373
VD	138	251	7'474	7'909	12'218	27'990	15'295	6'708	22'003
VS	2'734	225	5'504	4'188	4'948	17'599	8'858	4'279	13'137
NE	23	22	1'826	2'441	3'969	8'281	3'446	2'771	6'217
GE	337	139	4'547	5'521	8'378	18'922	10'024	3'992	14'016
JU	-	23	1'245	1'322	1'600	4'190	2'307	948	3'255
CH	5'250	1'881	66'908	77'872	117'487	269'398	137'216	58'505	195'721

1 Une personne qui bénéficie de plusieurs genres de prestations est comptée plusieurs fois.

**Tableau 10.5.2 Clientèle selon la classe d'âge : personnes, en pourcentage**

Canton	Personnes selon classe d'âge en %					Total	Clients en % Sans double comptage		
	0 – 4	5 – 19	20 – 64	65 – 79	80+		Femmes	Hommes	Total
ZH	0.3	0.8	24.2	30.6	44.1	100.0	72.7	27.3	100.0
BE	0.2	0.6	21.7	29.6	47.9	100.0	68.7	31.3	100.0
LU	6.1	0.7	25.1	28.5	39.6	100.0	66.8	33.2	100.0
UR	0.2	1.8	26.5	27.4	44.1	100.0	69.3	30.7	100.0
SZ	0.6	0.7	38.6	25.9	34.2	100.0	72.2	27.8	100.0
OW	0.3	0.7	22.0	31.7	45.4	100.0	71.7	28.3	100.0
NW	0.7	1.6	36.9	22.2	38.6	100.0	73.2	26.8	100.0
GL	0.3	1.4	23.9	32.7	41.7	100.0	69.5	30.5	100.0
ZG	0.3	0.4	38.8	25.3	35.1	100.0	74.8	25.2	100.0
FR	0.3	0.5	29.2	29.4	40.6	100.0	69.6	30.4	100.0
SO	0.9	0.8	19.2	28.1	50.9	100.0	70.8	29.2	100.0
BS	0.3	0.2	17.3	27.4	54.8	100.0	75.2	24.8	100.0
BL	0.6	0.3	22.5	30.6	46.0	100.0	71.9	28.1	100.0
SH	0.1	0.5	24.2	32.1	43.0	100.0	73.1	26.9	100.0
AR	1.1	0.3	25.6	31.6	41.3	100.0	72.3	27.7	100.0
AI	–	0.9	31.2	29.1	38.8	100.0	72.1	27.9	100.0
SG	0.1	0.5	25.1	27.1	47.2	100.0	70.6	29.4	100.0
GR	0.1	0.7	22.0	28.1	49.2	100.0	72.5	27.5	100.0
AG	0.7	0.8	29.7	29.9	38.9	100.0	71.9	28.1	100.0
TG	0.1	0.6	27.1	26.8	45.5	100.0	70.4	29.6	100.0
TI	9.8	0.2	16.6	31.4	42.0	100.0	69.8	30.2	100.0
VD	0.5	0.9	26.7	28.3	43.7	100.0	69.5	30.5	100.0
VS	15.5	1.3	31.3	23.8	28.1	100.0	67.4	32.6	100.0
NE	0.3	0.3	22.1	29.5	47.9	100.0	55.4	44.6	100.0
GE	1.8	0.7	24.0	29.2	44.3	100.0	71.5	28.5	100.0
JU	–	0.5	29.7	31.6	38.2	100.0	70.9	29.1	100.0
CH	1.9	0.7	24.8	28.9	43.6	100.0	70.1	29.9	100.0

**Tableau 10.5.3 Clientèle selon la classe d'âge : heures**

Canton	Heures selon classe d'âge					Total
	0 – 4	5 – 19	20 – 64	65 – 79	80+	
ZH	7'159	29'572	313'433	414'248	869'615	1'634'027
BE	1'674	6'119	266'506	408'088	860'309	1'542'696
LU	15'793	3'575	96'262	109'286	163'194	388'110
UR	3	1'626	17'503	11'362	23'356	53'850
SZ	461	575	41'208	30'280	47'165	119'688
OW	261	826	14'944	12'407	18'367	46'805
NW	211	901	13'927	6'867	15'472	37'378
GL	139	410	7'757	16'554	20'099	44'958
ZG	57	184	50'422	33'852	52'625	137'141
FR	449	1'169	88'554	86'504	134'089	310'765
SO	6'150	5'667	50'256	87'854	202'939	352'867
BS	641	3'285	69'498	123'491	299'022	495'937
BL	2'032	817	61'819	111'839	223'595	400'103
SH	80	131	22'128	30'005	48'104	100'448
AR	253	388	13'469	22'091	28'514	64'715
AI	–	412	5'294	9'431	10'875	26'012
SG	731	4'192	150'469	164'797	349'154	669'343
GR	1'377	3'678	61'163	78'470	175'755	320'442
AG	7'269	7'693	142'702	159'806	262'669	580'140
TG	1'032	756	64'159	71'068	149'418	286'432
TI	4'441	775	68'008	119'296	198'031	390'552
VD	3'504	6'138	231'261	320'936	702'149	1'263'988
VS	10'049	5'591	121'682	114'881	197'519	449'723
NE	136	161	47'994	65'720	115'898	229'910
GE	2'515	2'046	156'453	231'728	427'390	820'131
JU	–	542	56'207	80'077	145'829	282'655
CH	66'417	87'229	2'233'078	2'920'938	5'741'151	11'048'814

**Tableau 10.5.4 Clientèle selon la classe d'âge : heures, en pourcentage**

Canton	Heures selon classe d'âge en %					Total
	0 – 4	5 – 19	20 – 64	65 – 79	80+	
ZH	0.4	1.8	19.2	25.4	53.2	100.0
BE	0.1	0.4	17.3	26.5	55.8	100.0
LU	4.1	0.9	24.8	28.2	42.0	100.0
UR	0.0	3.0	32.5	21.1	43.4	100.0
SZ	0.4	0.5	34.4	25.3	39.4	100.0
OW	0.6	1.8	31.9	26.5	39.2	100.0
NW	0.6	2.4	37.3	18.4	41.4	100.0
GL	0.3	0.9	17.3	36.8	44.7	100.0
ZG	0.0	0.1	36.8	24.7	38.4	100.0
FR	0.1	0.4	28.5	27.8	43.1	100.0
SO	1.7	1.6	14.2	24.9	57.5	100.0
BS	0.1	0.7	14.0	24.9	60.3	100.0
BL	0.5	0.2	15.5	28.0	55.9	100.0
SH	0.1	0.1	22.0	29.9	47.9	100.0
AR	0.4	0.6	20.8	34.1	44.1	100.0
AI	–	1.6	20.4	36.3	41.8	100.0
SG	0.1	0.6	22.5	24.6	52.2	100.0
GR	0.4	1.1	19.1	24.5	54.8	100.0
AG	1.3	1.3	24.6	27.5	45.3	100.0
TG	0.4	0.3	22.4	24.8	52.2	100.0
TI	1.1	0.2	17.4	30.5	50.7	100.0
VD	0.3	0.5	18.3	25.4	55.6	100.0
VS	2.2	1.2	27.1	25.5	43.9	100.0
NE	0.1	0.1	20.9	28.6	50.4	100.0
GE	0.3	0.2	19.1	28.3	52.1	100.0
JU	–	0.2	19.9	28.3	51.6	100.0
CH	0.6	0.8	20.2	26.4	52.0	100.0

Tableau 10.5.5 Offre des prestations : clientèle et heures

Canton	Personnes				Heures			
	Soins	Aide à domicile	Autre	Total <sup>1</sup>	Soins	Aide à domicile	Autre	Total
ZH	21'106	18'689	7'236	47'031	799'995	800'403	33'629	1'634'027
BE	20'490	12'830	419	33'739	947'371	590'164	5'161	1'542'696
LU	4'519	4'016	70	8'605	197'634	181'495	8'981	388'110
UR	718	384	–	1'102	25'155	28'695	–	53'850
SZ	1'923	1'141	–	3'064	70'947	48'741	–	119'688
OW	1'029	521	35	1'585	27'626	19'138	40	46'805
NW	377	358	–	735	18'910	18'468	–	37'378
GL	716	393	27	1'136	28'136	16'750	73	44'958
ZG	1'091	1'281	–	2'372	42'833	94'308	–	137'141
FR	5'954	3'201	2	9'157	169'222	141'376	167	310'765
SO	5'736	3'352	323	9'411	241'560	108'008	3'298	352'867
BS	3'869	4'338	–	8'207	257'104	238'833	–	495'937
BL	4'623	3'863	593	9'079	204'925	191'138	4'040	400'103
SH	1'145	1'014	9	2'168	48'498	51'499	451	100'448
AR	962	662	161	1'785	33'176	30'281	1'259	64'715
AI	269	164	–	433	12'013	13'999	–	26'012
SG	7'704	6'477	713	14'894	287'272	380'204	1'867	669'343
GR	3'329	3'014	108	6'451	157'043	162'143	1'255	320'442
AG	7'809	6'832	331	14'972	285'445	292'602	2'093	580'140
TG	4'523	2'742	280	7'545	160'130	124'702	1'600	286'432
TI	3'717	4'357	871	8'945	174'698	212'463	3'390	390'552
VD	18'625	9'364	1	27'990	921'001	342'984	3	1'263'988
VS	6'277	4'898	6'424	17'599	195'559	207'320	46'844	449'723
NE	5'214	3'001	66	8'281	129'440	100'210	260	229'910
GE	9'458	9'464	–	18'922	318'478	501'653	–	820'131
JU	2'081	2'109	–	4'190	178'725	103'930	–	282'655
CH	143'264	108'465	17'669	269'398	5'932'897	5'001'506	114'411	11'048'814

1 Une personne qui bénéficie de plusieurs genres de prestations est comptée plusieurs fois.

**Tableau 10.5.6 Offre des prestations : clientèle et heures, en pourcentage**

Canton	Personnes en %				Heures en %			
	Soins	Aide à domicile	Autre	Total	Soins	Aide à domicile	Autre	Total
ZH	44.9	39.7	15.4	100.0	49.0	49.0	2.1	100.0
BE	60.7	38.0	1.2	100.0	61.4	38.3	0.3	100.0
LU	52.5	46.7	0.8	100.0	50.9	46.8	2.3	100.0
UR	65.2	34.8	–	100.0	46.7	53.3	–	100.0
SZ	62.8	37.2	–	100.0	59.3	40.7	–	100.0
OW	64.9	32.9	2.2	100.0	59.0	40.9	0.1	100.0
NW	51.3	48.7	–	100.0	50.6	49.4	–	100.0
GL	63.0	34.6	2.4	100.0	62.6	37.3	0.2	100.0
ZG	46.0	54.0	–	100.0	31.2	68.8	–	100.0
FR	65.0	35.0	0.0	100.0	54.5	45.5	0.1	100.0
SO	60.9	35.6	3.4	100.0	68.5	30.6	0.9	100.0
BS	47.1	52.9	–	100.0	51.8	48.2	–	100.0
BL	50.9	42.5	6.5	100.0	51.2	47.8	1.0	100.0
SH	52.8	46.8	0.4	100.0	48.3	51.3	0.4	100.0
AR	53.9	37.1	9.0	100.0	51.3	46.8	1.9	100.0
AI	62.1	37.9	–	100.0	46.2	53.8	–	100.0
SG	51.7	43.5	4.8	100.0	42.9	56.8	0.3	100.0
GR	51.6	46.7	1.7	100.0	49.0	50.6	0.4	100.0
AG	52.2	45.6	2.2	100.0	49.2	50.4	0.4	100.0
TG	59.9	36.3	3.7	100.0	55.9	43.5	0.6	100.0
TI	41.6	48.7	9.7	100.0	44.7	54.4	0.9	100.0
VD	66.5	33.5	0.0	100.0	72.9	27.1	0.0	100.0
VS	35.7	27.8	36.5	100.0	43.5	46.1	10.4	100.0
NE	63.0	36.2	0.8	100.0	56.3	43.6	0.1	100.0
GE	50.0	50.0	–	100.0	38.8	61.2	–	100.0
JU	49.7	50.3	–	100.0	63.2	36.8	–	100.0
CH	53.2	40.3	6.6	100.0	53.7	45.3	1.0	100.0

**Tableau 10.6.1 Recettes provenant de prestations propres et de subventions, en millions de francs**

Canton	Recettes des prestations propres		Recettes des subventions				Total
	Prestations de service	Autres recettes	LAVS 101bis <sup>1</sup>	Canton	Communes	Autres pouvoirs publics	
ZH	74.7	7.9	21.7	13.0	31.8	0.1	149.3
BE <sup>2</sup>	72.2	7.2	23.3	–	28.3	0.1	131.2
LU	16.3	1.6	5.7	–	9.1	0.2	33.0
UR	1.8	0.2	0.5	0.4	0.4	–	3.3
SZ	5.6	0.9	1.7	0.0	1.3	0.1	9.7
OW	1.9	0.2	0.6	–	0.5	0.0	3.3
NW	1.4	0.2	0.5	–	0.9	0.0	3.1
GL	1.8	0.4	0.6	0.2	0.2	0.1	3.2
ZG	4.6	0.5	1.8	–	3.8	0.3	11.1
FR	11.6	1.1	4.3	1.9	6.2	0.0	25.0
SO	17.6	2.2	4.6	–	4.7	0.1	29.1
BS	18.2	1.2	7.0	8.8	1.0	–	36.3
BL	17.9	2.1	6.3	0.1	7.7	0.1	34.1
SH	4.7	0.6	1.4	0.8	0.9	0.2	8.6
AR	2.8	0.5	0.7	0.2	0.3	0.0	4.5
AI	0.8	0.1	0.3	0.6	–	0.0	1.8
SG	27.1	3.1	7.1	0.0	4.3	0.5	42.1
GR	11.1	1.0	4.2	3.8	4.4	–	24.5
AG	22.4	4.2	7.3	0.2	8.1	0.4	42.7
TG	10.5	2.4	3.5	0.0	3.4	0.1	20.0
TI	12.4	0.2	5.5	3.4	13.6	–	35.2
VD	64.1	0.5	24.2	27.4	26.3	4.6	147.1
VS	15.7	1.7	6.3	9.5	9.5	0.5	43.0
NE	12.1	0.1	3.9	4.9	3.4	–	24.4
GE	33.6	0.8	24.7	86.8	0.1	–	146.0
JU	10.1	0.1	3.5	3.6	2.4	0.0	19.8
CH	473.1	41.0	171.4	165.5	172.7	7.5	1'031.2

1 Le total annoncé de 171.4 millions de francs varie légèrement par rapport aux montants comptabilisés par l'AVS : en effet l'imputation par l'AVS et par les organisations Spitex ne se fait pas la même année et les organisations ayant plusieurs domaines d'activité (Croix Rouge, Pro Senectute) sont en outre saisies différemment.

2 Dans le canton de Berne, les organisations sont financées par les communes (couverture de déficit, budget global, contributions par tête). Le canton ne paye aucune subvention directe aux organisations Spitex mais rembourse 50 % des subventions versées dans le cadre de péréquation financière.



**Tableau 10.6.2 Recettes provenant de prestations propres et de subventions, en pourcentage**

Canton	Recettes des prestations propres		Recettes des subventions				Total
	Prestations de service	Autres recettes	LAVS 101bis	Canton	Communes	Autres pouvoirs publics	
ZH	50.0	5.3	14.5	8.7	21.3	0.1	100.0
BE <sup>1</sup>	55.1	5.5	17.7	–	21.6	0.1	100.0
LU	49.5	4.9	17.4	–	27.6	0.7	100.0
UR	53.9	4.9	16.2	12.5	12.5	–	100.0
SZ	57.9	9.8	17.6	0.1	13.4	1.2	100.0
OW	58.1	7.1	18.4	–	16.1	0.4	100.0
NW	46.9	6.5	17.7	–	28.6	0.4	100.0
GL	55.1	11.6	19.6	5.0	5.9	2.8	100.0
ZG	41.7	4.7	16.1	–	34.6	3.1	100.0
FR	46.2	4.2	17.2	7.7	24.6	0.0	100.0
SO	60.5	7.4	15.7	–	16.0	0.4	100.0
BS	50.2	3.3	19.4	24.3	2.8	–	100.0
BL	52.4	6.1	18.4	0.3	22.6	0.2	100.0
SH	54.3	7.4	16.5	9.7	10.0	2.1	100.0
AR	61.8	11.5	14.9	3.8	7.7	0.2	100.0
AI	47.3	6.2	14.7	31.8	–	0.0	100.0
SG	64.3	7.4	16.9	0.0	10.2	1.1	100.0
GR	45.2	4.1	17.3	15.4	18.0	–	100.0
AG	52.5	9.8	17.2	0.4	19.1	0.9	100.0
TG	52.7	11.9	17.4	0.0	17.3	0.7	100.0
TI	35.3	0.6	15.7	9.7	38.7	–	100.0
VD	43.6	0.3	16.5	18.6	17.9	3.1	100.0
VS	36.4	3.9	14.6	22.0	22.0	1.1	100.0
NE	49.6	0.6	16.2	19.9	13.8	–	100.0
GE	23.0	0.5	16.9	59.5	0.1	–	100.0
JU	51.0	0.5	17.9	18.3	12.3	0.0	100.0
CH	45.9	4.0	16.6	16.0	16.7	0.7	100.0

1 Dans le canton de Berne, les organisations sont financées par les communes (couverture de déficit, budget global, contributions par tête). Le canton ne paye aucune subvention directe aux organisations Spitex mais rembourse 50 % des subventions versées dans le cadre de péréquation financière.

**Tableau 10.6.3 Recettes provenant de prestations propres (sans subventions), en millions de francs**

Canton	Soins OPAS	Aide à domicile	Repas	Autres prestations	Cotisations des membres	Dons et legs	Autre	Total
ZH	49.8	21.7	2.1	1.1	2.9	3.0	2.0	82.7
BE	52.1	16.9	2.0	1.2	1.3	1.0	4.9	79.4
LU	10.8	4.5	0.8	0.2	0.8	0.5	0.4	17.9
UR	1.3	0.5	–	–	0.1	0.0	0.0	2.0
SZ	3.7	1.0	0.3	0.6	0.5	0.4	0.1	6.6
OW	1.4	0.5	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	2.2
NW	1.0	0.4	–	0.0	0.1	0.1	0.0	1.6
GL	1.3	0.3	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	2.1
ZG	2.1	1.8	0.5	0.2	0.2	0.2	0.1	5.1
FR	8.4	2.4	0.5	0.3	0.2	0.2	0.7	12.6
SO	12.5	3.1	1.4	0.7	0.9	0.5	0.7	19.8
BS	12.8	5.4	–	0.0	0.6	0.3	0.3	19.4
BL	11.5	5.0	0.7	0.6	1.4	0.5	0.2	19.9
SH	2.6	1.2	0.6	0.4	0.2	0.2	0.2	5.3
AR	1.6	0.7	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	3.3
AI	0.5	0.3	–	0.0	0.0	0.1	0.0	1.0
SG	15.5	9.7	1.4	0.5	1.3	1.3	0.5	30.2
GR	6.7	2.9	1.0	0.5	0.2	0.4	0.3	12.1
AG	13.9	6.9	0.2	1.4	2.4	1.2	0.6	26.6
TG	7.0	3.1	0.2	0.2	1.1	0.5	0.8	12.9
TI	9.2	3.1	–	0.1	–	0.0	0.2	12.6
VD	49.1	8.4	6.4	0.4	0.0	0.1	0.3	64.6
VS	10.3	3.9	0.9	0.5	0.1	0.2	1.4	17.3
NE	9.1	2.0	–	0.9	0.0	0.0	0.1	12.2
GE	18.1	8.8	5.1	1.6	–	0.0	0.8	34.4
JU	6.9	2.2	1.0	0.0	–	0.1	0.0	10.2
CH	319.1	116.7	25.5	11.8	14.9	11.2	14.9	514.1

**Tableau 10.6.4 Recettes provenant de prestations propres (sans subventions), en pourcentage**

Canton	Soins OPAS	Aide à domicile	Repas	Autres prestations	Cotisations des membres	Dons et legs	Autre	Total
ZH	60.2	26.2	2.6	1.4	3.6	3.6	2.5	100.0
BE	65.6	21.2	2.6	1.5	1.6	1.3	6.1	100.0
LU	60.4	25.1	4.5	1.0	4.2	2.7	2.1	100.0
UR	65.9	25.8	–	–	3.8	2.2	2.4	100.0
SZ	56.2	15.9	5.0	8.5	7.0	5.3	2.1	100.0
OW	66.2	21.4	0.7	0.8	5.1	3.4	2.4	100.0
NW	60.7	27.1	–	0.1	3.3	8.5	0.4	100.0
GL	60.1	16.4	3.5	2.6	8.7	5.7	3.0	100.0
ZG	41.8	35.2	9.3	3.7	4.1	4.0	2.0	100.0
FR	66.4	18.7	4.3	2.2	1.9	1.3	5.2	100.0
SO	63.0	15.5	7.0	3.6	4.7	2.6	3.7	100.0
BS	65.7	27.9	–	0.2	3.2	1.7	1.3	100.0
BL	57.8	25.3	3.3	3.2	6.8	2.4	1.2	100.0
SH	48.9	21.8	10.6	6.7	4.0	3.8	4.2	100.0
AR	47.4	22.5	7.2	7.2	6.6	6.6	2.5	100.0
AI	51.6	33.1	–	3.8	1.4	7.5	2.6	100.0
SG	51.4	32.2	4.6	1.5	4.4	4.2	1.7	100.0
GR	55.1	23.6	8.5	4.4	2.0	3.5	2.8	100.0
AG	52.2	26.0	0.7	5.5	9.0	4.4	2.3	100.0
TG	54.2	23.7	1.9	1.7	8.8	3.8	5.8	100.0
TI	73.2	24.2	–	0.9	–	0.0	1.7	100.0
VD	76.0	12.9	9.8	0.6	0.0	0.2	0.4	100.0
VS	59.5	22.5	5.5	2.9	0.4	1.1	8.1	100.0
NE	74.5	16.7	–	7.7	0.1	0.4	0.6	100.0
GE	52.8	25.7	14.7	4.5	–	0.0	2.2	100.0
JU	67.6	21.3	9.9	0.2	–	0.7	0.3	100.0
CH	62.1	22.7	5.0	2.3	2.9	2.2	2.9	100.0

Tableau 10.6.5 Dépenses et fortune en millions de francs

Canton	Salaires AVS	Charges sociales	Dépenses		Total	Fortune		
			Autres frais de personnel	Autre dépenses		1.1.03	31.12.03	Variation
ZH	107.4	15.2	6.6	19.9	149.1	35.5	38.2	2.7
BE	93.7	14.2	3.0	18.9	129.7	18.6	20.0	1.4
LU	23.4	3.5	1.1	5.1	33.0	3.8	3.7	-0.1
UR	2.4	0.3	0.1	0.4	3.2	1.8	1.9	0.1
SZ	7.1	0.9	0.2	1.9	10.1	3.3	2.8	-0.4
OW	2.5	0.3	0.0	0.5	3.3	0.0	0.1	-
NW	2.2	0.3	0.1	0.5	3.1	-	-	-
GL	2.3	0.3	0.1	0.5	3.3	1.8	1.6	-0.1
ZG	7.6	1.3	0.4	3.1	12.5	1.8	1.7	-0.1
FR	17.7	3.0	1.8	2.4	24.8	0.9	0.8	-0.1
SO	20.8	2.8	0.8	4.5	28.9	6.0	5.4	-0.6
BS	27.6	4.7	1.6	2.4	36.3	4.3	4.7	0.4
BL	24.4	3.9	0.8	4.4	33.5	5.2	5.8	0.6
SH	5.9	0.9	0.2	1.3	8.4	3.1	3.0	-0.1
AR	3.2	0.5	0.2	0.8	4.7	2.5	2.1	-0.4
AI	1.4	0.2	0.1	0.2	1.8	0.2	0.2	-
SG	31.1	4.1	1.5	6.1	42.7	10.6	10.4	-0.2
GR	18.4	2.2	0.3	3.5	24.4	9.5	9.5	-
AG	31.0	4.2	1.9	5.5	42.6	16.2	16.8	0.6
TG	14.3	2.0	0.7	2.8	19.8	3.9	4.1	0.2
TI	25.4	5.2	1.6	2.5	34.7	1.6	2.5	0.9
VD	104.7	20.2	0.8	22.5	148.3	3.1	4.8	1.6
VS	29.8	6.0	1.9	5.2	43.0	2.3	1.9	-0.4
NE	17.9	3.3	0.2	3.1	24.5	2.5	2.3	-0.2
GE	93.2	19.3	1.5	8.7	122.7	0.2	3.0	2.8
JU	14.6	2.4	0.5	2.2	19.7	0.8	0.9	0.1
CH	730.0	121.4	28.0	128.9	1'008.3	139.3	148.2	8.9

**Tableau 10.6.6 Dépenses, en pourcentage**

Canton	Salaires AVS	Charges sociales	Autres frais de personnel	Autres dépenses	Dépenses totales
ZH	72.0	10.2	4.4	13.3	100.0
BE	72.2	10.9	2.3	14.6	100.0
LU	70.8	10.6	3.3	15.3	100.0
UR	74.5	10.8	1.8	13.0	100.0
SZ	69.9	9.1	2.0	19.0	100.0
OW	74.1	10.4	1.5	14.0	100.0
NW	72.0	9.5	1.7	16.8	100.0
GL	70.4	9.8	3.6	16.2	100.0
ZG	61.1	10.6	3.2	25.1	100.0
FR	71.1	12.2	7.2	9.5	100.0
SO	72.1	9.7	2.7	15.5	100.0
BS	76.0	13.0	4.3	6.7	100.0
BL	72.9	11.5	2.5	13.1	100.0
SH	70.3	11.1	2.7	15.8	100.0
AR	68.0	9.8	4.5	17.7	100.0
AI	74.7	10.6	3.9	10.9	100.0
SG	72.7	9.5	3.6	14.2	100.0
GR	75.5	9.1	1.1	14.4	100.0
AG	72.8	10.0	4.4	12.8	100.0
TG	72.3	10.4	3.4	14.0	100.0
TI	73.2	15.0	4.6	7.3	100.0
VD	70.6	13.6	0.5	15.2	100.0
VS	69.4	14.0	4.5	12.0	100.0
NE	73.1	13.4	0.8	12.6	100.0
GE	75.9	15.7	1.2	7.1	100.0
JU	74.3	12.0	2.4	11.3	100.0
CH	72.4	12.0	2.8	12.8	100.0

**Tableau 10.7.1 Coûts par heure facturée**

Canton	Heures	Coûts globaux		Frais de personnel	
		En mio. de francs	Par heure en francs	En mio. de francs	Par heure en francs
ZH	1'634'027	149.1	91	129	79
BE	1'542'696	129.7	84	111	72
LU	388'110	33.0	85	28	72
UR	53'850	3.2	59	3	52
SZ	119'688	10.1	85	8	69
OW	46'805	3.3	71	3	61
NW	37'378	3.1	82	3	68
GL	44'958	3.3	74	3	62
ZG	137'141	12.5	91	9	68
FR	310'765	24.8	80	23	72
SO	352'867	28.9	82	24	69
BS	495'937	36.3	73	34	68
BL	400'103	33.5	84	29	73
SH	100'448	8.4	84	7	71
AR	64'715	4.7	73	4	60
AI	26'012	1.8	70	2	62
SG	669'343	42.7	64	37	55
GR	320'442	24.4	76	21	65
AG	580'140	42.6	73	37	64
TG	286'432	19.8	69	17	59
TI	390'552	34.7	89	32	82
VD	1'263'988	148.3	117	126	99
VS	449'723	43.0	96	38	84
NE	229'910	24.5	107	21	93
GE	820'131	122.7	150	114	139
JU	282'655	19.7	70	18	62
CH	11'048'814	1'008.3	91	879	80

Tableau 10.7.2 Coûts par poste à plein temps

Canton	Postes complet	Coûts globaux		Frais de personnel	
		En mio. de francs	Par poste en francs	En mio. de francs	Par poste en francs
ZH	1'396	149.1	106'844	129.2	92'583
BE	1'495	129.7	86'804	110.9	74'173
LU	366	33.0	90'181	28.0	76'344
UR	42	3.2	76'455	2.8	66'548
SZ	113	10.1	89'457	8.2	72'477
OW	40	3.3	83'444	2.9	71'758
NW	35	3.1	87'516	2.5	72'830
GL	37	3.3	89'444	2.8	74'965
ZG <sup>1</sup>	112	12.5	111'471	9.4	83'546
FR	277	24.8	89'628	22.5	81'116
SO	308	28.9	93'615	24.4	79'144
BS	398	36.3	91'282	33.9	85'140
BL	344	33.5	97'445	29.1	84'658
SH	87	8.4	97'502	7.1	82'118
AR	56	4.7	84'990	3.9	69'963
AI	22	1.8	81'456	1.6	72'596
SG	505	42.7	84'577	36.7	72'572
GR	267	24.4	91'559	20.9	78'416
AG	467	42.6	91'179	37.1	79'463
TG	215	19.8	92'099	17.0	79'230
TI	393	34.7	88'244	32.2	81'838
VD	1'505	148.3	98'503	125.7	83'529
VS	454	43.0	94'705	37.8	83'342
NE	256	24.5	95'885	21.4	83'774
GE	1'216	122.7	100'871	114.0	93'706
JU	238	19.7	82'964	17.5	73'562
CH	10'643	1'008.3	94'740	879.4	82'626

**Tableau 10.7.3 Coûts par client**

Canton	Clients	Coûts globaux		Frais de personnel	
		En mio. de francs	Par client en francs	En mio. de francs	Par client en francs
ZH	28'494	149.1	5'233	129.2	4'535
BE	24'930	129.7	5'204	110.9	4'447
LU	6'940	33.0	4'761	28.0	4'030
UR	707	3.2	4'531	2.8	3'944
SZ	2'334	10.1	4'336	8.2	3'513
OW	1'295	3.3	2'573	2.9	2'213
NW	623	3.1	4'903	2.5	4'080
GL	873	3.3	3'810	2.8	3'194
ZG	1'961	12.5	6'367	9.4	4'772
FR	8'212	24.8	3'024	22.5	2'737
SO	6'062	28.9	4'762	24.4	4'026
BS	6'298	36.3	5'764	33.9	5'376
BL	6'258	33.5	5'353	29.1	4'651
SH	1'729	8.4	4'883	7.1	4'113
AR	1'152	4.7	4'121	3.9	3'392
AI	297	1.8	6'089	1.6	5'426
SG	10'982	42.7	3'891	36.7	3'338
GR	3'908	24.4	6'244	20.9	5'347
AG	11'595	42.6	3'672	37.1	3'200
TG	5'070	19.8	3'903	17.0	3'358
TI	7'373	34.7	4'706	32.2	4'364
VD	22'003	148.3	6'739	125.7	5'715
VS	13'137	43.0	3'272	37.8	2'879
NE	6'217	24.5	3'941	21.4	3'443
GE	14'016	122.7	8'755	114.0	8'133
JU	3'255	19.7	6'059	17.5	5'372
CH	195'721	1'008.3	5'152	879.4	4'493



**Tableau 10.7.4 Coûts globaux par habitant**

Canton	Coûts globaux en mio. de francs	Population <sup>1</sup>		Coûts globaux par habitant	
		Population totale	65+ ans <sup>2</sup>	Population totale	65+ ans <sup>2</sup>
ZH	149.1	1'245'216	192'917	119.8	773.0
BE	129.7	950'866	165'951	136.4	781.8
LU	33.0	352'514	52'359	93.7	631.0
UR	3.2	35'172	5'698	91.1	562.2
SZ	10.1	134'037	17'864	75.5	566.6
OW	3.3	33'046	4'609	100.8	722.9
NW	3.1	38'901	5'190	78.5	588.5
GL	3.3	38'432	6'436	86.6	516.8
ZG	12.5	102'989	13'164	121.2	948.5
FR	24.8	245'162	31'961	101.3	776.9
SO	28.9	246'575	40'023	117.1	721.3
BS	36.3	186'608	38'769	194.5	936.4
BL	33.5	263'655	42'491	127.1	788.4
SH	8.4	73'911	13'327	114.2	633.6
AR	4.7	53'043	8'660	89.5	548.2
AI	1.8	15'000	2'328	120.6	776.8
SG	42.7	456'128	66'930	93.7	638.4
GR	24.4	186'532	29'879	130.8	816.6
AG	42.6	558'249	76'595	76.3	555.9
TG	19.8	230'873	32'839	85.7	602.6
TI	34.7	316'408	57'724	109.7	601.0
VD	148.3	635'208	96'745	233.4	1'532.7
VS	43.0	283'230	43'350	151.7	991.4
NE	24.5	166'900	28'668	146.8	854.6
GE	122.7	421'211	61'782	291.3	1'986.1
JU	19.7	69'136	11'413	285.2	1'727.9
CH	1'008.3	7'339'002	1'147'672	137.4	878.6

1 OFS : Population résidente permanente en milieu d'année, 2003.

2 OFS : Population résidente de 65 ans et plus.

**Table 10.7.5 Recettes par heure**

Canton	Recettes en mio. de francs		Heures		Recettes par heure	
	OPAS	AD	OPAS	AD	OPAS	AD
ZH	49.8	21.7	799'995	800'403	62.0	27.0
BE	52.1	16.9	947'371	590'164	55.0	29.0
LU	10.8	4.5	197'634	181'495	55.0	25.0
UR	1.3	0.5	25'155	28'695	51.0	18.0
SZ	3.7	1.0	70'947	48'741	52.0	21.0
OW	1.4	0.5	27'626	19'138	52.0	24.0
NW	1.0	0.4	18'910	18'468	52.0	24.0
GL	1.3	0.3	28'136	16'750	45.0	21.0
ZG	2.1	1.8	42'833	94'308	50.0	19.0
FR	8.4	2.4	169'222	141'376	50.0	17.0
SO	12.5	3.1	241'560	108'008	52.0	28.0
BS	12.8	5.4	257'104	238'833	50.0	23.0
BL	11.5	5.0	204'925	191'138	56.0	26.0
SH	2.6	1.2	48'498	51'499	53.0	22.0
AR	1.6	0.7	33'176	30'281	48.0	25.0
AI	0.5	0.3	12'013	13'999	41.0	23.0
SG	15.5	9.7	287'272	380'204	54.0	26.0
GR	6.7	2.9	157'043	162'143	42.0	18.0
AG	13.9	6.9	285'445	292'602	49.0	24.0
TG	7.0	3.1	160'130	124'702	44.0	25.0
TI	9.2	3.1	174'698	212'463	53.0	14.0
VD	49.1	8.4	921'001	342'984	53.0	24.0
VS	10.3	3.9	195'559	207'320	53.0	19.0
NE	9.1	2.0	129'440	100'210	70.0	20.0
GE	18.1	8.8	318'478	501'653	57.0	18.0
JU	6.9	2.2	178'725	103'930	38.0	21.0
CH	319.1	116.7	5'932'897	5'001'506	54.0	23.0

Table 10.7.6 Recettes par client

Canton	Recettes en mio. de francs		Clients		Recettes par client	
	OPAS	AD	OPAS	AD	OPAS	AD
ZH	49.8	21.7	21'106	18'689	2'359	1'161
BE	52.1	16.9	20'490	12'830	2'544	1'315
LU	10.8	4.5	4'519	4'016	2'396	1'121
UR	1.3	0.5	718	384	1'797	1'317
SZ	3.7	1.0	1'923	1'141	1'918	915
OW	1.4	0.5	1'029	521	1'397	892
NW	1.0	0.4	377	358	2'626	1'233
GL	1.3	0.3	716	393	1'782	887
ZG	2.1	1.8	1'091	1'281	1'963	1'406
FR	8.4	2.4	5'954	3'201	1'409	739
SO	12.5	3.1	5'736	3'352	2'171	917
BS	12.8	5.4	3'869	4'338	3'296	1'249
BL	11.5	5.0	4'623	3'863	2'492	1'305
SH	2.6	1.2	1'145	1'014	2'262	1'137
AR	1.6	0.7	962	662	1'645	1'133
AI	0.5	0.3	269	164	1'835	1'933
SG	15.5	9.7	7'704	6'477	2'014	1'501
GR	6.7	2.9	3'329	3'014	1'999	947
AG	13.9	6.9	7'809	6'832	1'775	1'011
TG	7.0	3.1	4'523	2'742	1'547	1'117
TI	9.2	3.1	3'717	4'357	2'485	700
VD	49.1	8.4	18'625	9'364	2'635	893
VS	10.3	3.9	6'277	4'898	1'643	798
NE	9.1	2.0	5'214	3'001	1'747	681
GE	18.1	8.8	9'458	9'464	1'918	934
JU	6.9	2.2	2'081	2'109	3'305	1'028
CH	319.1	116.7	143'264	108'465	2'228	1'076

**Table 10.7.7 Heures par client**

Canton	Heures		Clients		Heures par client	
	OPAS	AD	OPAS	AD	OPAS	AD
ZH	799'995	800'403	21'106	18'689	38	43
BE	947'371	590'164	20'490	12'830	46	46
LU	197'634	181'495	4'519	4'016	44	45
UR	25'155	28'695	718	384	35	75
SZ	70'947	48'741	1'923	1'141	37	43
OW	27'626	19'138	1'029	521	27	37
NW	18'910	18'468	377	358	50	52
GL	28'136	16'750	716	393	39	43
ZG	42'833	94'308	1'091	1'281	39	74
FR	169'222	141'376	5'954	3'201	28	44
SO	241'560	108'008	5'736	3'352	42	32
BS	257'104	238'833	3'869	4'338	66	55
BL	204'925	191'138	4'623	3'863	44	49
SH	48'498	51'499	1'145	1'014	42	51
AR	33'176	30'281	962	662	34	46
AI	12'013	13'999	269	164	45	85
SG	287'272	380'204	7'704	6'477	37	59
GR	157'043	162'143	3'329	3'014	47	54
AG	285'445	292'602	7'809	6'832	37	43
TG	160'130	124'702	4'523	2'742	35	45
TI	174'698	212'463	3'717	4'357	47	49
VD	921'001	342'984	18'625	9'364	49	37
VS	195'559	207'320	6'277	4'898	31	42
NE	129'440	100'210	5'214	3'001	25	33
GE	318'478	501'653	9'458	9'464	34	53
JU	178'725	103'930	2'081	2'109	86	49
CH	5'932'897	5'001'506	143'264	108'465	41	46

Table 10.7.8 Densité de l'offre de soins

Canton	Postes complets	Population <sup>1</sup>		Postes complets par 1'000 hab.	
		Population totale	65+ ans <sup>2</sup>	Population totale	65+ ans <sup>2</sup>
ZH	1'396	1'245'216	192'917	1.1	7.2
BE	1'495	950'866	165'951	1.6	9.0
LU	366	352'514	52'359	1.0	7.0
UR	42	35'172	5'698	1.2	7.4
SZ	113	134'037	17'864	0.8	6.3
OW	40	33'046	4'609	1.2	8.7
NW	35	38'901	5'190	0.9	6.7
GL	37	38'432	6'436	1.0	5.8
ZG	112	102'989	13'164	1.1	8.5
FR	277	245'162	31'961	1.1	8.7
SO	308	246'575	40'023	1.3	7.7
BS	398	186'608	38'769	2.1	10.3
BL	344	263'655	42'491	1.3	8.1
SH	87	73'911	13'327	1.2	6.5
AR	56	53'043	8'660	1.1	6.5
AI	22	15'000	2'328	1.5	9.5
SG	505	456'128	66'930	1.1	7.5
GR	267	186'532	29'879	1.4	8.9
AG	467	558'249	76'595	0.8	6.1
TG	215	230'873	32'839	0.9	6.5
TI	393	316'408	57'724	1.2	6.8
VD	1'505	635'208	96'745	2.4	15.6
VS	454	283'230	43'350	1.6	10.5
NE	256	166'900	28'668	1.5	8.9
GE	1'216	421'211	61'782	2.9	19.7
JU	238	69'136	11'413	3.4	20.8
CH	10'643	7'339'002	1'147'672	1.5	9.3

1 OFS : Population résidante permanente en milieu d'année, 2003.

2 OFS : Population résidante de 65 ans et plus.

**Table 10.7.9 Taux de soins**

Canton	Clientèle OPAS	Heures OPAS	Population totale <sup>1</sup>	Clientèle pour 1'000 habit.	Heures pour habitant
ZH	21'106	799'995	1'245'216	16.9	0.6
BE	20'490	947'371	950'866	21.5	1.0
LU	4'519	197'634	352'514	12.8	0.6
UR	718	25'155	35'172	20.4	0.7
SZ	1'923	70'947	134'037	14.3	0.5
OW	1'029	27'626	33'046	31.1	0.8
NW	377	18'910	38'901	9.7	0.5
GL	716	28'136	38'432	18.6	0.7
ZG	1'091	42'833	102'989	10.6	0.4
FR	5'954	169'222	245'162	24.3	0.7
SO	5'736	241'560	246'575	23.3	1.0
BS	3'869	257'104	186'608	20.7	1.4
BL	4'623	204'925	263'655	17.5	0.8
SH	1'145	48'498	73'911	15.5	0.7
AR	962	33'176	53'043	18.1	0.6
AI	269	12'013	15'000	17.9	0.8
SG	7'704	287'272	456'128	16.9	0.6
GR	3'329	157'043	186'532	17.8	0.8
AG	7'809	285'445	558'249	14.0	0.5
TG	4'523	160'130	230'873	19.6	0.7
TI	3'717	174'698	316'408	11.7	0.6
VD	18'625	921'001	635'208	29.3	1.4
VS	6'277	195'559	283'230	22.2	0.7
NE	5'214	129'440	166'900	31.2	0.8
GE	9'458	318'478	421'211	22.5	0.8
JU	2'081	178'725	69'136	30.1	2.6
CH	143'264	5'932'897	7'339'002	19.5	0.8

1 OFS : Population résidente permanente en milieu d'année, 2003.

**Table 10.7.10 Taux d'aide à domicile**

Canton	Clientèle AD	Heures AD	Population totale <sup>1</sup>	Clientèle pour 1'000 habit.	Heures pour habitant
ZH	18'689	800'403	1'245'216	15.0	0.6
BE	12'830	590'164	950'866	13.5	0.6
LU	4'016	181'495	352'514	11.4	0.5
UR	384	28'695	35'172	10.9	0.8
SZ	1'141	48'741	134'037	8.5	0.4
OW	521	19'138	33'046	15.8	0.6
NW	358	18'468	38'901	9.2	0.5
GL	393	16'750	38'432	10.2	0.4
ZG	1'281	94'308	102'989	12.4	0.9
FR	3'201	141'376	245'162	13.1	0.6
SO	3'352	108'008	246'575	13.6	0.4
BS	4'338	238'833	186'608	23.2	1.3
BL	3'863	191'138	263'655	14.7	0.7
SH	1'014	51'499	73'911	13.7	0.7
AR	662	30'281	53'043	12.5	0.6
AI	164	13'999	15'000	10.9	0.9
SG	6'477	380'204	456'128	14.2	0.8
GR	3'014	162'143	186'532	16.2	0.9
AG	6'832	292'602	558'249	12.2	0.5
TG	2'742	124'702	230'873	11.9	0.5
TI	4'357	212'463	316'408	13.8	0.7
VD	9'364	342'984	635'208	14.7	0.5
VS	4'898	207'320	283'230	17.3	0.7
NE	3'001	100'210	166'900	18.0	0.6
GE	9'464	501'653	421'211	22.5	1.2
JU	2'109	103'930	69'136	30.5	1.5
CH	108'465	5'001'506	7'339'002	14.8	0.7

1 OFS : Population résidante permanente en milieu d'année, 2003

## A Annexe

### Bases juridiques

#### **Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal)**

Les bases juridiques des organisations Spitex se trouvent dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

##### *Article 35 Principe*

- 1 *Sont admis à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins les fournisseurs de prestations qui remplissent les conditions des articles 36 à 40.*
- 2 *Ces fournisseurs de prestations sont:*
  - e. *les personnes prodiguant des soins sur prescription ou sur mandat médical ainsi que les organisations qui les emploient.*

Les prestations, les mandats médicaux et les coûts sont réglés dans l'ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS):

##### *Article 7 Définition des soins*

- 1 *L'assurance prend en charge les examens, les traitements et les soins (prestations) effectués selon l'évaluation des soins requis (art. 7, 2e al., et art. 8a) sur prescription médicale ou sur mandat médical par des:*
  - a. *infirmiers et infirmières (art. 49 OAMal);*
  - b. *organisations de soins et d'aide à domicile (art. 51 OAMal).*
- 2 *Les prestations au sens du 1er alinéa sont:*
  - a. *des instructions et des conseils,*
  - b. *des examens et des soins,*
  - c. *des soins de base.*

##### *Article 8 Prescription ou mandat médical et évaluation des soins requis*

- 1 *La prescription ou le mandat médical détermine, sur la base de l'évaluation des soins requis et de la planification commune, les prestations à effectuer par les infirmiers ou par les organisations d'aide et de soins à domicile.*

##### *Article 9a Transparence des coûts et limites tarifaires*

- 1 *Tant que les fournisseurs de prestations définis à l'article 7, 1er alinéa, lettres a et b, ne disposent pas de bases de calcul des coûts des prestations établies en commun avec les assureurs, les tarifs-cadre par heure suivants ne peuvent être dépassés:*
  - a. *pour les prestations définies à l'article 7, 2e alinéa, lettre c, dans des situations simples et stables: 30 à 45 francs;*
  - b. *pour les prestations définies à l'article 7, 2e alinéa, lettre c, dans des situations complexes et instables, ainsi que pour les prestations définies à l'article 7, 2e alinéa, lettre b: 45 à 65 francs;*
  - c. *pour les prestations définies à l'article 7, 2e alinéa, lettre a 50 à 70 francs.*

L'admission des organisations d'aide et de soins à domicile est réglée dans l'article 51 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal):

##### *Article 51 Organisations de soins et d'aide à domicile*

*Les organisations qui dispensent des soins et de l'aide à domicile sont admises lorsqu'elles:*

- a. *sont admises en vertu de la législation du canton dans lequel elles exercent leur activité;*



- b. ont délimité leur champ d'activité quant au lieu, à l'horaire de leurs interventions, aux soins et aux patients auxquels elles fournissent leurs prestations;
- c. disposent du personnel spécialisé nécessaire ayant une formation qui correspond à leur champ d'activité;
- d. disposent des équipements nécessaires en raison de leur champ d'activité;
- e. participent aux mesures de contrôle de la qualité (art. 77) qui garantissent que leur champ d'activité soit rempli et que des soins adéquats et de bonne qualité soient dispensés.

### **Loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (LAVS)**

Les subventions de l'AVS aux organisations Spitex sont réglées dans la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS):

*Article 101bis Subventions pour l'aide à la vieillesse*

1 A titre de participation aux frais de personnel et d'organisation, l'assurance peut allouer des subventions aux institutions privées reconnues d'utilité publique pour l'exécution des tâches suivantes en faveur de personnes âgées:

- c. Faire bénéficier les personnes âgées de services tels qu'aide ménagère, assistance pour les soins corporels et services de repas;

Le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) règle les détails:

*Article 222 Bénéficiaires*

1 Ont droit aux subventions les institutions:

- b. qui sont actives au plan local et offrent aux personnes âgées des services tels que l'aide au ménage, l'aide à domicile et les soins à domicile (services de base du Spitex), des services de repas à domicile, ou un home de jour;

2 Ne sont pris en considération que les frais causés par une gestion judicieuse.

*Article 224 Montant des subventions*

2 Envers les organisations qui accomplissent des tâches au sens de l'article 222, 1er alinéa, lettre b, l'office fédéral fixe le montant de la subvention des services de base du Spitex en fonction des salaires et d'un budget global à fixer chaque année. Pour les repas à domicile et les homes de jour, l'office fédéral détermine les paramètres déterminants et le montant de la subvention.

### **Statistique de 1991/1992 sur l'art. 101bis LAVS**

En 1993, l'Office fédéral des assurances sociales a publié les résultats d'une analyse statistique sur l'aide à la vieillesse en milieu ouvert<sup>1</sup>. Afin d'obtenir une première vue d'ensemble, il a été décidé de renoncer à une enquête exhaustive. Seules les organisations qui avaient déposé auprès de l'OFAS une demande de subvention fondée sur l'art. 101bis LAVS ont été retenues. De plus, seules les données requises pour la demande de subvention ont été prise en compte. Cette publication, la première dans ce domaine, a été bien accueillie, mais aussi critiquée. Les critiques, fondées, ont porté essentiellement sur trois points:

- 1. trop d'insistance sur les aspects financiers;
- 2. aucune donnée n'était fournie sur le personnel, les prestations et la clientèle;
- 3. la statistique ne prenait en compte que les organisations de droit privé à but non lucratif.

<sup>1</sup> Source : Förderung der offenen Altershilfe Spitex, Statistik der Beiträge nach AHVG, Art. 101bis (publication en allemand).

## **Catalogue du Spitex**

Partant de ces critiques, l'OFAS a chargé Günther Latzel<sup>2</sup> de constituer un catalogue du Spitex pouvant servir de base à un relevé statistique de meilleure qualité. L'OFAS a publié ce document en décembre 1994. On y trouve notamment un panorama des statistiques cantonales d'aide et de soins à domicile qui s'avèrent être difficilement comparables. Günther Latzel recommandait de mettre en place un système d'information Spitex en partant de la base<sup>3</sup>. Ce catalogue a été présenté aux responsables cantonaux du Spitex, à l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et à d'autres personnes intéressées lors d'une séance organisée le 2 février 1995<sup>4</sup>. Le besoin d'informations supplémentaires, fiables et comparables, a été exprimé lors de cette réunion.

## **Elaboration du catalogue des données**

Suite à cette rencontre, un groupe de travail a été constitué. Ce groupe était présidé par BRAINS et réunissait des représentants des organismes suivants : l'Office fédéral des assurances sociales, les offices cantonaux de coordination Spitex, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et l'Office fédéral de la statistique. Le but de ce groupe de travail était d'élaborer une liste des données de base sur laquelle devait se constituer la statistique de l'aide et des soins à domicile. Au cas où certains cantons auraient besoin d'informations statistiques supplémentaires, ils pourraient, en accord avec l'OFAS, poser des questions complémentaires. Les organisations n'auraient ainsi pas à répondre plusieurs fois aux mêmes questions. Cette liste de données a été élaborée et adoptée en automne 1996. En décembre 1996, lorsqu'elles ont reçu les documents concernant les subventions pour l'année 1997, toutes les organisations en ont été informées. Elles ont ainsi été en mesure de rassembler les données concernant l'année 1997. C'est en 1997 qu'a eu lieu le véritable relevé auprès des organisations Spitex, avec l'aide de la feuille de statistique correspondante, ce qui a permis de publier la première statistique Spitex sous sa forme actuelle.

## **Relevé de 2003**

Les questionnaires ont été envoyés en même temps que les documents relatifs aux subventions pour l'année 2004 (calculées sur les données d'exploitation 2003). Selon les arrangements passés, ils ont été retournés soit aux offices de coordination cantonaux, soit directement à l'OFAS. La collecte des données pour la publication 2003 a bien fonctionné dans l'ensemble.

## **Formulaire statistique 2003**

La feuille de statistique a été reproduite sur les quatre pages suivantes.

---

2 BRAINS, Berater im Gesundheits- und Heimwesen, Affolternstr. 123, 8050 Zurich.

3 Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche No 5/94, Catalogue du Spitex, p. 30.

4 CHSS 2/1995 p. 101 ss.

LAVS  
AHVG  
101bis

Bundesamt für Sozialversicherung  
Office fédéral des assurances sociales  
Ufficio federale delle assicurazioni sociali  
Uffizi federal da las assicuranzas socialas

Statistique d'aide et de soins à domicile  
données d'exploitation pour  
l'année 2003

**1 Données de base**

No d'organisation :

Collaborateur/-rice pour demandes de précision

no de tél. :

e.mail :

D      F      I  
       

**2 Statut juridique** (Veuillez marquer seulement une case)

**2.1 Statut de droit privé à but non lucratif**

- Association
- Fondation
- Autres : .....

**2.2 A but lucratif**

- Société simple
- Autres : .....

**2.3 Statut de droit public**

- Commune
- Syndicat intercommunal
- Fondation
- Paroisse
- Autres : .....

**3 Prestations<sup>1</sup>**

**3.1 Prestations de base d'aide et de soins à domicile**

- Prestations de soins selon OPAS
- Prestations d'aide à domicile
- Repas

**3.2 Autres prestations d'aide et de soins à domicile<sup>1</sup>**

- Services sociaux
- Puériculture
- Services thérapeutiques
- Transports
- Systèmes d'alarme
- Autres : .....

**3.3 Autres prestations**

- Foyers de jour
- Homes
- Hôpital
- Autres (p. ex. HMO) : .....

**4 Lieu d'action (nom de la commune, du quartier)**


<sup>1</sup> Uniquement les prestations de service mentionnées dans le compte d'exploitation. Il se peut cependant que les recettes découlant des activités de réception et de transmission des demandes de prestations vers les services adéquats manquent dans le compte d'exploitation. Ces tâches représentent une partie du salaire des personnes concernées.

LAVS AHVG 101bis	Bundesamt für Sozialversicherung Office fédéral des assurances sociales Ufficio federale delle assicurazioni sociali Uffizi federal da las assicuranzas socialas	Statistique d'aide et de soins à domicile données d'exploitation pour l'année 2003
------------------------	---	--

## 5 Dotation en personnel

### 5.1 Qualification des collaborateurs/-rices employé(e)s et rémunéré(e)s<sup>2</sup>

Dénominations valables jusqu'à présent <sup>3</sup>	Personnes <sup>4</sup>	Postes <sup>5</sup>
Niveau diplôme: infirmiers/-ères diplômé(e)s SG/GKP/HMP/PSY <sup>6</sup> Sage-femme		
Niveau certificat: infirmiers/-ères-assistant(e)s (CC CRS) <sup>7</sup>		
Niveau spécialisation: infirmiers/-ères en santé publique <sup>8</sup>		
Niveau spécialisation: conseillers/-ères en puériculture <sup>9</sup>		
Stagiaires <sup>10</sup>		
Aides familiales diplômé(e)s		
<b>Nouvelles dénominations<sup>3</sup></b>		
Niveau diplôme: infirmiers/-ères niveau I		
Niveau diplôme: infirmiers/-ères niveau II		
Aides familiales CC OFIAMT		
Aide soignant(e), aide en gériatrie, aide médical(e)		
Cours dans le domaine de l'aide et des soins (p.ex. cours de base Croix-rouge)		
Diplômé(e)s en travail social, en pédagogie sociale		
Autres professionnels diplômés de la santé (ergo- et physiothérapeutes, etc.)		
Formation dans le domaine du commerce ou de l'administration		
Pas de formation spécifique dans le domaine de l'aide et des soins à domicile		
<b>Total<sup>11</sup></b>		

### 5.2 Fonction principale des collaborateurs/-rices employé(e)s et rémunéré(e)s

	Personnes	Postes
Soins et aide auprès de la clientèle		
Direction <sup>15</sup>		
Administration <sup>16</sup>		
<b>Total<sup>14</sup></b>		

2 Le personnel échangé entre les organisations est à mentionner par l'organisation responsable de l'engagement. Le personnel non salarié (par exemple chauffeurs recevant des dédommagements) n'est compté que si les dédommagements sont inclus sous la rubrique „Frais de personnel" et qu'il existe un certificat de salaire.

3 Comme il y aura encore pendant des années aussi bien du personnel formé selon les anciennes et les nouvelles directives CRS (considérées jusqu'en 2002), les principales catégories sont différenciées. Un/une même collaborateur/trice ne doit être compté(e) qu'une seule fois.

4 Nombre de collaborateurs/trices rémunéré(e)s par année civile, indépendamment du nombre d'heures fournies. Lors d'engagements périodiques au cours d'une même année ou si il/elle remplit plusieurs fonctions, le/la même collaborateur/trice ne doit être compté qu'une seule fois.

5 Conversion en poste à 100% selon la formule suivante: le salaire brut payé selon les comptes annuels au 31.12. (déduction faite des remboursements de frais et des prestations d'assurance-maternité, indemnités d'assurance-maladie ou APG) divisé par le revenu annuel brut de la classe de salaire correspondante.

Exemple:	salaire brut payé	Fr. 35'000.-
	prestation d'assurance-maternité	Fr. 5'000.-
		Fr. 30'000.-
	Revenu annuel brut d'un emploi à 100%	Fr. 50'000.-
	Poste : 30'000 : 50'000	= 0,6

Pour le personnel engagé par une agence ou équivalent, la conversion en un poste à 100% se fait de manière analogue ou en comparant le nombre d'heures nettes (heures totales de travail sans les heures supplémentaires) avec celui d'un emploi à plein-temps.

6 SG = soins généraux, GKP = Formation de base en soins à domicile (incl. Sarnerschwesteren, n'existe pas en suisse romande)

HMP = Hygiène maternelle et pédiatrie, PSY = Soins psychiatrique.

7 CC CRS = Certificat de capacité de la Croix-Rouge Suisse.

8 Infirmiers/-ères diplômé(e)s en santé publique, domaine de l'aide et des soins à domicile.

9 Elèves en stage pour une durée de 3 mois au minimum ainsi que apprenti-es ASSC (Assistant-e en soins et santé communautaire).

10 Elèves en stage pour une durée de 3 mois au minimum.

11 Nouveau titre unifié depuis 01.07.2002 : Infirmière diplômée.

12 CFC = Certificat Fédéral de Capacité.

13 Formation et spécialisation en gestion ou direction d'entreprise ainsi que formations administratives.

14 Les totaux 5.1 et 5.2 doivent correspondre.

15 Direction opérationnelle d'un service, responsabilité de l'engagement des ressources; encadrement etc.

16 Caissier rémunéré, conseiller/-ère en organisation, statisticien/-ne, personnel du secrétariat, téléphonistes, etc.

LAVS  
AHVG  
101bisBundesamt für Sozialversicherung  
Office fédéral des assurances sociales  
Ufficio federale delle assicurazioni sociali  
Uffizi federal da las assicuranzas socialasStatistique d'aide et de soins à domicile  
données d'exploitation pour  
l'année 2003**6 Client(e)s****6.1 Client(e)s par groupes d'âge, par genre de prestations, et nombre d'heures d'engagement facturés<sup>17</sup>**

Age de la clientèle :	Nombre de client(e)s	Heures effectuées <sup>18</sup>
<b>Entre 0 et 4 ans</b>		
Prestations de soins selon OPAS		
Aide à domicile		
Autres prestations <sup>19</sup>		
<b>Entre 5 et 19 ans</b>		
Prestations de soins selon OPAS		
Aide à domicile		
Autres prestations <sup>16</sup>		
<b>Entre 20 et 64 ans</b>		
Prestations de soins selon OPAS		
Aide à domicile		
Autres prestations <sup>16</sup>		
<b>Entre 65 et 79 ans</b>		
Prestations de soins selon OPAS		
Aide à domicile		
Autres prestations <sup>16</sup>		
<b>80 ans et plus</b>		
Prestations de soins selon OPAS		
Aide à domicile		
Autres prestations <sup>16</sup>		
<b>Total des heures</b>		

**6.2 Nombre de client(e)s**

	Femmes	Hommes
Client(e)s (tous âges confondus) <sup>20</sup>		
Combien d'entre eux/elles ont reçu des "prestations de soin selon OPAS" et des prestations "d'aide à domicile" <sup>21</sup>		

**6.3 Repas**

	Personnes	Repas
Client(e)s (tous âges confondus)		

- 17 Est considéré(e) comme client(e) toute personne qui a reçu au moins une prestation dans l'année courante. Si une personne obtient en même temps des prestations de soins selon l'OPAS et des prestations d'aide à domicile, elle est à compter dans les deux catégories. Il est donc possible qu'il y ait double comptage. Ne sont pas considéré(e)s comme client(e)s les personnes qui ont reçu des prestations comme des renseignements téléphoniques ou des vaccins délivrés pendant une campagne de vaccination. Pour les prestations d'aide au ménage ou d'assistance sociale dont bénéficient plus d'une personne, compter le ménage comme un seul client. On comptabilise le ou la client(e) qui est à l'origine de la prestation. Pour les soins dispensés dans le contexte de la maternité, c'est l'enfant qui apparaît comme client. Par contre, si la mère tombe malade, c'est elle qui est comptabilisée comme cliente.
- 18 Mentionner ici les heures facturées (sans les trajets) auprès des clients/-es. Au cas où, sous „autres prestations“, un tel décompte n'est pas fait, mentionner des données analogues.
- 19 Autres prestations d'aide et de soins à domicile, cf. réponses à la question 3.2 plus haut.
- 20 Chaque personne n'est comptée qu'une fois.
- 21 Ne pas tenir compte ici de la ligne „autres prestations“.

LAVS  
AHVG  
101bisBundesamt für Sozialversicherung  
Office fédéral des assurances sociales  
Ufficio federale delle assicurazioni sociali  
Uffizi federal da las assicuranzas socialasStatistique d'aide et de soins à domicile  
données d'exploitation pour  
l'année 2003**7 Finances** (Montant en fr.)<sup>22</sup>**7.1 Recettes****Recettes des prestations d'aide et de soins à domicile**

Prestations de soins selon OPAS <sup>23</sup>	
Aide à domicile <sup>24</sup>	
Repas	
Autres prestations d'aide et de soins à domicile (cf. 3.2 et 3.3)	
<b>Total recettes prestations</b>	

**Autres recettes**

Cotisations des membres	
Dons / legs	
Autres (revenus de locations, intérêts, etc.)	
<b>Total autres recettes</b>	

**Contributions des pouvoirs publics**

LAVS art. 101bis	
Canton	
Commune(s)	
Paroisse(s)	
Autres (Syndicat intercommunal, district, etc.)	
<b>Total contributions des pouvoirs publics</b>	

**Total des recettes**

--	--

**7.2 Dépenses****Frais de personnel**

Salaires AVS y compris salaires des rentiers AVS	
Charges sociales (part de l'employeur)	
Autres frais de personnel	
<b>Total frais de personnel</b>	

**Autres dépenses**

--	--

**Total des dépenses**

--	--

**7.3 Fortune**

1er janvier

31 décembre

Fortune au <sup>25</sup>		
--------------------------	--	--

22 Toutes les données arrondies au franc.

23 Y compris les montants forfaitaires ou globaux et le matériel de soins Lamal.

24 Prestations d'aide à domicile+prestations de soins non couvertes par les assureurs maladie.

25 Comprend toutes les valeurs du patrimoine.

## «Statistiques de la sécurité sociale»

### Assurances sociales en général

Statistique des assurances sociales suisses

Contenu : recettes, dépenses et bénéficiaires des différentes branches des assurances sociales, comptes globaux des assurances sociales, séries chronologiques.

Diffusion : OFCL, exemplaire unique gratuit

Parution : annuelle, dernière édition : 2004

N<sup>os</sup> de comm. : 318.122.04 f (éd. française)

318.122.04 d (éd. allemande)

### AVS et AI

Statistique de l'AVS

Contenu : bénéficiaires de rentes et sommes versées, dans leurs contextes démographique, économique et juridique. Diffusion : OFCL

Parution : annuelle, dernière édition : 2004

N<sup>os</sup> de comm. : 318.123.04 f (éd. française)

318.123.04 d (éd. allemande)

Statistique des revenus AVS

Contenu : personnes et revenus soumis à cotisations AVS/AI/APG, selon différents critères. Diffusion : OFCL

Parution : tous les 2 ans, dernière édition :

2001 (année de cotisation 1999)

N<sup>os</sup> de comm. : 318.126.99 f (éd. française)

318.126.99 d (éd. allemande)

Statistique des prestations

complémentaires à l'AVS et à l'AI

Contenu : bénéficiaires et montants des prestations complémentaires. Diffusion : OFCL

Parution : annuelle, dernière édition : 2004

(année comptable 2003)

N<sup>os</sup> de comm. : 318.685.03 f (éd. française)

318.685.03 d (éd. allemande)

Statistique de l'AI

Contenu : nombre de personnes invalides au bénéfice d'une rente ou d'une allocation pour impotents AI ou AVS, selon différents critères, tels que infirmité, âge, degré d'invalidité ou canton. Diffusion : OFCL

Parution : annuelle, dernière édition : 2004

N<sup>os</sup> de comm. : 318.124.04 f (éd. française)

318.124.04 d (éd. allemande)

Statistique de l'aide et des soins

à domicile (Spitex)

Contenu : offre de prestations, personnel, postes, heures d'engagement, clientèle, recettes et dépenses par canton. Diffusion : OFAS

Parution : annuelle, dernière édition : 2004

(année comptable 2003).

N<sup>os</sup> de comm. : 04.520 f (édition française)

04.519 d (édition allemande)

## Autres publications statistiques

### Assurances sociales en général

Statistique des assurances sociales –

Résultats les plus récents

«Sécurité Sociale» de l'OFAS

(en version allemande et française)

Contenu : données actuelles des comptes financiers des assurances sociales

Diffusion : OFAS, abonnement : Fr. 54.–/an

Parution : tous les deux mois dans la revue

Dépliant «Assurances sociales en Suisse»

Contenu : comptes d'exploitation AVS, AI,

APG, PC; comptes prévoyance profession-

nelle, assurance-maladie, assurance-accidents

(CNA), assurance-chômage et allocations

familiales; données statistiques diverses

Diffusion : OFCL, gratuit

Parution : annuelle, dernière édition : 2004

N<sup>o</sup> de comm. : 318.001.04 df (éd. bilingue)

OFAS :

Office fédéral des assurances sociales

Effingerstrasse 20, CH-3003 Berne

Fax 031 324 06 87

Publication électronique :

[www.ofas.admin.ch/statistik/details/f/index.htm](http://www.ofas.admin.ch/statistik/details/f/index.htm)

OFCL :

OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne

Fax 031 325 50 58, [www.publicationsfederales.ch](http://www.publicationsfederales.ch)

Saviez-vous qu'en 2003 :

- 27'500 personnes, occupant 10'600 postes à plein temps au sein de 719 organisations Spitex, se sont consacrées aux soins et à l'aide de 195'700 clients ?
- 73% de ces clients avaient atteint l'âge de la retraite ?
- l'engagement global a représenté 11 millions d'heures, dont la moitié ont été consacrées à des prestations d'aide à domicile et l'autre moitié à des prestations de soins ?
- dans le cadre des services de repas à domicile, plus de 2.3 millions de repas ont été servis à 22'800 personnes ?
- 1 milliard de francs ont été dépensés pour financer les prestations d'aide et de soins à domicile ?
- des subventions (AVS, cantons et communes) ont assuré la moitié des recettes, l'autre moitié provenant des prestations directement facturées et d'autres sources ?
- les prestations relevant de l'assurance-maladie obligatoire ont atteint 319 millions de francs et l'AVS a versé 171 millions de francs de subventions au titre de l'aide à la vieillesse en milieu ouvert (art. 101bis LAVS) ?

Vous trouverez ces quelques informations ainsi que de nombreux autres renseignements intéressants sur les prestations dans cette statistique, qui repose sur une enquête menée par l'Office fédéral des assurances sociales et les cantons.